

A propos de la tentative d'entrée illégale d'eurodéputés à Laâyoune Bourita : « Une agitation sans aucun impact »

La tentative d'entrée illégale à Laâyoune de quatre eurodéputés et de deux de leurs accompagnateurs est une sorte "d'agitation sans aucun impact", a affirmé, mardi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

En réponse à une question d'un journaliste à ce sujet, lors d'un point de presse à l'issue de ses entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration régionale de la République de Cabo Verde, M. Bourita a souligné que le Maroc exerce pleinement sa souveraineté sur ses provinces du Sud, tout comme sur l'ensemble de son territoire national.

(P. 3)



A l'occasion du mois de Ramadan

SM le Roi, Amir Al-Mouminine, ordonne l'ouverture des mosquées édifiées, reconstruites ou restaurées

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, que Dieu L'assiste, a bien voulu ordonner l'ouverture au début du mois sacré de Ramadan des mosquées édifiées ou ayant fait l'objet de travaux de reconstruction ou de restauration par le ministère des Habous et des Affaires islamiques. Dans un communiqué, le ministère des Habous et des Affaires islamiques précise que le nombre de ces mosquées s'élève à 26 réparties entre quatre nouvellement construites, treize reconstruites et neuf restaurées.

La capacité d'accueil de l'ensemble de ces mosquées s'élève à 14.836 fidèles, pour un coût global de 160 millions de dirhams, ajoute la même source.

Maroc Telecom

Benchâaboun nommé président du directoire en remplacement de Ahizoune



Le Conseil de Surveillance a décidé de nommer Mohamed Benchâaboun, en qualité de Président du Directoire, en remplacement de Abdeslam Ahizoune.

"Le Conseil de Surveillance a pris acte de l'expiration des mandats des membres du Directoire au 1er mars 2025 et a décidé de

nommer, pour un mandat de deux années, soit jusqu'au 1er mars 2027, Mohamed Benchâaboun, en qualité de Président du Directoire, en remplacement de Abdeslam Ahizoune", indique un communiqué de Maroc Telecom.

(P. 6)

Le PPS au Parlement

Aouad : Le Ramadan arrive et la Grande Mosquée de Salé toujours fermée !

Le mois sacré du Ramadan va bientôt commencer et la Grande Mosquée de Salé est toujours fermée, s'est interrogé le député Mohamed Aouad, membre du groupe du progrès et du socialisme à la Chambre des représentants, dans une question écrite au ministre des habous et des affaires islamiques.

(P. 2)

Gestion approximative de l'IRFCJS Hamouni interpelle le ministre

M'Barek Tafsi

Alerté par des sit-in de protestation des lauréats de l'Institut royal de formation des cadres de la jeunesse et des sports contre la détérioration des conditions de formation et d'apprentissage au sein de l'établissement, du fait de la gestion approximative des affaires de l'institut, le président du groupe du progrès et du socialisme à la Chambre des représentants, Rachid Hamouni a interpellé à ce sujet le ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports.

(P. 2)

Un patrimoine à sauvegarder

Grande Mosquée de Taza

Abbadi inquiet au sujet de l'avancement de la restauration

Le député Ahmed Abbadi, membre du groupe du progrès et du socialisme (GPS/PPS) à la Chambre des représentants, a adressé une question écrite au ministre des habous et des affaires islamiques, relative à la restauration et à l'entretien de la Grande Mosquée de la ville de Taza, tout en faisant part de son inquiétude du retard qu'accusent les travaux.

(P. 2)

Sionisme, antisionisme et antisémitisme

XIII - Le monde arabo-musulman et les Juifs

■ Par Mokhtar Homman

La propagande sioniste présente le conflit israélo-palestinien comme un affrontement irréductible entre d'un côté les Arabes et les Musulmans, mus par une haine « anti-sémite », et de l'autre les Juifs considérés comme un tout uniforme, reprenant le prisme ashkénaze des fondateurs du sionisme juif.

Nous allons montrer dans cette partie que c'est infondé et que ce pseudo affrontement antijuif ne sert qu'à masquer la véritable nature du conflit, à savoir l'occupation coloniale de la terre ancestrale des Palestiniens.

(P. 10)

Autrement dit

Tribune libre

Un cinquantenaire



par Mustapha Labraimi

Il y a de cela une cinquantaine d'années (et quatre jours exactement), les 21, 22 et 23 février 1975 le Parti du Progrès et du Socialisme tenait son premier congrès national à Casablanca.

Quelques mois après la légalité reconquise, le PPS mobilise ses militants organisés à travers le territoire national et se donne l'occasion de clarifier publiquement son approche politique. Le discours d'ouverture prononcé par Ali Yata dure 7 heures pendant lesquelles le secrétaire général du parti aborde la situation du royaume à la lumière des aspirations populaires et des condi-

tions de l'environnement international. Il retrace l'histoire du parti de l'indépendance au jour de la réunion du congrès national, mettant en exergue les différentes formes d'organisation et de lutte adoptées par les camarades pour la consolidation de l'indépendance nationale, le développement de l'action pour parachever l'intégrité territoriale du pays, l'exercice réel de la démocratie et la satisfaction des revendications populaires pour la réalisation d'un Etat national et démocratique.

La référence au socialisme ne se limite pas à la dénomination du parti, elle constitue l'objectif et détermine l'initiation revendiquée d'un « processus démocratique » caractérisé par la réalisation de changements profonds dans la gouvernance du pays ; à commencer par l'élargissement des libertés politiques et culturelles et par une croissance économique intégrée et initiée par l'Etat au bénéfice des masses laborieuses et déshéritées.

Par une résolution unanime, le programme intitulé « La démocratie nationale ; étape historique vers le socialisme » est adopté par le congrès national. Il constitue selon les termes de la résolution « la plateforme d'actions définissant les tâches et objectifs de la Révolutions Nationale Démocratique, de l'édification de la

Démocratie Nationale ouvrant la voie au Socialisme. ».

Le programme aborde l'ensemble des secteurs socioéconomiques par l'analyse de chaque secteur et présente des propositions pour parachever l'indépendance nationale, développer les forces productives et donner naissance aux structures d'une société moderne. Il appelle à l'union des forces anti-impérialistes, progressistes et révolutionnaires par la constitution d'un Front National Démocratique où chaque organisation politique garde son indépendance et concourt à la réalisation d'un programme commun. La transition entre le Parti de la Libération et du Socialisme et le Parti communiste Marocain est ainsi effectuée aussi bien par le contenu politique du programme d'action adopté que par le fonctionnement interne du PPS basé sur le centralisme démocratique.

Faut-il rappeler que cette transition ne s'est pas effectuée sans l'apport fondamental des résolutions du troisième congrès du PCM tenu dans la clandestinité en 1966. Elle a été aussi facilitée par un travail pédagogique auprès des camarades eu égard au contexte répressif de l'époque. Par la suite, l'enrichissement de cet héritage s'est effectué dans un jeu politique où le processus démocratique prenait un aspect méandri-

forme et dont la consolidation reste à l'ordre du jour. La transformation de la société, par des avancées acquises, reste tributaire de l'épanouissement du capital humain national qui reste compromis par les déficits accumulés de la politique sociale et de pratiques économiques néolibérales accentuant les inégalités sociales et les disparités territoriales.

Le royaume reste dans l'étape historique de l'essor de « La démocratie nationale » affrontant les défis de l'émergence économique à même d'assurer une croissance forte et durable et le dépassement des fragilités qui la caractérisent, « la promotion du développement humain, l'édification d'une société de justice sociale et de solidarité à travers une répartition équitable des richesses produites entre couches sociales et régions, la lutte contre tous les phénomènes d'exclusion, de pauvreté et de précarité, l'égalité entre les individus et entre les sexes ainsi que la solidarité entre générations. ». L'action politique doit (re)trouver sa crédibilité dans un fonctionnement sain du processus électoral, la moralisation de la vie publique et le développement de l'Etat de droit.

In fine, pour le Parti du Progrès et du Socialisme, l'objectif est, et restera toujours, de mieux servir notre pays et notre peuple.

Sit-in de protestation contre la gestion approximative de l'Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports

Hamouni interpelle le ministre à propos de la situation à l'IRFCJS

■ M'Barek Tafsi

Alerté par des sit-in de protestation des lauréats de l'Institut royal de formation des cadres de la jeunesse et des sports contre la détérioration des conditions de formation et d'apprentissage au sein de l'établissement, du fait de la gestion approximative des affaires de l'institut, le président du groupe du progrès et du socialisme à la Chambre des représentants, Rachid Hamouni a interpellé à ce sujet le ministre de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports.

Dans une question écrite au ministre, le député l'interroge à propos des mesures qu'il compte prendre pour remédier aux défaillances qui entravent la bonne gestion des affaires de l'établissement et pour demander des comptes aux responsables de ces défaillances si elles sont avérées pour réhabiliter l'établissement et lui permettre de jouer correctement son rôle dans la formation et la qualification des cadres selon les normes de qualité requises.

Il l'a interrogé aussi sur le plan qu'il compte mettre en œuvre pour assurer la gestion rationnelle de l'établissement, une révision des méthodes actuelles de gestion administrative et

une bonne gouvernance qui reflète les orientations de réforme et de modernisation que le ministère aspire à réaliser.

Hamouni lui a rappelé aussi dans son écrit que la dégradation des conditions au sein de l'Institut royal de formation des cadres de la jeunesse et des sports a poussé les lauréats à organiser des sit-in de protestation pour exprimer leur déception face à la gestion administrative aléatoire de l'établissement, et à l'absence de bonne gouvernance, qui se répercutent directement sur la qualité de la formation et les conditions d'apprentissage scientifique.



En plus de la détérioration de l'infrastructure et de la poursuite des travaux qui affectent le fonctionnement normal des cours, cette institution souffre de l'absence d'interaction de l'Administration avec les lauréats et les professeurs, et de son refus à répondre à leurs revendications légitimes ou d'ouvrir des canaux de dialogue sérieux et responsable, ce qui a contribué à l'aggravation de la tension au sein de l'institut, ajoute-t-il. Les lauréats de l'Institut royal de formation des cadres de la jeunesse et des sports, indique le député, sont confrontés à de multiples difficultés, notamment des retards injustifiés dans la délivrance des cartes

d'étudiant, la non-annonce à temps des résultats des examens, ainsi qu'une insécurité croissante au sein de l'établissement, ce qui a suscité de réelles inquiétudes quant à la sécurité des lauréats et du personnel éducatif. Face à ces données inquiétantes, l'attention est focalisée sur la direction de l'institut, étant donné qu'elle est directement responsable de la poursuite de cette situation sans agir pour y remédier, ce qui soulève par la même des questions sur la capacité de la gestion administrative et le respect par l'administration de son devoir d'assurer un environnement de formation sain et respectueux des droits des lauréats et des professeurs.

Le PPS au Parlement

Aouad : Le Ramadan arrive et la Grande Mosquée de Salé toujours fermée !

Le mois sacré du Ramadan va bientôt commencer et la Grande Mosquée de Salé est toujours fermée, s'est interrogé le député Mohamed Aouad, membre du groupe du progrès et du socialisme à la Chambre des représentants, dans une question écrite au ministre des habous et des affaires islamiques.

Mais quelles sont les raisons à l'origine du retard que connaissent les travaux de restauration, d'entretien et de réhabilitation de cette mosquée et quand est ce que les fidèles de la ville pourront-ils s'y rendre pour leurs prières, a souligné le député, qui a demandé des précisions au sujet de l'avancement des travaux.

Exprimant sa déception et celle des fidèles de la ville, le député rappelle

que la fermeture pour la troisième année consécutive de cette mosquée, qui constitue un monument chargé de symbolique et de missions religieuse, spirituelle, historique, sociale et nationale, préoccupe au plus haut point les habitants. La construction de cette Grande Mosquée, située à l'intérieur de la médina dans l'arrondissement de Lamrissa-Salé, remonte à l'année 420 de l'Hégire. Elle a été fermée en septembre 2022, à titre provisoire, pour entretien des dommages apparus dans ses murs et qui représentaient un danger pour les fidèles.

Et ce jusqu'à la fin des travaux d'entretien global à réaliser par le ministère des habous et des affaires islamiques.



Un patrimoine à sauvegarder

Abbadi inquiet au sujet de l'essor réservé à La Grande Mosquée de Taza

Le député Ahmed Abbadi, membre du groupe du progrès et du socialisme (GPS/PPS) à la Chambre des représentants, a adressé une question écrite au ministre des habous et des affaires islamiques, relative à la restauration et à l'entretien de la Grande Mosquée de la ville de Taza, tout en faisant part de son inquiétude du retard qu'accusent les travaux.

Dans sa question, Abbadi rappelle que ce joyau, situé dans la vieille partie de la ville dite Haute-Taza, est un monument religieux, spirituel, culturel et historique de premier plan qui garde toujours son rayonnement scientifique et illuminant depuis des centaines d'années. Cette Grande Mosquée constitue en fait un monument civilisationnel au niveau de la province de Taza, et est l'un des monuments les plus importants sur les plans régional et national. Il est classé patrimoine national. Outre son design éblouissant et son style architectural ingénieux et créatif, ajoute-t-il, la Grande Mosquée comprend un chef-d'œuvre géant, un lustre suspendu au milieu de la mosquée, qui est considéré comme l'un des plus grands lustres dans le monde arabe et islamique voire dans le monde. Ce lustre est l'une des fiertés du Maroc, car ses pièces ont été assemblées par des mains artistiques purement marocaines, pesant plus de 32 quintaux, et des inscriptions y ont été gravées en graphies coufiques anciennes.

Tout cela s'ajoute à une chaire de style ancien datant de l'époque almohade. En outre, la Grande Mosquée de Taza se distingue par la présence de pavés distinctifs, de plats, d'une bibliothèque, de manuscrits scientifiques, de portes, de plafonds, de gravures diverses et de zellij authentique.

En raison des facteurs et des effets du temps, il a été procédé, il y a des années, à l'annonce des travaux de réparation et de restauration de la Grande Mosquée, qui avaient effectivement commencé. Toutefois, le sort de ces travaux reste inconnu. C'est ainsi qu'un certain nombre d'acteurs se demandent quand est ce que seront ils achevés, et dans quelle mesure seront ils conformes aux normes adoptées dans la réhabilitation des édifices à caractère historique ou religieux, car ces activités de restauration sont considérées parmi les opérations

de construction les plus précises et les plus complexes, qui nécessitent beaucoup d'habileté.

En conséquence, le député a tenu à interroger le ministre sur le sort des travaux de restauration et de réparation de la Grande Mosquée de Taza, et sur les raisons de leur retard important. Il lui a demandé également de savoir, plus précisément, dans quelle mesure les matériaux de construction sont conformes aux normes applicables en la matière, notamment en ce qui concerne les carrelages et le zellij, et en ce qui concerne enfin le respect des conditions de préservation de l'architecture, de la qualité et de l'authenticité des murs, des arcs, des coupes et des plafonds, et en général de toutes les particularités de la mosquée et de son contenu d'origine.

Il l'a interrogé de même à propos des mesures prises pour que les services compétents du ministère puissent suivre de près les travaux dans le but d'éviter toute violation des normes adoptées dans la restauration des antiquités et des monuments, et éviter d'endommager tout élément de la Grande Mosquée de Taza, des lustres, des bois rares, des décorations, du zellij authentique, des portes anciennes et leurs serrures, etc., avec ce que cela nécessite en termes d'inventaire et de documentation officielle du contenu de la mosquée avant et après les opérations de restauration et de réparation.



A vrai dire

La citadelle d'Agadir

Saoudi El Amalki



La restauration de la Kasbah d'Agadir, seul monument historique et ancestral à caractère patrimonial, resurgit enfin, comme une nymphe flambante. On se ressaisissait amoureuxment afin de procréer ce joyau de belle facture. Il a été question de repenser toute l'opération dans sa globalité, en vue de mettre en avant un travail cohérent.

Cette dynamique de revisiter ce symbole de l'identité nationale s'inscrivait dans le sillage d'une impulsion résolue de redorer le blason de des sites de proportion archéologique, de manuscrits, d'objets ethnologiques, de langue autochtone, d'expressions culturelles. C'est ainsi qu'il est plus opportun de s'approprier une vision globalisante pouvant faciliter cette entreprise et assurer la pousse escomptée. Ce site classé patrimoine national en 1944, renvoyé aux calendes grecques, depuis environs 60 ans, est en, d'être revalorisé, vu la nouvelle synergie volontariste qui s'est instaurée, tout au long de l'ébauche. La conjugaison des efforts des compétences locales, conduite par un comité scientifique performant, sous l'égide du maître d'ouvrage de la Société en charge du site, magistralement menée par Abdelkrim Azenfar, est d'un grand apport au service de l'unique bijou acrstal dont la communauté est amplement fière et auréolée.

On ne peut que saluer vivement cette symbiose qui s'est opérée, autour de cet héritage renvoyant à une histoire séculaire. Ce patrimoine avait rassemblé, en fait, toute une flopée d'acteurs mue par une volonté ardente pour se rendre utile, après une si longue période de léthargie. C'est, en effet, le meilleur hommage posthume qu'on pourrait rendre à une nuée d'âmes ensevelie sous terre et dont l'esprit plane sur les cimes et les versants de ce promontoire usé par le temps mais encore riche en épopée de naguère. Les survivants de ces lieux funestes auraient également, savouré la réhabilitation savante et réfléchie de ce que l'on appelle à jamais «Agadir Oufella».

Tant de rencontres de concertation entre décideurs de la région et des savants et experts en matière d'archéologie et d'urbanisme, avaient eu lieu afin de mettre en exergue la touche créative en termes de mise à niveau des remparts de la Kasbah, la remise à éclat du pavé interne, l'extraction des éléments cimentés sur les façades, ainsi que les démarches de fouille archéologique. De même, il s'est agi de l'aménagement des aires de service en rapport avec le site, la refonte des tombeaux, ainsi que la pose de la signalétique relative aux allées et aux espaces lui conduisant.

Il faut bien dire que la mise en valeur de ce site, longtemps soumis aux oubliettes, est sans doute, l'événement patrimonial de taille qui contribue à la relance du relook de la ville, notamment au niveau de l'industrie touristique en matière de découverte, mais aussi au niveau de la réconciliation de la cité sinistrée avec son passé. La citadelle d'Agadir était à la fois une forteresse qui repoussait les assauts étrangers et un fleuron qui surplombait le majestueux littoral balnéaire à l'horizon édenique.

On dira également que cette belle orfèvrerie, pied dans l'eau, est la reconnaissance royale d'un site qui renaît de ses cendres, après des décennies d'abandon. Elle ressuscite désormais sous les yeux bienveillants de l'équipe déterminante, dans le cadre du projet Royal, le programme de développement urbain d'Agadir (PDU).



الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc

SOCIÉTÉ NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC

REALISATION DES TRAVAUX DE CONFORTEMENT PAR PIEUX DU REMBLAI 2 SITUÉ AU PK 218 DE L'AUTOROUTE FES - TAZA.

Avis rectificatif d'appel d'offres national ouvert n° 3/25/S.

Le 26/03/2025 à 10 H 00, Il sera procédé en séance publique dans les bureaux de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc « ADM », Charia Azzaitoune – Secteur 22 Rabat – Instituts Hay Riad, Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la réalisation des travaux de confortement par pieux du remblai 2 situé au PK 218 de l'autoroute Fès – Taza.

ADM met à la disposition des concurrents son portail des marchés disponible à l'adresse : <https://achats.adm.co.ma>. Les conditions d'utilisation du portail des marchés d'ADM sont accessibles à partir dudit portail ; Les concurrents peuvent gratuitement consulter et télécharger, et uniquement à partir du portail d'ADM, les dossiers des appels d'offres et concours, ainsi que les documents et renseignements complémentaires y afférents.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (30.000,00) Dirhams.

L'estimation du Maître d'Ouvrage est de 3 026 540,00 DH/HT.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du règlement des marchés d'ADM.

L'envoi électronique des plis est le seul moyen de participation à l'appel d'offres. La réception des plis sur support papier n'est pas autorisée. Les concurrents sont tenus de transmettre leurs plis uniquement par voie électronique à travers le portail des marchés d'ADM. Seuls les plis remis à travers la plateforme dématérialisée des achats d'ADM seront pris en considération.

Les modalités de dépôt des plis sont définies dans les dossiers de consultations.

Il est prévu une visite des lieux le 17/03/2025 à 11h00. Le lieu de RDV est fixé au PK 218 de l'autoroute Rabat-Oujda.

Les pièces justificatives à fournir sont celles précisées dans le règlement de la consultation et notamment la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification tel qu'il est indiqué sur le tableau ci-dessous, ce certificat n'est exigé que pour les concurrents installés au Maroc.

Classement et qualification selon l'Arrêté n° 1394-14 du 27 chaabane 1435 (23 juin 2014)

Secteur	Qualification	Classe
G	G3	3

Consultez nos avis d'appels d'offres et concours sur : <https://achats.adm.co.ma> et sur le Portail des marchés publics. Le règlement des marchés d'ADM est téléchargeable à l'adresse : <https://achats.adm.co.ma>.

Bourita à propos de la tentative d'entrée illégale d'eurodéputés à Laâyoune

Une sorte « d'agitation sans aucun impact »

La tentative d'entrée illégale à Laâyoune de quatre eurodéputés et de deux de leurs accompagnateurs est une sorte "d'agitation sans aucun impact", a affirmé, mardi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

En réponse à une question d'un journaliste à ce sujet, lors d'un point de presse à l'issue de ses entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration régionale de la République de Cabo Verde, M. Bourita a souligné que le Maroc exerce pleinement sa souveraineté sur ses provinces du Sud, tout comme sur l'ensemble de son territoire national. Le Royaume, y compris ses provinces du Sud, accueille chaque

année, en toute fluidité, des millions de touristes, outre des responsables et des délégations officielles, a-t-il poursuivi, citant, à titre d'exemple, la visite du président du Sénat français, lundi à Laâyoune, ainsi que les nombreux déplacements effectués par des hommes d'affaires et des responsables internationaux dans le Royaume.

A l'instar des autres pays du monde, toute visite au Maroc, qu'elle soit officielle, touristique ou pour des missions spécifiques, est soumise à des procédures organisationnelles claires dans un cadre règlementé, conformément aux lois en vigueur, a-t-il dit.

Le ministre a souligné, en outre, que toute personne respectant ces règles est la bienvenue, ajoutant que la loi s'applique à celles qui tentent de les enfreindre, comme c'est le cas dans d'autres pays. Il a noté que ces tentatives n'ont aucun impact sur le Maroc, qui exerce pleinement sa souveraineté sur ses provinces du Sud, comme sur le reste de son territoire national.



La visite du chef de la diplomatie de Cabo Verde au Maroc

Bourita : Une illustration de la solidité des relations bilatérales

La visite du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration régionale de la République de Cabo Verde, José Filomeno de Carvalho Dias Monteiro, au Royaume témoigne de la solidité des relations entre Rabat et Praia, conformément à la vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI visant à consolider la coopération avec les pays africains, a affirmé mardi à Rabat le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

S'exprimant lors d'un point de presse à l'issue de ses entretiens avec son homologue de Cabo Verde, M. Bourita a souligné que cette visite s'inscrit dans la dynamique positive que connaissent les relations bilatérales, illustrée par l'ouverture d'un consulat de Cabo Verde à Dakhla en 2022 et l'inauguration des ambassades des deux pays à Rabat et à Praia, et constitue une nouvelle étape dans le renforcement de ces relations.

M. Bourita a rappelé la tenue de la commission mixte maroco-capverdienne à Rabat en 2023, sanctionnée par la signature de plusieurs accords couvrant divers domaines, notamment la coopération économique, saluant la République de Cabo Verde en tant que pays crédible en Afrique à la faveur de sa stabilité politique et sa gouvernance économique.

Evoquant la dimension historique des relations entre les deux pays, M. Bourita a souligné le rôle du Maroc dans le soutien aux mouvements de libération africains, rappelant notamment le soutien apporté au leader capverdien Amílcar Cabral, qui s'était rendu au Maroc en 1961 dans le cadre de la lutte contre le colonialisme portugais.

Cabral a visité Rabat pour participer à une réunion consacrée à la libération des colonies alors sous domination portugaise, a relevé M. Bourita, ajoutant que lors de cette rencontre, le Maroc a réaffirmé son soutien à l'indépendance de ces Etats, dont la République de Cabo Verde, illustrant ainsi le rôle majeur joué par le Royaume en faveur de l'émancipation dans le continent



africain.

Il a souligné que cet engagement se poursuit sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à travers l'appui au développement et à la consolidation des relations Sud-Sud, dans une logique gagnant-gagnant et selon une approche pragmatique d'échange d'expertises et d'expériences entre les deux pays.

M. Bourita a indiqué que le Maroc et Cabo Verde sont convenus, lors de cette réunion, de la tenue de la prochaine commission mixte à Praia, une occasion pour insuffler une nouvelle dynamique aux relations bilatérales. Il a précisé que cette session sera accompagnée d'un forum économique réunissant les hommes d'affaires des deux pays, afin d'explorer les opportunités

d'investissement, de développement et de coopération économique offertes par la République de Cabo Verde. Par ailleurs, a enchaîné M. Bourita, les deux parties sont également convenues de renforcer leur coopération technique et d'échanger leurs expériences dans des secteurs d'intérêt commun, notamment le tourisme, la pêche maritime et les énergies renouvelables. Faisant part de la considération du Maroc pour la position constante de Cabo Verde sur la question du Sahara marocain, en tant qu'allié fiable, traduite sur le terrain par l'ouverture d'un consulat à Dakhla, M. Bourita a relevé que la République de Cabo Verde est un acteur majeur dans l'Initiative Atlantique de SM le Roi Mohammed VI, étant donné qu'elle préside le groupe

de travail sur l'économie bleue et occupe une place centrale dans cette initiative.

A cet égard, M. Bourita a fait part de l'engagement des deux parties pour consolider le leadership de Cabo Verde dans ce domaine en perspective de la prochaine réunion ministérielle du Processus des Etats Africains Atlantiques (PEAA), avec la possibilité d'organiser de futures rencontres à Praia afin de préparer cet événement, qui réunira les ministres de l'Economie et des Infrastructures de ces Etats.

Soutien réitéré à l'intégrité territoriale du Maroc sur l'ensemble de son territoire, y compris le Sahara marocain

Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration régionale de la République de Cabo Verde, José Filomeno de Carvalho Dias Monteiro, a réitéré, mardi à Rabat, la position constante de son pays en soutien à l'intégrité territoriale et à la souveraineté du Maroc sur l'ensemble de son territoire, y compris la région du Sahara.

M. Dias Monteiro a également réaffirmé le plein soutien de son pays au plan d'autonomie présenté par le Royaume en 2007, en le considérant comme la seule solution crédible et réaliste pour résoudre ce différend régional.

M. Dias Monteiro a aussi salué les efforts des Nations Unies en tant que cadre exclusif pour parvenir à une solution réaliste, pratique et durable au différend régional autour du Sahara marocain.

La position de Cabo Verde, telle que réaffirmée par M. Dias Monteiro, s'inscrit dans le cadre de la dynamique internationale impulsée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en faveur du plan d'autonomie et de la souveraineté du Royaume sur son Sahara.

De son côté, M. Bourita a remercié M. Dias Monteiro pour le soutien constant et ferme de son pays frère à la marocanité du Sahara et s'est félicité de l'ouverture d'un Consulat général de la République de Cabo Verde à Dakhla, en août 2022.

A la tête d'une importante délégation parlementaire en visite dans

la région de Laâyoune-Sakia El Hamra

Gérard Larcher s'entretient avec des responsables locaux sur développement du partenariat franco-marocain



Le développement du partenariat franco-marocain dans les provinces du Sud du Royaume a été au centre d'une série d'entretiens, mardi à Laâyoune, du président du Sénat français, Gérard Larcher, avec des responsables locaux.

M. Larcher, qui conduit une importante délégation parlementaire, a eu ainsi des entretiens avec le wali de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra,

gouverneur de la province de Laâyoune, Abdeslam Bekrate, le président du Conseil régional, Sidi Hamdi Ould Errachid, et le président du Conseil communal de Laâyoune, Moulay Hamdi Ould Errachid, en présence de l'ambassadeur de France à Rabat, Christophe Lecourtier.

Au cours de ces rencontres, les membres de la délégation française ont pris connaissance des avancées et étapes franchies par le Maroc dans les domaines politique, économique, et social, ainsi que des mesures prises dans le domaine du développement, dans le cadre du nouveau modèle de développement des provinces du Sud, lancé par SM le Roi Mohammed VI en 2015.

Un accent particulier a été mis sur les efforts considérables déployés dans les provinces du Sud, ainsi que sur les programmes et projets réalisés dans différents domaines avec pour objectif de développer cette région conformément aux Hautes Directives Royales.

A l'occasion de ces rencontres, qui ont été aussi axées sur la dynamique de développement tous azimuts dans la région, les membres de la délégation française ont mis l'accent sur la pertinence du plan d'autonomie, en tant que seule et unique solution au différend artificiel autour de la question du Sahara.

De même, ils ont examiné les moyens à même de renforcer la coopération bilatérale dans les domaines liés à la gestion de la chose locale, à la décentralisation, à la santé, à la gestion de l'eau notamment l'approvisionnement en eau potable, et des déchets.

Par la suite, le président du Sénat et la délégation l'accompagnant ont donné le coup d'envoi au projet de construction de l'établissement scolaire

français OSUI Paul Pascon à la ville de Laâyoune.

Érigé sur une superficie de 2 Ha, dont 3.500 m² bâtis, ce projet comprend notamment des locaux pour professeurs, des salles de cours, des espaces de récréation et des terrains multisports.

Dans une déclaration à la presse, le président du Sénat français a exprimé la volonté de son pays de développer davantage le partenariat avec le Maroc dans différents domaines notamment dans les provinces du Sud.

Il a en outre souligné que cette visite s'inscrit dans le cadre d'un nouveau chapitre du nouveau livre que SM le Roi Mohammed VI et le président de la République française, Emmanuel Macron, ont décidé d'écrire suite à la visite d'Etat effectuée par le président français en octobre dernier.

"Lors de ma visite, nous avons examiné avec les différents responsables locaux le développement économique dans la région, les énergies renouvelables, les infrastructures, le transport, et la gestion de l'eau", a-t-il poursuivi, mettant l'accent sur le capital humain dont jouissent les provinces du Sud.

Au cours de ce déplacement, les membres de la délégation parlementaire française ont effectué des visites de terrain à plusieurs projets socio-éducatifs et économiques, où ils ont constaté de visu les efforts soutenus déployés en faveur d'un développement global et intégré de la région Laâyoune-Sakia El Hamra.

Dans ce cadre, ils se sont rendus à la Cité des Métiers et des Compétences, au port phosphatier, et à la grande médiathèque Mohammed VI de Laâyoune.

Considéré comme provocateur, régressif et décevant

Les présidents des sections régionales de la FME rejettent le projet ministériel de soutien public à la presse régionale

“ Dans le sillage des positions exprimées par la Fédération Marocaine des Editeurs de Journaux (FMEJ) et suite au communiqué de son bureau exécutif du 31 janvier 2025, les présidents des sections régionales de la Fédération ont tenu une réunion consultative, présidée par le président de la Fédération et des membres du bureau exécutif. Cette réunion a été consacrée à l'examen du nouveau système de soutien public à la presse et à l'édition, ainsi qu'aux derniers développements liés au projet du ministère de tutelle de conclure ce qu'il a appelé une « convention de partenariat pour le soutien à la presse régionale » avec les conseils régionaux et de leur confier l'ensemble du dossier.

Les présidents des sections de la Fédération ont exposé toutes les données disponibles concernant ces nouveaux développements et ont présenté des détails concrets provenant des douze régions du Royaume. Après une discussion approfondie et responsable, portant sur le contexte, le timing, l'approche et le contenu de cette nouvelle démarche unilatérale du ministère de la Communication, les présidents des sections régionales de la FMEJ soulignent ce qui suit :

- * La poursuite par le ministère de la Communication de la prise de décisions unilatérales en excluant la Fédération de tout dialogue ou consultation, alors même qu'elle est la seule organisation professionnelle des éditeurs de journaux disposant de sections dans toutes les régions et encadrant l'écrasante majorité des entreprises de presse régionale, et ce au mépris flagrant du principe de l'approche participative que stipule la Constitution.
- * L'opacité du contenu du projet de convention, proposé par le ministère aux conseils régionaux, a



fait que plusieurs de ces instances élues ont rencontré, lors de son examen pour prendre la décision adéquate, des difficultés de nature à provoquer des tensions locales inutiles. De plus, cette démarche du ministère révèle un désengagement total vis-à-vis de la presse régionale, en l'excluant clairement du système de soutien public, alors que le décret gouvernemental sur l'aide à la presse stipule explicitement que la presse régionale en fait partie intégrante. Ce comportement est provocateur, régressif et décevant.

- * La FMEJ avait réussi à mettre en place des conventions de partenariat et de coopération entre ses sections et plusieurs conseils régionaux (Tanger, Dakhla, Agadir), alors que d'autres étaient en cours de finalisation. Mais, le ministre du secteur est intervenu pour en suspendre l'exécution sous des prétextes bureaucratiques peu convaincants. Aujourd'hui, il apparaît clairement qu'il a repris à son compte l'idée et les efforts de la Fédération, en les recyclant et y ajoutant des conditions draconiennes et des calculs électoralistes flagrants. Nous n'avons cessé d'alerter sur le fait que tout cela constitue un jeu infantile sans aucun bénéfice au secteur.
- * Le projet soumis par le ministère aux conseils régionaux prévoit des montants dérisoires comme soutien régional, inférieurs même à l'aide forfaitaire dont ont bénéficié certaines entreprises de presse régionale, en plus de ses ambiguïtés concernant les sources de financement et les garanties de sa pérennité.
- * De plus, ce projet, en contradiction avec le décret

sur le soutien à la presse, impose aux entreprises de presse la promotion des régions comme condition et critère d'éligibilité, transformant ainsi l'aide à la lecture en une hypothèque des médias à devenir de simples agences de publicité et de propagande. Ce qui ouvre la voie aux règlements de comptes électoralistes dans les régions, menaçant ainsi la liberté et le pluralisme de la presse.

Pire encore, la commission de suivi proposée exclut les professionnels du secteur, étant composée des seuls représentants du ministère et du conseil régional, et présidée par le ministère.

Cela constitue une nouvelle atteinte à l'approche participative et un net recul par rapport aux pratiques antérieures en matière de soutien public à la presse.

Par conséquent, nous appelons les conseils régionaux et les autorités territoriales de tutelle à ne pas se précipiter en suivant le ministère dans cette démarche, telle qu'elle figure dans le projet présenté, et à inciter le ministère et le gouvernement à assumer pleinement leurs responsabilités légales, financières et organisationnelles à l'égard de la presse régionale, en tant que partie intégrante de la presse nationale.

Les entreprises de presse régionale, tout comme une grande partie des entreprises de presse nationale, sont des petites et moyennes entreprises (PME) mais aussi de très petites entreprises (TPE). Il est essentiel d'en parler en ces termes, à l'instar des autres entités économiques similaires, et de réfléchir aux moyens de renforcer leur contribution au développement économique. Il est également nécessaire

de mettre en place des mécanismes institutionnels pour les soutenir, garantir leur équilibre financier et leur stabilité économique, protéger les emplois existants et en créer de nouveaux.

Dans ce même contexte, les présidents des sections ont relevé la persistance de la commission provisoire chargée de la gestion des affaires de la presse à imposer des mesures et des procédures complexes pour le renouvellement de la carte professionnelle. Parfois, elle exige même des documents non prévus par la loi, tels que des justificatifs fiscaux. Tout cela a engendré des tensions inutiles, causées par des mesures bureaucratiques complexes et sans fondements dans les lois en vigueur, se transformant ainsi en de véritables obstacles menaçant la survie des entreprises de presse régionale et leurs salariés de licenciement.

Nous soulignons de nouveau que l'abandon de la voie du dialogue, la remise en cause de l'approche participative véritable et l'exclusion de la FMEJ, en sa qualité de première organisation professionnelle à avoir cosigné le système de soutien public au Maroc et les autres réformes avec les autorités publiques, et que son exclusion aujourd'hui de toute consultation préalable, ainsi que la mise à l'écart d'une grande partie de la presse régionale et des petites et moyennes entreprises, rendent toutes les décisions unilatérales, annoncées et imposées, dépourvues de toute légitimité et sans aucun fondement à même d'assurer une véritable réforme d'un secteur en crise.

En conséquence, la Fédération appelle le ministère concerné, le gouvernement et son chef à assumer leurs responsabilités et à intervenir pour corriger cette dérive. Elle appelle, également, la commission provisoire à renoncer aux mesures complexes et illégales concernant le renouvellement de la carte professionnelle et à ne pas interférer dans les relations des entreprises de presse avec les autres services et administrations, car cela ne relève ni de ses compétences légales ni de son mandat. La commission provisoire doit également exprimer sa position sur le système de soutien public dangereux et injuste, soutenir, à cet égard, les entreprises de presse et accélérer les préparatifs pour l'élection d'un Conseil national légitime, conformément à la loi qui l'a institué.

Les présidents des sections régionales de la FMEJ

La visite de feu SM Mohammed V à M'hamid El Ghizlane Un épisode rayonnant dans l'histoire de la lutte pour le parachèvement de l'indépendance

La visite historique de feu SM Mohammed V à M'Hamid El Ghizlane le 25 février 1958, constitue un épisode rayonnant dans l'histoire de la lutte pour le parachèvement de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Royaume, a indiqué, mardi à M'Hamid El Ghizlane (province de Zagora), le Haut-commissaire aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération, El Mostafa El Ktiri.

Dans une allocution lue en son nom par le directeur des systèmes et des études historiques au Haut-commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération, Hamida Maaroufi, lors d'un meeting organisé à l'occasion de la célébration à M'Hamid El Ghizlane du 67ème anniversaire de cette visite, M. El Ktiri a souligné que la visite du défunt Souverain est une étape phare porteuse de profondes significations illustrant la détermination du Maroc, Roi et peuple, à recouvrer sa liberté, son indépendance et ses territoires spoliés.

Il a également rappelé que cette visite Royale témoignait de la solidarité des liens historiques qui unissent depuis toujours les Rois et Sultans Alaouites aux tribus sahraouies qui ne cessent de réaffirmer leur engagement en faveur de la défense des sacralités et des constantes de la nation, et de faire part de leur fierté d'appartenance nationale et d'identité marocaine.

Les tribus sahraouies se sont rangées du côté de l'Armée de libération et ont fait preuve d'une bravoure inégalée et d'une combativité féroce lors des batailles héroïques qu'ils ont livrées contre les forces du colonisateur lourdement armé, a-t-il poursuivi.

M. El Ktiri a de même noté que la visite historique de feu SM Mohammed V a consacré aussi les liens forts qui ont uni et qui unissent depuis toujours les tribus sahraouies et le glorieux Trône Alaouite, tout en confirmant leur forte implication dans la lutte et la résistance contre l'occupant.

Il a rappelé, dans le même contexte, la visite de feu SM Hassan II dans cette même région en 1981 et Son discours à cette occasion, dans lequel Il avait souligné les portées de la visite de Son auguste père, et mis en relief les significations historiques profondes du combat des Marocains des provinces du Sud pour l'indépendance.

"Nous nous rappelons la visite de notre père avec fierté parce que c'est d'ici qu'il a réclamé le retour des territoires marocains pour accomplir l'unité nationale et nous nous rappelons la visite, parce qu'elle était un appel qui a eu un grand écho et constituait une leçon en politique et en patience dont nous récoltons aujourd'hui les bienfaits", avait dit feu SM Hassan II dans ce discours mémorable.

Le Haut-Commissaire a, de même, indiqué que la célébration de cet événement glorieux est l'occasion de réaffirmer la mobilisation constante de la famille de la Résistance et de l'Armée de Libération, ainsi que de l'ensemble du

peuple marocain derrière Sa Majesté le Roi Mohammed VI, afin de défendre l'intégrité territoriale du Royaume et d'aller de l'avant dans le processus de développement et de la consolidation des acquis nationaux.

Lors de cette cérémonie, un hommage posthume a été rendu à d'anciens membres de la famille de la résistance et de l'armée de libération pour leurs sacrifices consentis pour l'indépendance du pays.

De même, des aides financières ont été remises au profit de 33 anciens membres de la famille de la résistance et de l'armée de libération, ainsi qu'aux veuves de certains d'entre eux.

المختبر العمومي للتجارب والدراسات

LABORATOIRE PUBLIC D'ESSAIS ET D'ETUDES

DLAAP/990

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 04/2025 du 25/03/2025

SEANCE PUBLIQUE

Le 25/03/2025 à 10H00, il sera procédé au siège du LPEE sis 25 Rue d'Azilal, Casablanca, à l'ouverture en séance publique des plis relatifs à: TRAVAUX DE RENOUELEMENT DE LA STATION DE POMPAGE DU CENTRE EXPERIMENTAL DE L'HYDRAULIQUE DU LPEE

Lot 1 : TRAVAUX DE RENOUELEMENT DE LA STATION DE POMPAGE DU CENTRE EXPERIMENTAL DE L'HYDRAULIQUE DU LPEE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau d'ordre du LPEE, sis 25 Rue d'Azilal à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante : www.lpee.ma/carrrefour-communication/appelsdoffres

Le cautionnement provisoire par lot est:

Lot	Montant
Lot 1	45.000,00 (QUARANTE-CINQ MILLE DIRHAMS)

Les plis sont au choix des concurrents, soit:

- Dépôtés contre récépissé dans le bureau d'ordre du maître sis au 25, Rue d'Azilal à Casablanca;
- Envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Remis, séance tenante au président de la commission centrale des achats au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Les plis sont justificatifs à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Il est prévu une visite des lieux le 07/03/2025 à 10H00 aux adresses suivantes : KM 7, ROUTE D'EL JADIDA B.P. 8068 OASIS - CASABLANCA

Pour toute information supplémentaire, contacter la Direction des Approvisionnements, Logistique et Gestion Patrimoine fax au 0522 45 01 45 ou Email : dir.dla@lpee.ma.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
REGION BERRI-MELLAL - KHEMIFRA
PROVINCE DE KHOURIBGA
COMMUNE D'OUED-ZEM
DIVISION D'URBANISME, ENVIRONNEMENT,
TRAVAUX, PATRIMOINE ET DEPENSE
Service de Comptabilité, des Budgets et des Marchés

PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL MODIFIE

Maitre d'ouvrage : Président de la Commune d'Oued-Zem

Année budgétaire : 2025

Suite l'article 17 du décret n° 2.22.431 du 08-03-2023 relatif aux marchés publics, Le Programme prévisionnel modificatif des marchés que le Président de la Commune d'Oued-Zem envisage de lancer pour l'année budgétaire 2025 et les deux années suivantes 2026 et 2027 et présenté ci-après :

b) Prestation de Fourniture :

Année Budgétaire 2025

N°	OBJET DE FOURNITURE	LIEU D'EXECUTION	Estimation Prévisionnelle	Mode de passation	Mois de Publication	Observation
1	Achat d'une traxe et d'une voiture utilitaire	Ville Oued-Zem	1.100.000,00	Appel d'offres ouvert sur offre de prix	2ème Trimestre	PMS

c) Prestation de Service :

Année Budgétaire 2025

N°	OBJET DE SERVICE	LIEU D'EXECUTION	Estimation Prévisionnelle	Mode de passation	Mois de Publication	Observation
1	Etude de faisabilité du service de transport urbain à la ville d'Oued-Zem	Ville Oued-Zem	400.000,00	Appel d'offres ouvert sur offre de prix	1er Trimestre	PMS

Signé :

Le Président de la Commune d'Oued-Zem

C
M
J
N

Maroc-BM

Un partenariat solide et en constante évolution

Le partenariat entre la Banque mondiale (BM) et le Royaume du Maroc est solide, sain et en constante évolution, a affirmé, lundi à Rabat, le Vice-président de la BM pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Ousmane Dione. "Nous avons discuté des priorités du Maroc, des réformes extrêmement encourageantes qu'il est en train de mener ainsi que de la possibilité de continuer à l'accompagner dans son agenda de développement", a indiqué M. Dione dans une déclaration à la presse à l'issue de ses entretiens avec le Chef du gouvernement, Aziz Akhannouch. Il a salué, dans ce sens, les réformes sociales engagées par le Maroc, notam-

ment celles en lien avec la consolidation des piliers de l'État social, notant que l'institution financière internationale appuiera les efforts du Maroc pour « l'organisation des échéances à venir ». M. Dione a fait part de la volonté de la Banque mondiale de soutenir le Maroc dans ses projets d'innovation et de croissance économique, et d'appuyer les réformes sociales innovantes engagées par le Royaume et son agenda de l'emploi, afin qu'«il continue à performer tant au niveau régional que mondial ». La BM apportera une valeur ajoutée à l'ensemble des structures du Maroc pour une croissance soutenue et un emploi de qualité, a-t-il affirmé, exprimant le souhait de voir ce partenariat atteindre des paliers supérieurs.



Marché obligataire

Le Trésor clôture le mois globalement en ligne avec ses prévisions

À la clôture des levées du mois de février, le Trésor enregistre une levée cumulée mensuelle de 13,1 milliards de dirhams (MMDH), soit 107% de son besoin mensuel annoncé pour le mois de février 2025, selon Attijari Global Research (AGR).

La dernière séance d'adjudication du mois de février 2025 s'est caractérisée par une baisse sur le compartiment court terme et une légère hausse sur le segment moyen terme du marché primaire, indique AGR dans sa récente note « Weekly Hebdo Taux – Fixed Income » du 14 au 20 février.

À cet effet, les taux de rendement des maturités 13 et 52 semaines ont reculé en une semaine de 1 et 5 points de base (pbs) respectivement, alors que la maturité 2 ans a avancé de 3 pbs sur



la même période, fait savoir la même source.

Concernant les caractéristiques techniques de la séance, la demande des investisseurs s'établit à 7,7 MMDH face à une souscription du Trésor de 3,1 MMDH, soit un taux de satisfaction de 40%.

Au final, les experts d'AGR restent convaincus que le Trésor serait toujours capable de maîtriser son offre sur le marché des adjudications pendant le reste du premier trimestre de 2025.

Leurs prévisions sont confortées d'une part, par la maîtrise de l'inflation au niveau national autour de la cible de Bank Al-Maghrib et d'autre part, par les niveaux confortables de la trésorerie depuis le début de l'année 2025.

Emballages vides de pesticides

Un projet pilote au service de l'économie circulaire

La région Souss-Massa, acteur clé de l'agriculture marocaine, génère près de 30 à 35 % des emballages vides de phytopharmaceutiques (EVP) au niveau national. Si leur rôle dans la productivité agricole est indéniable, leur mauvaise gestion représente un risque majeur pour l'environnement et la santé publique.

Face à cet enjeu, CropLife Maroc, CropLife Afrique & Moyen-Orient et l'Association AgroTech ont lancé en 2023 un projet pilote inédit pour la gestion durable des EVP. Inscrit dans le Cadre de Gestion Durable des Pesticides lancé au Maroc en 2022, cette initiative vise à structurer une filière responsable pour la collecte, le traitement et l'élimination des emballages vides conformément aux réglementations en vigueur.

57 tonnes d'EVP collectées et éliminées en toute sécurité dans la région du Souss-Massa, soit 14,25% en seulement un an

Depuis son lancement, le projet a permis en une année :

La collecte de 57 tonnes, sur les 400 tonnes générées annuellement d'EVP dans la Région Souss Massa, traitées et incinérées en toute conformité par Geocycle.

La formation et la sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques de gestion des EVP, renforçant ainsi la traçabilité et la sécurisation du processus.

La collecte de données tangibles fournissant une base solide en vue de la potentielle élaboration d'un cadre national dédié, structuré et durable pour la gestion des EVP au Maroc.



Ce projet, financé intégralement par CropLife, s'inscrit dans une démarche globale de transition vers une agriculture plus responsable et respectueuse de l'environnement, au sein du Cadre de Gestion Durable des Pesticides (ou 'Sustainable Pesticide Management Framework' – SPMF), lancé par CropLife International et reposant sur trois axes stratégiques : Réduire la dépendance aux pesticides hautement dangereux.

Encourager l'innovation et les alternatives durables. Promouvoir l'usage responsable et raisonné des phytopharmaceutiques. Déployé au Maroc depuis 2022, après le Kenya en 2021 et avant l'Égypte en 2024, le SPMF témoigne de l'engagement de l'industrie envers une gestion durable des pesticides. Son succès repose sur des collaborations public-privé fortes, impliquant au Maroc l'ONCA, l'ONSSA, AgroTech,

Geocycle, AgriEdge et d'autres acteurs clés du secteur agricole.

Vers un modèle national de gestion des EVP « Avec des résultats prometteurs et une mobilisation croissante des parties prenantes, ce projet pilote constitue une première étape décisive vers, ce que l'on espère, mènera à une stratégie nationale de gestion des EVP. L'objectif étant d'élargir cette initiative à l'échelle du territoire marocain,

pour réduire l'impact environnemental des EVP et renforcer la sécurité sanitaire des filières agricoles », note la Directrice Générale de CropLife Afrique-Moyen Orient, Dr Samira Amellal.

Ce projet démontre que la gestion durable des emballages vides de pesticides n'est pas seulement une nécessité sanitaire et environnementale, mais un véritable levier pour une agriculture plus responsable et un modèle d'économie circulaire performant.

Recommandations à la suite du projet pilote

Renforcer les Partenariats : établir des partenariats solides (Administrations publiques, metteurs sur le marché des phytopharmaceutiques, industriels, associations professionnelles, agriculteurs, certificateurs) pour renforcer la gestion des EVP dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur. Créer un éco-organisme national de gestion et de valorisation des EVP Étendre le Programme : mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion et de valorisation des EVP dans l'ensemble du Maroc, en utilisant l'expérience acquise dans la Région Souss Massa

Intégrer des technologies de traçabilité telles que les codes QR ou les codes à barres pour assurer le suivi des mouvements des EVP tout au long de leur cycle de vie Rendre la gestion rationnelle des emballages vides de pesticides (triple rinçage, égouttage, perçage) une action majeure dans le cahier des charges des organismes certificateurs.

Maroc Telecom

M.Benchâaboun nommé président du directoire



Le Conseil de Surveillance a décidé de nommer Mohamed Benchâaboun, en qualité de Président du Directoire, en remplacement de Abdeslam Ahizoune. "Le Conseil de Surveillance a pris acte de l'expiration des mandats des membres du Directoire au 1er mars 2025 et a décidé de nommer, pour un mandat de deux années, soit jusqu'au 1er mars 2027, Mohamed Benchâaboun, en qualité de Président du Directoire, en remplacement de Abdeslam

Ahizoune", indique un communiqué de Maroc Telecom. Cette nomination jouera un rôle déterminant dans le développement stratégique global des activités du Groupe Maroc Telecom, relève le communiqué. À cette occasion, le Conseil de Surveillance a exprimé sa gratitude à M.Ahizoune pour ses contributions exceptionnelles à la croissance du Groupe au cours des 27 dernières années. Son leadership décisif a joué un rôle clé dans l'essor panafricain du Groupe Maroc Telecom,

souligne la même source. Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a également décidé de reconduire, pour un mandat de deux (2) années supplémentaires, soit jusqu'au 1er mars 2027, le mandat des autres membres du Directoire, à savoir Brahim Boudaoud, Hassan Rachad, François Vitte et Abdelkader Maamar. Enfin, le Conseil a adressé à M.Benchâaboun ses félicitations pour cette nomination et lui formule ses vœux de pleine réussite dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions.

Eqdom

Quasi-stable de l'activité en 2024

■ K. Kh

Eqdom a publié ses résultats annuels pour l'année 2024, qui montrent une stabilité relative dans un contexte de dynamisme commercial. Le produit net bancaire (PNB) de l'entreprise a atteint 543 millions de dirhams (MDH), en léger recul de 1% par rapport à l'année précédente, malgré une croissance modérée dans certaines de ses activités. Bien que le PNB affiche une baisse, Eqdom a enregistré une progression notable dans d'autres indicateurs. L'encours brut clients a crû de 3%, s'élevant à 10,2 milliards de dirhams. Cette évolution témoigne d'une gestion efficace de la clientèle et d'une demande soutenue pour les produits financiers proposés par la société. Par ailleurs, la production nette annuelle a connu une forte hausse de 17%, atteignant 2,808 milliards de dirhams, illustrant la solidité de l'entreprise sur le marché du crédit. Un autre événement majeur pour Eqdom a été la signature d'un protocole d'accord avec l'administration fiscale. Cet accord porte sur le règlement d'un contrôle fiscal concernant l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur le revenu (IR) pour la période de 2020 à 2023, ainsi que la TVA pour la période de 2016 à 2023, pour un montant total de 82 millions de dirhams. En conséquence, Eqdom a prévu un impact sur ses résultats financiers pour l'année 2024, notamment en raison de la charge associée à ce règlement. Malgré cela, la société a annoncé un résultat net pour le premier semestre 2024 de 70 millions de dirhams, en progression de 4,5% par rapport à la même période en 2023. Enfin, Eqdom est en pleine phase de transition stratégique avec le lancement d'une offre publique d'achat (OPA) sur ses actions. Cette OPA, initiée par un consortium composé de Saham Finances, de la SGMB et d'Investima, vise à renforcer le contrôle sur l'entreprise. La SGMB, qui fait partie de ce consortium, se porte acqureur des actions d'Eqdom.



13e édition

Lancement du Salon « Solaire Expo Maroc »

Placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, la 13^e édition du Salon international de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique, « Solaire Expo Maroc », a été inaugurée mardi au Parc des Expositions de Casablanca, à proximité de la Mosquée Hassan II, sous le thème : « Réseaux intelligents et stockage : nouvelles perspectives pour le développement des énergies renouvelables décentralisées et l'accélération de la transition énergétique aux niveaux national et continental ». L'ouverture officielle de cet événement a été présidée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour, en présence de représentants de divers ministères concernés, de plusieurs responsables gouvernementaux, d'experts en énergie ainsi que de délégations d'hommes d'affaires et d'investisseurs nationaux et internationaux. « Ce salon constitue l'événement phare du secteur des énergies renouvelables sur le continent africain. Il réunit les acteurs clés, issus des secteurs public et privé, et est organisé sous la supervision du ministère de la Transition énergétique et du Développement durable, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, du ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, ainsi que du ministère de l'Industrie et du Commerce », explique l'organisation.

Un événement majeur pour la transition énergétique

Lors de son discours inaugural, le ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour, a souligné que

« le Maroc continue de renforcer son leadership en matière d'énergies renouvelables, en tirant parti de sa position stratégique, de ses infrastructures modernes et de la vision royale qui fait de la transition énergétique une priorité nationale ». De son côté, Rachid Bougern, fondateur et directeur du Salon international de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique « Solaire Expo Maroc », a mis en avant les avancées du Maroc dans ce domaine, grâce à la vision royale qui a jeté les bases d'une stratégie énergétique ambitieuse, faisant du Royaume un modèle à suivre aux niveaux régional et international. Il a également souligné que les mutations profondes du secteur énergétique mondial, en particulier dans le domaine des réseaux intelligents et des solutions de stockage, nécessitent aujourd'hui l'adoption d'approches innovantes pour garantir une meilleure efficacité énergétique et accélérer la transition



énergétique. Le Maroc s'affirme ainsi comme une puissance énergétique régionale, notamment grâce à des projets d'envergure tels que le complexe solaire "Noor", ainsi qu'aux investissements croissants dans les technologies avancées de stockage, permettant une meilleure exploitation des énergies renouvelables et une stabilisation du réseau électrique.

Un rendez-vous incontournable pour les acteurs du secteur

Bougern a souligné que le Salon « Solaire Expo Maroc » est devenu une plateforme internationale de référence, favorisant les échanges entre startups, grandes entreprises et investisseurs, tout en créant de nouvelles opportunités d'investissement pour les jeunes marocains dans ce secteur stratégique. Dans un contexte de coopération internationale en matière d'énergies renouvelables, Mme Tessa Katapodis, ambassadrice de Grèce au Maroc, a rappelé, lors de son intervention, que « le Maroc et la Grèce sont des partenaires clés pour un avenir vert et durable ». Elle a souligné que la Grèce est l'un des principaux fournisseurs du Maroc en chauffe-eau solaires, illustrant ainsi la profondeur des relations bilatérales dans le développement de solutions innovantes adaptées aux transfor-

mations énergétiques mondiales.

Une édition riche en conférences et innovations

L'édition 2025 du salon réunit 127 exposants issus de 15 pays et plus de 10.000 visiteurs venus des quatre coins du monde, confirmant ainsi le rôle central de cet événement comme plateforme internationale d'échange sur les dernières innovations technologiques en matière d'énergies renouvelables, notamment dans les domaines des réseaux intelligents et des solutions de stockage. Le programme du salon comprend également une série de conférences scientifiques, d'ateliers de formation, ainsi qu'un concours universitaire de recherche et d'innovation « CURI 2025 », visant à stimuler la créativité des jeunes marocains et encourager leur contribution au développement de solutions énergétiques durables. En conclusion, Rachid Bougern a affirmé que cette édition connaît une participation accrue des plus grands acteurs internationaux et des innovateurs dans les domaines du solaire et du stockage de l'énergie, en plus de l'organisation de séminaires et d'ateliers scientifiques animés par des experts marocains et étrangers, permettant aux participants de découvrir les dernières avancées technologiques et les stratégies d'avenir du secteur. Le Salon « Solaire Expo Maroc » s'impose ainsi comme un événement clé dans la trajectoire du Maroc vers la réalisation de ses objectifs énergétiques et environnementaux, consolidant sa position de leader régional dans le domaine des énergies propres et du développement durable, aussi bien sur le plan national que continental.

Responsabilité environnementale

BOA et sa filiale Eurafric Information obtiennent une nouvelle certification

Bank Of Africa, en collaboration avec sa filiale IT Eurafric Information, franchit une nouvelle étape dans ses engagements en faveur du climat, en obtenant la double certification ISO 50001 pour son Data Center, une première en Afrique et au Maroc. Cette reconnaissance attribuée par le Bureau Veritas et l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR), atteste de l'engagement du Groupe à adopter des solutions inno-

vantes et durables, conciliant performance et impact environnemental réduit, indique Bank AoF Africa dans un communiqué. Grâce à une gestion optimisée, l'adoption d'équipements de dernière génération à forte efficacité énergétique, ainsi qu'à l'intégration de technologies d'approvisionnement en énergie propre, le Data Center de Bank Of Africa vise à couvrir plus de 30% de ses besoins en électricité grâce à l'énergie solaire, fait savoir le

communiqué. Par ailleurs, Bank Of Africa a renouvelé en janvier 2025 la certification de son Système de Management Intégré SMI, couvrant l'ISO 50001 pour l'efficacité énergétique, l'ISO 14001 pour la gestion environnementale, et l'ISO 45001 pour la santé et la sécurité au travail. Cette certification, obtenue à l'issue d'un audit conjoint mené par Bureau Veritas et IMANOR, confirme l'enga-

gement du Groupe en faveur d'une gouvernance rigoureuse et durable. Et de conclure que cette nouvelle performance s'inscrit dans la Politique de Durabilité du Groupe Bank Of Africa, sous l'égide de son Président M. Othman Benjelloun, et illustre l'ambition du Groupe d'accompagner la Stratégie Nationale Bas Carbone, tout en renforçant son leadership en matière de Durabilité et de finance à impact.

Syrie : la conférence nationale dénonce les déclarations «provocatrices» de Netanyahu



Les participants ont condamné l'intrusion sioniste dans les territoires syriens.

Les participants à la conférence de dialogue national à Damas ont dénoncé mardi les "déclarations provocatrices" du Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu selon lesquelles son pays ne permettrait pas aux forces syriennes de se déployer au sud de Damas.

Dans une déclaration finale lue par la membre du comité préparatoire, Hoda al-Atassi, les participants ont souligné leur "rejet des déclarations provocatrices du Premier ministre israélien" et ont condamné "l'intrusion israélienne dans les territoires syriens". Dimanche, M. Netanyahu avait "exigé la démilitarisation totale du sud de la Syrie, y compris les pro-

vinces de Qouneïtra, Deraa, et Soueïda", lors d'un discours dans le centre d'Israël. "Nous n'autoriserons pas que les forces de l'organisation HTS [le groupe radical islamiste Hayat Tahrir al-Sham, dont les forces ont renversé le président Bachar al-Assad en décembre, NDRLR] ou que la nouvelle armée syrienne entrent dans la zone au sud de Damas", avait-il ajouté. Dans le centre-ville de Soueida, chef-lieu de la province éponyme située dans le sud de la Syrie, peuplée majoritairement par la communauté druze, des centaines de personnes se sont aussi rassemblées pour protester contre ces déclarations. A Damas, des dizaines de manifestants se sont également réunis devant le siège de l'ONU, selon des photographes de l'AFP. "Je suis ici pour soutenir les habitants de mon pays et pour affirmer que la Syrie est souveraine sur l'intégralité de son territoire", a déclaré à l'AFP l'artiste plasticienne Marwa al-Maqbil. Des manifestations similaires ont eu lieu à Deraa et

Quneitra dans le sud, à Lattaquié et Tartous dans l'ouest, et à Alep, dans le nord, selon l'agence de presse officielle Sana. Après la chute d'Assad, ses forces avaient abandonné leurs positions dans le sud du pays. Dans la foulée, Israël a lancé des centaines de frappes sur des positions militaires, affirmant vouloir empêcher que l'arsenal de l'ancienne armée ne tombe entre les mains des forces de la nouvelle administration. Israël a ensuite annoncé que ses troupes étaient entrées dans la zone démilitarisée du Golan, située aux abords de la partie du plateau occupée par Israël depuis 1967, qu'il a annexée en 1981, une annexion non reconnue par la communauté internationale, à l'exception des Etats-Unis. Dimanche, M. Netanyahu a déclaré que les forces israéliennes resteraient "dans la région du mont Hermon et aux alentours pour un temps indéterminé, afin de protéger nos localité et contrer toute menace".

Soudan:

46 morts dans le crash d'un avion militaire, selon les autorités

Quarante-six personnes ont été tuées lorsqu'un avion de transport de l'armée soudanaise s'est écrasé mardi soir dans un quartier habité près de Khartoum, ont annoncé mercredi les autorités dans un dernier bilan. Le crash est survenu alors que l'armée et les paramilitaires, en guerre depuis avril 2023, se disputent le contrôle de la capitale. Il a eu lieu près de la base aérienne de Wadi Seidna, l'un des plus grands centres militaires de l'armée à Omdurman, dans la banlieue de Khartoum. "Après le décompte final, le nombre de martyrs s'élève à 46, avec 10 blessés", a indiqué dans un communiqué le bureau des médias de l'Etat de Khartoum. Plus tôt, le ministère de la Santé avait fait état d'au moins 19 morts, disant que des opérations de recherche se poursuivaient pour dégager les dernières victimes sous les décombres des bâtiments endommagés. Les services de secours ont transporté des civils blessés, dont deux enfants, vers un hôpital voisin, a-t-il ajouté.

L'armée soudanaise avait indiqué dans la nuit que l'avion s'était écrasé au décollage, tuant du personnel militaire et des civils. Une source militaire s'exprimant sous le couvert d'anonymat avait parlé d'une défaillance technique. Des témoins ont indiqué que plusieurs bâtiments avaient été endommagés dans le quartier où l'avion s'est écrasé. La guerre fait rage au Soudan depuis avril 2023 entre l'armée dirigée par le général Abdel Fattah al-Burhane et les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR) commandées par Mohamed Hamdane Daglo. Elle a fait des dizaines de milliers de morts et déraciné plus de 12 millions de personnes. Les FSR avaient affirmé lundi avoir abattu un Iliouchine de l'armée soudanaise à Nyala, la capitale du Darfour-Sud, dans l'ouest du pays, ajoutant que l'équipage avait péri. L'armée a réalisé récemment d'importantes avancées dans le centre du Soudan et dans la capitale Khartoum, dans le cadre de son offensive sur plusieurs fronts contre les FSR.

Les deux camps sont accusés de crimes de guerre et les FSR sont formellement accusées de "génocide" par Washington. Par ailleurs, l'organisation de défense des droits humains Human Rights Watch (HRW) a accusé mardi une milice alliée à l'armée soudanaise d'avoir mené en janvier une attaque qui a fait au moins 26 morts dans un village du centre du Soudan. Cette milice, les Forces du bouclier soudanais, "a intentionnellement visé des civils lors d'une attaque menée le 10 janvier" contre le village de Tayba, dans l'Etat d'Al-Jazira, où les combats entre l'armée et les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR) se sont intensifiés au cours des dernières semaines, a affirmé HRW dans un communiqué. Tayba se trouve à 30 kilomètres à l'est de la capitale de l'Etat, Wad Madani, reconquise en janvier par l'armée plus d'un an après sa prise par les paramilitaires. Durant cette attaque, a affirmé HRW, au moins 26 civils ont été tués, dont un enfant, tandis que les biens des habitants ont été pillés et incendiés.

Attendons pour voir...

La démonstration de force du Hezbollah aux funérailles de Hassan Nassrallah

■ Nabil EL Bousaadi

C'est devant les centaines de milliers de fidèles massés à l'intérieur du stade Camille Chamoun, à Beyrouth, pour renouveler leur allégeance au Hezbollah, à l'occasion des imposantes funérailles de Hassan Nassrallah et Hachem Safieddine, les deux anciens leaders du mouvement chiite libanais tués en septembre et octobre derniers dans des frappes israéliennes, que l'actuel chef du mouvement, Naïm Qassem, a promis de poursuivre la « résistance » contre Israël et ce, alors même que le Hezbollah semblait avoir été affaibli par plus d'une année d'hostilités, et deux mois de guerre contre l'armée israélienne. Bien que la popularité du Hezbollah ait été érodée après son implication dans le conflit syrien en soutien au président Bachar al-Assad, la foule qui s'est pressée à l'intérieur et aux abords du stade a été estimée à « plus d'un million » de personnes par une source militaire. Pour organiser les funérailles de Hassan Nassrallah, qui en dirigeant le Hezbollah pendant 32 années, avait acquis une stature régionale après le retrait israélien du Liban en 2000 et durant la guerre qui, en 2006, l'avait opposé à Israël ainsi que celles de son successeur, le mouvement chiite libanais qui a déployé quelques 25.000 hommes pour sécuriser le stade où a eu lieu la cérémonie, avait attendu que l'armée israélienne se retire complètement du sud-Liban et les autorités libanaises ont mobilisé 4.000 soldats et membres des forces de l'ordre. « Hassan Nassrallah reste vivant en nous », « la résistance (contre Israël) n'est pas finie », a déclaré le nouveau leader du Hezbollah lors d'un discours télévisé retransmis, en direct, sur des écrans géants et ce, au moment-même où des avions israéliens survolaient le stade à très basse altitude et que Tsahal menait des frappes par le sud et l'est du Liban. Naïm Qassem a, également, affirmé que le Hezbollah n'accepterait pas que les Etats-Unis « contrôlent le Liban », désormais, dirigé par le président Joseph Aoun et le gouvernement du Premier ministre Nawaf Salam, et tous deux soutenus par Washington. En recevant la délégation iranienne qui est venue à Beyrouth pour assister aux obsèques des dirigeants du Hezbollah et qui comprend le président du Parlement Mohammad-Bagher Ghalibaf et le chef de la diplomatie iranienne Abbas Araghchi, le président libanais Joseph Aoun, qui s'est fait représenter, à ces funérailles, par le président du Parlement libanais, Nabih Berri, allié du Hezbollah, a saisi cette occasion pour déclarer que le Liban ne veut plus « les guerres des autres sur son sol » et qu'aucun pays « ne devrait intervenir dans les affaires intérieures d'un autre Etat ». Lors de sa rencontre avec Nabih Berri, le président du Parlement iranien a déclaré, de son côté, que la cérémonie organisée par le mouvement chiite libanais a « marqué un tournant montrant la grandeur du front de la résistance et la résistance du peuple libanais et son attachement au Hezbollah » alors que, de Téhéran, le guide suprême iranien, Ali Khamenei, a adressé un message dans lequel il a promis de poursuivre « la résistance » à Israël. S'il est vrai, enfin, que, comme l'a précisé, à l'AFP, l'analyste Sam Heller, de « Century Foundation », le Hezbollah a voulu démontrer, par son impressionnante mobilisation de ce dimanche, qu'en dépit de ses revers de ces derniers mois, « il reste une force sociale et politique majeure » au Pays du Cèdre, attendons pour voir...

Russie

Lavrov annonce une réunion jeudi à Istanbul entre diplomates russes et américains

Le chef de la diplomatie russe a annoncé mercredi la tenue jeudi à Istanbul d'une deuxième réunion entre diplomates russes et américains, après de premières discussions le 18 février en Arabie saoudite, sur fond de rapprochement entre Moscou et Washington. "Nos diplomates et experts de haut niveau se réuniront et aborderont les problèmes systémiques qui se sont accumulés", a déclaré Sergueï Lavrov lors d'une conférence de presse au Qatar. "Une telle réunion aura lieu demain à Istanbul", a ajouté le ministre russe, qui s'était rendu lundi à Ankara, avant d'aller mardi en Iran, allié de Moscou, puis au Qatar. La Turquie, membre de l'Otan, souhaite jouer un rôle de premier plan dans la fin des hostilités entre la Russie et l'Ukraine, comme elle avait tenté de le faire en mars 2022

en accueillant par deux fois des négociations directes entre Moscou et Kiev, avant que celles-ci n'échouent. Les premiers pourparlers russo-américains depuis février 2022, qui se sont tenus le 18 février à Ryad en Arabie saoudite, étaient intervenus quelques jours après un appel entre Vladimir Poutine et Donald Trump, brisant ainsi la politique d'isolement menée par Washington et les Occidentaux depuis trois ans. Dans la foulée, Russes et Américains ont dit vouloir une remise à plat de leur relation bilatérale, faisant craindre à Kiev et ses alliés européens d'être mis de côté dans le règlement du conflit en Ukraine. Après leur discussion, Sergueï Lavrov et son homologue américain Marco Rubio avaient dit vouloir rétablir le fonctionnement normal des missions diplomatiques, après de multiples expulsions

de représentants dans les ambassades respectives depuis 2022. Dimanche, le vice-ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Riabkov, avait dit "attendre des progrès réels" lors de cette réunion qui doit s'effectuer, selon lui, "au niveau des responsables de départements" des ministères des Affaires étrangères des deux pays. En parallèle, les Européens, Emmanuel Macron et Keir Starmer en tête, tentent de convaincre Donald Trump pour que les Américains apportent un soutien logistique à d'éventuelles troupes européennes qui seraient déployées en Ukraine dans les prochains mois pour faire respecter un futur cessez-le-feu. M. Lavrov avait jugé la semaine dernière une telle éventualité "inacceptable" pour Moscou. Mercredi, il a assuré que "personne ne nous a rien demandé à ce sujet".

LES APPELS D'OFFRES & MAGAZINE

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Kenitra
Pachalik de Sidi Taïbi
Commune de Sidi Taïbi
Avis d'appel d'offres ouvert
national simplifié
sur offres de prix
N°04/2025

Le 13/03/2025 à 11h du matin, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune de Sidi Taïbi à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres de prix pour : Achat de matériel d'entretien d'éclairage public au profit de la Commune de Sidi Taïbi Province de Kénitra
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000,00 dhs (dix mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 730.092,00 dhs (sept cent trente mille quatre vingt douze dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2.22.431 du 8 Mars 2023 relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de la consultation.

Royaume du Maroc
OFFICE NATIONAL
DES CHEMINS DE FER
POLE PROJETS LGV
DIRECTION SUPPORT
Avis de report de la date limite
de remise des offres
Appel d'offres ouvert
N° F061/PLGV

Lignes à Grande Vitesse entre Kenitra et Marrakech : Fourniture des appareils de voie.
• Tanche Ferme : « Fourniture et livraison de 162 appareils de voie »
• Tranche Conditionnelle : « Fourniture et livraison de 160 appareils de voie »
Le Directeur Support porte à la connaissance des concurrents que la date limite de remise des offres de l'appel d'offres susvisé est reportée au 20/03/2025 à 10h00.

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale
Région Fès-Meknès
Délégation à la Préfecture
de Fès
Appel d'offres ouvert
international à majoration
N°01/2025 du 10/04/2025
à 10h00

Le 10 Avril 2025 à 10h, il sera procédé, dans le bureau du délégué du MSPS à préfecture de FES à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert international à majoration pour : Prestation de Gardiennage des formations sanitaires relevant de la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à la préfecture de FES.
Le dossier d'Appel d'Offres peut-être retiré au bureau des marchés à la délégation du ministère de la santé et de la protection sociale à la préfecture de Fès, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés Publics <http://www.marchespublics.gov.ma>.
Le cautionnement provisoire est fixé à : Soixante mille dirhams

(90.000.00, dirhams).
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre millions huit cent mille sept cent quarante quatre dirhams et trente huit centimes TTC (4 800 744.38 DHS TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
* Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 Hijja 1444 (23 juin 2023).
* Il est prévu une visite des lieux le 03/04/2025 à 10h00 à partir du bureau des marchés à la DMSPS de Fès
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.
Pour plus d'informations veuillez contacter
L'adresse électronique : comptasantefes@hotmail.fr
Fax : 05 35 94 09 02
Tél : 05 35 94 08 98.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région
Fès-Meknès
Préfecture de Meknès
Commune de Meknès
Division des Ressources
Financières
Et Affaires du Budget
Service des Affaires
du Budget et Marchés
Avis rectificatif

Le Président de la Commune de Meknès informe le public que l'appel d'offres N° 03/2025, paru à l'édition N°14938 le 23 février 2025 du journal Al Bayane en Français, a subi une rectification dans l'avis d'appel d'offre au niveau de la date d'ouverture des plis, comme suit:
Au lieu de :
* Le 04 Mars 2025 à 10:00 heures, il sera procédé au siège principal de la Commune de Meknès sis au Boulevard des F.A.R, Ville Nouvelle, Meknès, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres prix N°03/2025 pour l'achat de peinture.
* Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être :
- déposés au bureau d'ordre de la Commune de Meknès, sis à Av. des FAR - Meknès; au plus tard le 03 Mars 2025 avant 16:30 h,
- remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.
- déposés par voie électronique conformément au dispositions de l'article 135 du décret précité Lire :
* Le 11 Mars 2025 à 10:00 heures, il sera procédé au siège principal de la Commune de Meknès sis au Boulevard des F.A.R, Ville Nouvelle, Meknès, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres prix N°03/2025 pour l'achat de peinture.
* Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être soit :
- déposés au bureau d'ordre de la Commune de Meknès, sis à Av. des FAR -Meknès; au plus tard le 10 Mars 2025 avant 16:30 h,
- remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.
- déposés par voie électronique conformément aux dispositions de l'article 135 du décret précité.
Et le reste sans modification

Royaume du Maroc
Institut National
de la Recherche Agronomique
Centre Régional
de la Recherche Agronomique
d'Errachidia
Avis de vente publique
sous plis fermés
N°01/2025 CRRA Errachidia
du 20/03/2025

Le chef du Centre Régional de la Recherche Agronomique d'Errachidia informe le public qu'il sera mis en vente sous plis fermé lejeudi20Mars2025 à 10 heures au siège du Domaine Expérimental d'Errachidia:
- Lot n°1 : 05 portes en bois, format standard;
- Lot n°2 : 12 portes en bois pour placards, moyennes format;
- Lot n°3 : 18 portes en bois pour placards, grandes format;
- Lot n°4 : 14 portes en bois pour fenêtres;
- Lot n°5 : 06 étagères en bois;
- Lot n°6 : 11 batteries usagés;
- Lot n°7 : 09 tonnes de bois du feu.
La caution provisoire est fixée à 2000,00 dhs (Deux mille Dirhams) qui doit être versée en espèces par tout enchérisseur désirant y participer.
Pour tout renseignement complémentaire concernant la consultation des articles proposés et le cahier des charges, il faut s'adresser au Domaine Expérimental d'Errachidia ou au Centre Régional d'Errachidia.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Khémisset
Cercle de Khémisset
Caidat Ait Ouribel
Commune Majmaa Tolba
Direction des Services
Bureau des Ressources
Humaines
Avis d'examen
d'aptitude professionnelle

La commune de Majmaa Tolba organisera des examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2024 le 24 mars 2025 à partir de 09h du matin à la salle des réunions au siège de la commune de Majmaa Tolba au profit des fonctionnaires relevant du budget de la commune, comme suit :
- Grade d'examen : Rédacteur 2ème grade
Nombre de Poste : 1
Conditions Exigées : 6 ans d'ancienneté dans le grade de rédacteur 3ème grade
Nature d'examen : 1er Ecrit
Durée : 3H
Coefficient : 3
- Grade d'examen : Rédacteur 2ème grade
Nombre de Poste : 1
Conditions Exigées : 6 ans d'ancienneté dans le grade de rédacteur 3ème grade
Nature d'examen : 1- Oral
Durée : 15 à 30mn
Coefficient : 4
- Grade d'examen : Rédacteur 2ème grade
Nombre de Poste : 1
Conditions Exigées : 6 ans d'ancienneté dans le grade technicien 3ème grade
Nature d'examen : 1- Ecrit
Durée : 3H
Coefficient : 4
- Grade d'examen : Technicien 2ème grade
Nombre de Poste : 1
Conditions Exigées : 6 ans d'ancienneté dans le grade technicien 3ème grade
Nature d'examen : 1- Ecrit
Durée : 3H
Coefficient : 3
- Grade d'examen : Technicien 2ème grade
Nombre de Poste : 1
Conditions Exigées : 6 ans d'ancienneté dans le grade

technicien 3ème grade
Nature d'examen : 1- Oral
Durée : 20 mn
Coefficient : 3
Les fonctionnaires ayant droits aux dits examens à la date du concours précité doivent déposer leurs demandes de candidature à la commune de Majmaa Tolba (bureau des ressources humains) dans un délai ne dépassant pas le 20 mars 2025 à 16 h.
Les dossiers arrivés après ce délai seront éliminés.
N.B : Le nombre des postes est calculé à la base de 13% du nombre des fonctionnaires ayant droits aux examens.

Royaume du Maroc
Université Moulay Ismaïl
École Nationale Supérieure
d'Arts et Métiers
Avis d'appel d'offres simplifié
ouvert sur offres de prix
N°02/BUV/ENSAM/25

Il sera procédé le Mardi 11 mars 2025 à 12h00, dans les bureaux de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Meknès, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres simplifié ouvert sur offres de prix, concernant la :
«Gestion en concession des deux buvettes de l'ENSAM Meknès»
• Date et heure d'ouverture des plis : le Mardi 11 mars 2025 à 12h00, au siège de l'École situé à Marjane 2 - Meknès.
• Téléchargement du dossier : Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
• Caution provisoire : 1 000,00 MAD (mille dirhams).
• Estimation de la redevance annuelle : 30 000,00 MAD (trente mille dirhams).
• Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 31 du Décret N°2-22-431 relatif aux marchés publics du 15 Chaâbane 1444 (08 Mars 2023).
• Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles listées à l'article 05 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.
• Les plis sont au choix des concurrents :
- Soit déposés contre récépissé dans le bureau du maître d'ouvrages indiqué dans l'avis d'appel d'offre ;
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit remis, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
• La visite des lieux est prévue le Mardi 04 Mars 2025 à 11h00, au siège de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Meknès.

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Cercle d'Oualtana
Caidat Iwariden Ait Manna
Commune Territorial
Ait Blal
BT
Avis d'appel d'offre ouvert
simplifié sur offres des prix
N°01/2025/BT/CT

Le 13/03/2025 à 10H00min du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président de la commune Territoriale d'Ait Blal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour travaux de :
• Aménagement d'un tronçon de la piste reliant RR n°302 et douar Tiftrite à travers douar Ait Said.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2050.00 dhs dirhams (Deux mille cinquante

dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est : 102648.00 dhs (Cent deux mille six cent quarante-huit dirhams)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 ; 31 et 32 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ; fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.
Les dossiers d'appels d'offres peuvent être :
- téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma
Les concurrents doivent être :
- Obligatoirement déposer leurs plis électroniquement Via le portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°04 du règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse
de la Culture
et de la Communication
Département de la Jeunesse
Direction Provinciale
de Benslimane
Avis d'appel d'offres
national ouvert N°01/2025

Le lundi 24 Mars 2025, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial par intérim du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication-Département de la Jeunesse de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national ouvert N°01/2025 pour objet : Travaux de construction du siège de la direction Provinciale du Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication-Département de la Jeunesse de Benslimane-lot unique-
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat et à partir du marché publics, accessible à l'adresse électronique suivante : www.marchéspublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (122.000,00) cent vingt deux milles dirhams.
L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : (6.110.490,00) six million cent dix mille quatre cent quatre-vingt-dix dirhams et zéro Centimes toutes taxes comprises.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles de 30à 34 et 135 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget n°1692-23 du 4 Hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation :
- Il est exigé la production de la copie légalisée du certificat de qualification et classification des entreprises :
- Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les

qualifications exigées sont :
Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 3.

Royaume du Maroc
Agence Nationale des
Equipements Publics
Direction Régionale
de Rabat-Salé-Kénitra
Avis de la consultation
architecturale ouverte
N°05/2025/ANEPRSK

Le 26/03/2025, à 10h00, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Directeur Régional de l'Agence Nationale des Equipements Publics de Rabat-Salé-Kénitra, sise à rue Bani Abid, Nahda II, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte N° 05/2025/ANEPRSK pour : La conception architecturale et le suivi des travaux de mise à niveau de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc à Rabat.
Le dossier de la consultation architecturale ouverte peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, Hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de: 29 930 000,00 dirhams Hors Taxe.
(Vingt-neuf millions neuf cent trente mille Dirhams hors taxes).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le Bureau des marchés, à l'adresse précitée.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation architecturale.
Une visite des lieux sera effectuée aux locaux de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc à Rabat en date du 19/03/2025 à 11 heures.

Royaume du Maroc
Maitre d'Ouvrage
La Bibliothèque Nationale
du Royaume du Maroc
Maitre d'Ouvrage Délégué
Agence Nationale
des Equipements Publics
Direction Régionale
de Rabat-Salé-Kénitra
Avis d'appel d'offres ouvert
international
N°06/2025/ANEPRSK

Le 26/03/2025 à 11 heures, il sera procédé dans la salle de réunions de la Direction Régionale de l'Agence Nationale des Equipements Publics de Rabat - Salé - Kénitra, sis à Rue Bani Abid, par avenue Mohamed Ben Hassan Al Ouazzani Hay Nahda 2, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix, pour :
Elaboration des études techniques et suivi des travaux de mise à niveau de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics, accessible à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 18 000,00

DH (dix huit mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de 1 141 200,00 DH TTC (Un million cent quarante et un mille deux cent dirhams toutes taxes comprises TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34du décret n° 2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'Arrêté du Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget n°1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Royaume du Maroc
Chef du Gouvernement
Délégation Générale
à l'Administration
Pénitentiaire à la Réinsertion
Avis d'appel d'offres ouvert
« simplifié » sur offres
des prix N°02/2025
(Séance Publique)

Le 18 Mars 2025 à 12h 00 min, il sera procédé, dans la salle de réunion 3ème étage, à l'annexe de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion sis à Avenue Omar Ibn EL Khattab n°34 bis, Agdal Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert Simplifié sur offres de prix ayant pour objet : Acquisition des équipements De Stockage Des Données à La DGAPR En Lot Unique.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
- Lot Unique : Huit Cent Quarante et Un mille deux cent treize dirhams et vingt centimes (841213.20 DH TTC)
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
- Lot Unique : Seize Mille Dirhams (16 000 .00 DH)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 37 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer les prospectus et documentations techniques prévus par l'article 15 du règlement de consultation. A l'annexe de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion Avenue Omar Ibn EL Khattab n°34 bis, Agdal Rabat au plus tard à la date du 17 Mars 2025 à 14h 00 min.
Les concurrents peuvent aussi procéder à la remise des prospectus et documentations techniques séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°08 du règlement de consultation.

Entre compétitivité et ambitions climatiques

L'UE cherche un difficile équilibre



- L'Union européenne a proposé mercredi de mettre un coup de frein à certains de ses projets sur le climat pour donner un peu d'air aux entreprises, soumises à une concurrence féroce venant des Etats-Unis et de la Chine.
Sous la pression d'industriels, de Paris et de Berlin mais au grand dam des ONG, la Commission a proposé la modification de plusieurs textes très ambitieux, dont certains ont été adoptés il y a quelques mois à peine.
En faisant cela, l'Europe montre qu'elle "sait se réformer", a plaidé le commissaire européen Stéphane Séjourné. "Sans troncôneuse mais avec des hommes et des femmes compé-

tents, qui écoutent les acteurs économiques", a-t-il lancé, en clin d'oeil à Elon Musk et au président argentin Javier Milei.

L'exécutif européen souhaite très concrètement:

- Le report d'un an et la révision du "droit de vigilance" imposé aux industriels. Ce texte exigeait des entreprises qu'elles préviennent et remédient aux violations de droits humains et dommages environnementaux tout au long de leur chaîne de valeur, y compris chez leurs fournisseurs et sous-traitants.
- Réduire le nombre d'entreprises devant se plier à une sorte de comptabilité verte. Le but de cette règle était d'harmoniser la manière dont les entreprises publient leurs données de "durabilité", mais elle était très critiquée par les lobbies patronaux.
La cheffe de l'exécutif européen Ursula von der Leyen avait placé la lutte contre le changement climatique au coeur de son premier mandat. Mais face au risque d'une guerre commerciale avec l'Amérique de Donald Trump, qui menace d'imposer de nouveaux droits de douane au Vieux continent, elle tourne son attention vers les entreprises.
La révision de ces textes sera soumise à l'approbation

du Parlement européen et des Etats membres.
Au Parlement, la bataille s'annonce "très difficile", prédit la centriste Marie-Pierre Vedrenne. Illustration du virage pris par Bruxelles, l'eurodéputée française soutenait il y a encore quelques mois les textes, qu'elle veut aujourd'hui modifier.
"Il est vrai qu'en tant qu'élue, quand tu as travaillé pendant cinq ans sur un dossier, ce n'est pas très facile de dire que tu t'es trompée", confie-t-elle.
"Mais je pense que le monde a complètement changé depuis", assure la députée, évoquant entre autres les tensions géopolitiques et la poussée de la droite et de l'extrême droite aux dernières élections européennes.
Dans une lettre publiée la semaine dernière, les socialistes ont exhorté la Commission à "revoir" sa copie. Tout comme les ONG environnementales, vent debout contre cette proposition.
"C'est du pur délire", dénonce Amandine Van Den Bergh, de l'ONG ClientEarth. "Changer de cap maintenant pénaliserait fortement les grandes entreprises qui se sont engagées dans la voie du développement durable et qui ont commencé à investir de l'argent et des ressources pour se conformer à la législation", assure-t-elle.
L'Europe rétorque qu'elle n'entend pas remettre en

cause la lutte contre le changement climatique, ni même son objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
C'est d'ailleurs pourquoi elle dévoile également mercredi sa stratégie pour soutenir la décarbonation de l'industrie européenne, baptisée "Pacte pour une industrie propre".
Dans ce document d'une vingtaine de pages figurent peu de propositions chiffrées. Il comprend toutefois une ribambelle d'incitations pour investir dans l'énergie propre, avec une emphase sur le "made in Europe".
L'Union européenne propose aussi des achats groupés de matières premières essentielles pour l'électronique et les technologies propres, un peu à la manière de ce qu'elle a fait avec les vaccins durant la pandémie.

Bruxelles pense avoir une carte à jouer dans ce secteur, face au climatocépticisme de Donald Trump.

"Le fait que les Etats-Unis s'éloignent maintenant de leur programme climatique ne signifie pas que nous devrions faire de même. Au contraire. Cela signifie que nous devons aller de l'avant", veut croire le commissaire européen à l'Energie, Dan Jørgensen.

ANNONCES LÉGALES & JEUX

FIDUCIAIRE

« FIRCOFISC NEW »

B.P 606 – Biougra

Chtouka Ait Baha

TEL : 05 28-81-96-40

FAX : 05 28-81-96-41

Modification

Sté SOBARDIS - SARL AU

RC : N° 3459

1. Aux termes d'un acte s.s.p d'un Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 05/02/2025, il a été établi les modifications suivantes :

- Cession des parts sociales :

L'assemblée générale des associés décident d'approuver les cessions suivantes :

- 50 Parts sociales, la totalité des parts de Mr. El Bahri Rachid au profit de Mr. Oubraïm Hassan qui accepte 50 parts sociales.
- Le capital social est fixé à 10.000.00Dhs (Dix Mille Dirhams), il est divisé en 100 (Cent) parts sociales de 100,00 chacune et attribuées comme suit :
- Mr. Oubraïm Hassan : 100 Parts : soit 100 %
- Total : 100 Parts : 100 %
- Modification de la gérance et la signature bancaire :
- Modification de la gérance
- la démission de Mr. EL BAHRI RACHID en qualité de cogérant.

- Nomination de Mr. OUBRAIM HASSAN en qualité de gérant unique.

- Mise à jour des statuts.
- Modification de la forme juridique de la société « SOBARDIS » sera une Société à responsabilité limitée d'associé unique formé par Mr. Oubraïm Hassan.

2. DÉPÔT LÉGAL : le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Inezgane le 21/02/2025 sous le N°435.

MASTER IKHLAS – SARL

ICE : n° 003690559000097

1) Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 21 Février 2025, il a été établi des statuts d'une

société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : MASTER IKHLAS - SARL.

Objet : 1/ Promotion Immobilière 2/ Lotissement de Terrain 3/ Marchand de Biens Immeubles.

Siège social : Lotissement Essada Quartier Al Matar, Rue Grenoble Rez-de-chaussée"AMIRA 3" - Nador.

Durée : 99 années à compter du jour de la constitution définitive.

Capital social : le capital social est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en 1000 parts sociales de 100 (cent) dirhams chacune.

Ces parts sont attribuées comme suit :

Mr. Taleb Lahbib : 500 parts x 100 DH = 50.000,00 DH

Mr. El Hamdaoui M'hamed : 500 parts x 100 DH = 50.000,00 DH

Gérance : Mrs. Taleb Lahbib et El Hamdaoui M'hamed sont nommés cogérants associés de la société pour une durée indéterminée.

Année sociale : Commence le premier Janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

2) Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Nador 24 Février 2025 sous le numéro 9729.

« PR.O.FO.C.S »

SARL, AU CAPITAL SOCIAL

DE 100.000DIRHAMS

BUREAU D'ÉTUDES

ET DE COMPTABILITÉ

63, Bd. Mohammed-V,

Résidence La Bourse

7ème étage, Appt. N°14 -

Oujda -

Tel : (0536) 68 22 18

(0536) 70 22 22

EMAIL :

cabinetprofocs@menara.ma

« AWANI AZIZI » - SARL.AU

DISSOLUTION ANTICIPÉE

I)- Aux termes de la décision extraordinaire en date du 29/10/2024, de la société « AWANI AZIZI » SARL.AU, inscrite au registre de commerce

d'Oujda sous le N°33709, au capital social de 10.000 dirhams, dont le siège sociale est fixé à Oujda, Bnidrar Hay Takadoum Lot N°11, l'associé unique décide ce qui suit:

- La dissolution anticipée de la société.
- Nomination de M. Azizi Mohammed en sa qualité de liquidateur.
- Le siège de la liquidation est fixé à Oujda, Hay Takadoum Lot N°11 Bnidrar.

II)- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'Oujda, le 29/10/2024, sous le N°6203.

Pour extrait et mention

Le liquidateur.

MINERAUX CHEMIN REEL

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

À ASSOCIÉE UNIQUE

- Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 14 Février 2025 fait à Rabat, il a été constitué une société à responsabilité limitée d'associée unique, des statuts desquels, il a été extrait ce qui suit :

Forme de La Société : « Société à Responsabilité Limitée à Associée Unique

Dénomination Sociale : « MINERAUX CHEMIN REEL »

Siège Social : Imm. 58 Appt A3, Rue Oued Sebou, Agdal - Rabat.

Objet Sommaire : l'exploration, l'exploitation et la production minière, l'extraction, l'achat, la vente, la commercialisation, l'importation et l'exportation de minerais et accessoires; demande et obtention des permis de recherche, des licences d'exploitation minières.

5) Capital Social : le capital social est fixé à la somme de Cent mille (100.000,00) Dirhams en numéraire, le tout divisé en 1.000 parts sociales de 100,00 Dhs chacune intégralement libérées, souscrites en totalité par l'associée unique.

6) Durée : 99 années à partir de la date d'immatriculation au Registre du Commerce.

7) L'associée Unique : Société

ROYAL ROAD MINERALS LIMITED, Société Anonyme de droit Jersiais; au capital social de 42.480,222 Dollar Canadien ; Immatriculée au Registre de Commerce de Jersey sous le numéro suivant : 105651 dont le siège social est fixé à Ground Floor, Portman House, 32 Hue Street, St. Helier, JERSEY, JE2 3RE, représentée par M. Lahcen Tassine, titulaire de la Carte National d'Identité Marocaine: n°UB48543.

8) Gérance : La société sera gérée pour une durée illimitée par :

- M. Lahcen Tassine, de nationalité marocaine, né le 01 Janvier 1979, titulaire de la Carte nationale d'identité marocaine n° UB48543, domicilié au: Appt 07 Imm."I" Res. Zaytouna, Ain Attig Temara.

9) Année Sociale : Du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année.

10) Affectation : La distribution des bénéfices se fait par décision de l'associée unique après déduction des pertes antérieures et prélèvement de la réserve légale de 5% du bénéfice net.

II- Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Rabat en date du 24 Février 2025 sous le numéro 188642 et l'immatriculation au registre de commerce sous n° 184649.

Pour extrait et mention

"La Gérance

TZ-MAROC - S.A.R.L -

société à responsabilité limitée.

Capital Social de :

100.000,00- Dirhams

Siège Social :

Panorama GH 3, Imm. 14,

3ème Etage N°12,

Bd. Abou Bakr Elkadiri

Sidi Maarouf - Casablanca

RC : N° 606767

Aux termes du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16/12/2024, il a été décidé ce qui suit :

- Cession de Parts Sociales :

Monsieur Brahim TOUZANI et Monsieur Taoufik BERRAHO, cèdent les 1000 parts sociales à

Monsieur Fouad MIRJ.

- Changement de La Forme Juridique : d'une (S.A.R.L) à une (S.A.R.L.A.U)
- Modification corrélatrice des statuts de la société :

Articles : 1-2-6-7

Le dépôt a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca en date du 15/01/2025 sous numéro 952557.

«SOCIETE ANASS HOUSE»

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

« D'ASSOCIÉ UNIQUE »,

AU CAPITAL DE 100.000,00

DIRHAMS

Siège social : Casablanca - 47,

Bd. Mohamed Ben Abdellah

Résidence Belle Vue

6ème Etage, Bureau N°01

AVIS DE CONSTITUTION

I- Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à Casablanca du 28/01/2025, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : « SOCIETE ANASS HOUSE » SARL(A.U)
- Objet social :

GÉRANT D'IMMEUBLES.

- Siège social :

Le siège social est fixé à Casablanca - 47 Boulevard Mohamed Ben Abdallah Résidence Belle Vue 6^è Étage Bureau N°01.

- Capital social : Cent mille (100.000,00) dirhams. Il est divisé en mille (1.000) parts sociales de cent (100,00) dirhams chacune, souscrites en totalité, libérées et attribuées en totalité à Madame Fatima Ouahbi, associé unique.
- Gérance : Dès à présent, Madame Fatima OUAHBI, de nationalité marocaine, née le 27 Septembre 1981 à Ziaïda Benslimane demeurant à Casablanca, 98, Rue Essaouira et titulaire de la Carte d'identité nationale "CIN" Nationale Marocaine, Est nommée pour une durée illimitée en qualité du gérante unique avec les pouvoirs les plus étendus pour une bonne gestion

et administration de la société. La société sera valablement engagée par la seule signature du gérant unique à savoir : Madame Fatima OUAHBI.

II - Le dépôt légal sous le numéro 959947 et l'immatriculation sous le numéro analytique 664199 ont été effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 24/02/2025

Pour Extrait et Mention

La gérance

FIDUCIAIRE INFOFISC

SARL

1^{er} Etage Imm. Aheddar

Rue de Marrakech

Q.I. Agadir

Web : www. Infofisc.com

E-mail : infofisc@infofisc.com

Tél : 05-28-84-20-19

IMLAH IMMOBILIER

S.A.R.L

CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous-seing privé en date du 24/01/2025 à Agadir, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques suivantes :

- 1- Forme Juridique : Société à responsabilité limitée
- 2- Dénomination : IMLAH IMMOBILIER - SARL
- 3- OBJET :

La Société a pour objet :

- * La promotion immobilière sous toutes ses formes par l'acquisition, l'échange, la vente, la division, le lotissement de tous immeubles urbains, bâtis ou non bâtis.
- * Entreprise de travaux divers.

4-Siège Social : Appt N°09 Imm 183 Essaada 2 Hay Mohammadi Agadir

5- Durée :

99 Ans à compter de la date de sa constitution sauf dissolution anticipée ou prorogation.

6- Capital : le capital est fixé à la somme de 100.000,00 Dhs, divisé en 1000 parts égales de CENT DHS (100 DH) chacune.

7- Apports : 50.000,00 Dhs par

Mr. LAHYAT Houssam Eddine.

- * 25.000,00 Dhs

par Mlle LAHYAT Malak.

- * 25.000,00 Dhs

par Mlle LAHYAT Sophia.

8- La gérance : La société est gérée pour une durée illimitée par le gérant unique :

- Mr. LAHYAT Houssam Eddine

9- DÉPÔT LÉGAL :

Le dépôt légal a été effectué au greffier du tribunal de Première Instance de Commerce d'Agadir sous le N°146230, le 24/02/2025.

10-Immatriculation au registre de commerce : La société a été immatriculée au registre de commerce du tribunal de Première Instance de Commerce d'Agadir Sous le N°62603.

Pour extrait et mention

Fiduciaire INFOFISC Sarl

ASSURANCES ZEROUALI

CONSTITUTION

RC : N° 10283

- Aux termes d'un acte sous-seing privé en date de 01/01/2025, il a été établi statuts d'une société à responsabilité limitée d'associé unique SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Forme juridique: Société à responsabilité limitée d'associé unique SARL/AU
- Dénomination: ASSURANCES ZEROUALI
- Objet: la société a pour objet : Agent d'Assurance

- Adresse du siège social :

91, Angle Bd Bekkay Lahbib et Rue Chaoui Touria - Berkane

- Les associés:
- Nom et prénom : Zerouali Hamid, nombre de parts : 4000 P/S

Total des parts sociales : 1000 parts sociales.

- Gérance: ZEROUALI HAMID pour une durée illimitée.
- Durée : 99 ans
- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Première instance de Berkane le 25/02/2025 sous le N°136.

Pour extrait et mention

GRILLES N° 0003

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT :

I- Mouvement acrobatique - II- Transcription d'un son - III- Etendu d'eau - Symbole chimique - IV- Egouttoir - Planche de salut d'un patriarche - V- Enlevait - Liquide - VI- Note - Dignitaire ottoman - Fin de participe - VII- Question de test - Savoir faire - VIII- Etat de profond émoi - IX-Mêche rebelle - Fusée Européenne - X- Abominables - Tour.

VERTICALEMENT :

1- Agréments - 2- Un anglais - En totalité - Symbole chimique - 3- Machine hydraulique - Loi - 4- Symbole chimique - Multinationale - 5- Armée Secrète incendiaire - Réfléchi : Saint espagnol - 6- En route - Premier homme volant - 7- Simples - Thymus de veau - 8- Racine vomitive - Beau parleur - 9- Quartier de boeuf - Siffleront - 10- Neige d'été - Conduit côtier.

GRILLES N° 0004

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT :

I- Mener à son exécution complète - II- Arachnide - Possessif - III- Terme de tennis - Plantes irritantes - IV- Partie de l'œil - Argon - Venu au monde - V- Navire a voiles - Erode - Se met au doigt - VI- Divinités - Note - VII- Fera tort à quelqu'un - VIII- Teintée en jaune brun - Mouvement de la surface de l'eau - IX- Changeas de peau - Dehors - X- Ce sont la crème - Epoque.

VERTICALEMENT :

1- Mot ou phrase qu'on peut lire dans les deux sens - 2- Tranchante - Partie postérieure ou inférieure de certaines choses - 3- Confirmerai ce qu'a été fait ou promis - 4- Pour un Prince - Direction - 5- Salut italien - Fleuve noir - 6- Dresse les cheveux - Difficulté - 7- Pénètre - Argent - 8- Trou - 9- Drapeau - 10- Effleurée - Ventile.

GRILLE

J27.02/2025

MOTS FLÉCHÉS

Par Sid Ali

Causera	Végétation forestière	Reptiles carnivores	Bien élevé	Mentionnée	Essayée
Bissa	Ville sainte	Do	Oublia	Cent fois dix	
			Ni debout ni couché		
Statut de la Suisse					
En direction de					
		Maisons de fous			
Bandes de tissu				Service à refaire	
Monnaie à Mexico				Caché	
		Il vaut le détour			Partie d'une chanson
		Conforme à la loi			
La tenture y coulisse			À elle	Sélénium	
Danser			Se moque de	Centre de pilotage	
					Après LA
Danse sensuelle	Plaideuses	Animaux chassés			
		Lieu de déchéance			
				Il règne	
				Bout d'aimant	
Fers de charrues	Devant baba		Fille du rock		Pressant
	Chambre en mer		Gloussé		
		Recourbé			
		Hors du court			
Fonctionner irrégulièrement					
Cinglé			Attrapé		Devise japonaise
			Clair		
Héros de Hergé				Au revoir anglais	
Allonge				Cérium	
		Brusque			Devant l'année
Les siens		Sans éclat			

INSOLITE

Marseille : Trois millions de vues pour une vidéo générée par IA d'un cheval sur un balcon

Saint-Thomas, qui ne croyait que ce qu'il voyait, aurait bien du mal avec l'époque. Une vidéo figurant un cheval sur un balcon d'un immeuble de Marseille a été visionnée plus de trois millions de fois, devenant virale sur plusieurs réseaux sociaux.

« Il est monté comment ? », semble s'interroger au premier degré un internaute sous ladite vidéo repostée pour l'occasion

avec la légende suivante : « Sans déconner, y'a qu'à Marseille pour voir ça ». A l'inverse d'autres comprennent immédiatement le piège et commencent à s'agacer de cet usage de l'intelligence artificielle, à des fins de buzz : « Allez, encore une connerie d'IA de plus, on en peut plus », expose l'un d'eux.

Une précision apportée dans les commentaires alors qu'une observation attentive permettrait de déceler des malfaçons propres aux IA, avec notamment des jambes arrière suffisamment mal faites pour y déceler la supercherie.

AL BAYANE

DOSSIER DE PRESSE:

311/ 1972

ISSN: 024679

Président

du Directoire & Directeur

de la publication :

MAHTAT RAKAS

Rédacteur en chef :

Najib AMRANI

RÉDACTION :

Khalid DARFAR - Mbarek TAFSI -

Abdelaziz OUARDIRHI - Fairouz

EL MOUDEN - Mohamed NAIT

YOUSSEF - Kaoutar KHENNACH -

Aïmen BOUZOGGAGHE -

ROMUALD DJABIOH - Oussama

ZIDOUHIA - Karim BEN AMAR

E.mail: albayane@albayane.press.ma

TEL: 0522.46.76.76

(LIGNES GROUPEES)

DIRECTEUR ARTISTIQUE :

Nasser JIBREEL

SERVICE TECHNIQUE :

RAHAL M'hamed - Abderrahim

ATTAF - Fatima ADNALI -

Safaa AMZIL - Issam MATÂAME -

- Amina BELHAOUZI -

DIRECTEUR

ADMINISTRATIF ET FINANCIER:

(Membre du Directoire)

Mohamed BOURAOUI

RESPONSABLE INFORMATIQUE :

Hassan AMMERTI

REPORTERS PHOTOGRAPHES :

Akil Ahmed Macao

Rédouane Moussa

RESPONSABLE COMMERCIALE

Meryem ALOUTA 0522467667

E.mail : meryem@albayane.press.ma

COMMERCIALE :

Maria GHICHA 0522467660

E.mail : maria@bayane.ma

ANNONCES ADMINISTRATIVES :

Lemseffer Fatima 0522467662

E.mail : fatima@albayane.press.ma

Zahra Boury 0522467663

E.mail : zohra@bayanealalyoume.press.ma

ANNONCES LÉGALES :

KHARTA Hayat 0522467661

CHAFRA Laïla 0522467700

E.mail : annonces@bayane.ma

DIRECTION

COMMERCIALE & MARKETING

28 - 30 Rue Benzerte

La Gironde - Casablanca

TEL : 0522.46.76.76 (L-G)

FAX: 0522.30 31 92

Site : www.albayane.press.ma

BUREAU DE RABAT

10, Rue Gabès,

Appt : 7, 3ème Etage

TEL. FAX: 0537206553

IMPRIMERIE & REDACTION:

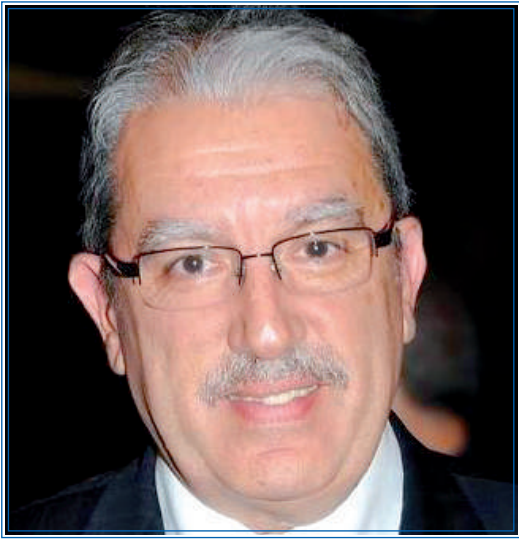
28 - 30, Rue Benzerte

La Gironde - Casablanca -

Tel-Fax : 0522.44.75.43

Sionisme, antisionisme et antisémitisme

XIII – Le monde arabo-musulman et les Juifs



■ Par Mokhtar Homman

La propagande sioniste présente le conflit israélo-palestinien comme un affrontement irréductible entre d'un côté les Arabes et les Musulmans, mus par une haine « antisémitique », et de l'autre les Juifs considérés comme un tout uniforme, reprenant le prisme ashkénaze des fondateurs du sionisme juif. Nous allons montrer dans cette partie que c'est infondé et que ce pseudo affrontement antijuif ne sert qu'à masquer la véritable nature du conflit, à savoir l'occupation coloniale de la terre ancestrale des Palestiniens.

Le monde arabo-musulman, la Chrétienté et les Juifs

Les plupart des médias et de nombreux dirigeants occidentaux et sionistes étalent, jour après jour, une contre vérité majeure pour faire croire à une animosité structurée des Arabes et des Musulmans à l'égard d'Israël, sorte de transfert de l'antisémitisme structuel occidental. Ce qui aurait la vertu « d'expliquer » le conflit israélo-palestinien par un affrontement religieux (1) ou ethnique et justifier la destruction de l'autre comme seule issue.

Or la réalité est tout à fait à l'opposé. Il n'y a rien d'antijuif dans ce conflit. La Palestine aurait été occupée par d'autres immigrants, l'opposition aurait été la même. Aucun peuple au monde n'a jamais accepté d'être colonisé sur sa terre, chassé de sa terre, par des immigrants venus d'ailleurs.

Il faut d'abord rappeler la différence fondamentale du statut et d'expérience du Judaïsme dans la Chrétienté, que nous avons déjà soulevé dans ces articles précédents, et dans l'Islam.

Le Judaïsme fait partie historiquement des religions pratiquées par les peuples arabes (au sens large), perse et autres pour ne considérer que la sphère des pays à majorité musulmane. Ainsi, sans distinction ethnique ou culturelle majeure, il y avait et il y a, dans des proportions importantes, des Palestiniens juifs, des Yéménites juifs, des Marocains, Algériens et Tunisiens juifs, des Égyptiens juifs, des Libanais juifs, des Syriens juifs, des Irakiens juifs, des Iraniens juifs. Autrement dit le Judaïsme est une religion pratiquée au sein du monde arabe et au sein du monde musulman comme le sont le Christianisme et l'Islam depuis des siècles. Conformément à leur statut au sein de l'Islam, les pratiquants chrétiens et juifs n'ont pas subi les discriminations connues par les Juifs en Europe.

Sans entrer dans l'exégèse du statut du Judaïsme en Islam, il faut rappeler que la révélation faite à Moïse, la Torah, est sacrée pour tout Musulman et que le statut religieux des Juifs est celui des fidèles d'une religion du Livre, comme les Chrétiens. La Torah est mentionnée dans plusieurs versets coraniques, notamment « Nous avons fait descendre la Torah dans laquelle il y a guide et lumière » (Coran 5:44). Cependant L'Islam considère que les écritures révélées avant le Coran, y compris la Torah, ont été altérées ou modifiées par les hommes au fil du temps. Ainsi, l'Islam reconnaît la Torah originelle, mais affirme que le texte tel qu'il existait à l'avènement de l'Islam ne reflète pas entièrement la révélation divine donnée à Moïse, ayant été réécrite par les hommes. Mais au-delà de ces divergences, ou plutôt l'acte de renouvellement du point de vue islamique, il est important de comprendre que pour l'Islam, pour les Musulmans, le Judaïsme est perçu comme religion du Livre, comme l'est le Christianisme. Alors que ces deux dernières religions ne reconnaissent pas l'Islam au même niveau. « L'Islam, dernier né des monothéismes, aura une attitude moins exclusive que les deux premiers monothéismes. En effet, il reconnaît dans les prophètes, d'Abraham au Christ, ses propres ancêtres et garantit aux gens du Livre le libre exercice de leur culte s'ils ne montrent pas d'hostilité à la nouvelle religion. [...] Le pouvoir chrétien à Byzance ou à Rome n'aura pas une telle vision lui permettant d'accepter l'existence de juifs et de musulmans au sein de son territoire sans les brimer ou les persécuter pour les pousser à embrasser la vraie foi » (2). Autrement dit l'Islam se considère dans la continuité des religions monothéistes apparues antérieurement, apportant une rectification par rapport à ce qui est considéré comme des modifications du message divin. Certaines dispositions juridiques spécifiques aux Juifs sont le résultat des luttes politiques en Arabie du temps du Prophète Mohammed, à savoir la rupture de l'al-

liance par certaines tribus juives et la négociation ultérieure du statut de « dhimmis » (les protégés) pour mettre fin aux conflits, statut devenu permanent. « Lorsque [les] oppositions éclataient, les raisons en étaient davantage politiques et économiques - telle la mainmise sur les palmeraies de Khaybar - que dogmatiques » (3). Il y a obligation dans l'Islam de respecter les croyants des religions révélées, même si des divergences importantes existent avec le Judaïsme et le Christianisme. Dans l'Islam, le Judaïsme et le Christianisme sont des religions révélées ayant un seul et même Dieu, appelé Allah (4) en arabe pour toutes les confessions en langue arabe, et les Prophètes de ces deux religions le sont aussi pour l'Islam, qui les considère comme des Musulmans, à savoir soumis à Dieu. Pour l'Islam les portes du paradis sont ouvertes à tous les croyants monothéistes. Certes dans l'Histoire, certaines minorités arabes juives ont subi des discriminations et parfois des violences, sans commune mesure avec celles en Europe chrétienne, ce qui est absolument condamnable. Mais cela relevait davantage des luttes politiques et économiques ponctuelles que d'un politique structurellement agressive. Tout cela sans commune mesure avec ce que les Juifs subissaient dans les pays chrétiens. Toutefois, dans la cadre de leur liberté religieuse, de leur code civil et de tribunaux propres, le statut juridique des communautés juives était inférieur en droit à celui des Musulmans. Cette inégalité a disparu en 1839 dans l'Empire ottoman (réformes Tanzimat), en 1864 au Maroc, et généralement aux indépendances des pays arabes. Disparition des inégalités donc au même rythme de celles dans les pays occidentaux à l'égard des Juifs à partir du milieu du XIXe siècle, notamment une fois la souveraineté acquise. Le statut du Judaïsme et de la Chrétienté dans l'Islam, qui les reconnaît comme religions du Livre, a été mis en pratique dans l'Espagne arabe, dont l'Andalousie, terre de refuge pour les Juifs fuyant le Moyen Âge chrétien. Ce fut l'exemple de cohabitation et de coopération entre les trois religions monothéistes, la langue arabe étant commune aux trois communautés, pendant des siècles. Parmi les plus grands penseurs juifs figure le rabbin cordouan Maïmonide, contemporain d'Ibn Rochd (Averroès). Mais c'est aussi le cas en général dans le monde arabo-musulman en tous lieux et à toute époque.



Partie d'échecs entre un juif et un musulman en Espagne, en 1282 (source : El Libro de los Juegos, XIIIe s., Bibliothèque de l'Escorial, Espagne, fol. 63 recto).

En Palestine, du temps des Croisades, les populations palestiniennes juives et chrétiennes d'Orient (églises qui n'étaient pas toutes inféodées à Rome ou Constantinople) étaient du même côté face aux croisés (5), dans la lutte et dans les victimes, que les populations palestiniennes musulmanes. Enfin la terre d'Islam a été à moult reprises une terre refuge pour les Juifs européens : notamment en 1492

après l'expulsion des Juifs d'Espagne par Isabel la Catholique qui se dirigèrent principalement vers le Maroc, le Maghreb et l'Empire ottoman, et aux XIXe et XXe siècles. Ainsi des Russes juifs, fuyant les pogroms, ont émigré au Maroc (6) au début du XXe siècle, et de nombreux Français juifs et Ashkénazes ont fui le régime de Vichy en embarquant pour Casablanca (7). De même la gestion de la Palestine par l'Empire ottoman n'a pas exercé de discrimination significative à l'égard des Juifs, et aucune à partir de 1839. Dans l'Empire ottoman une communauté spécifique, les Ladinos au parler castillan ancien, a fleuri sur les rives du Bosphore. À contrario, le statut du Judaïsme chez la Chrétienté était bien différent. Les Juifs étaient considérés comme un peuple décide en raison du soutien des grands rabbins de Jérusalem à la crucifixion du Christ, selon le dogme chrétien. C'est ainsi que les liturgies catholiques (8) prononçaient « Oremus et pro perfidis Judeis », que le Pape Pie V rendit obligatoire en 1570 dans son sens « perfidie juive ». Et cela jusqu'en 1955. Cette référence liturgique ne fut bannie que lors du Concile Vatican II en 1965 (9) dans l'Eglise catholique où le statut des Juifs est passé de « peuple décide » aux « frères aînés dans la foi ». Ce statut s'accompagnait des mesures discriminatoires, de persécutions massives, de massacres et d'expulsions pendant plus de mille cinq cent ans. On a déjà vu que le courant évangéliste était aussi antisémitique du fait de son propre sionisme. Vers le milieu du XXe siècle, l'abandon de cette conception judéo-phobe connu en parallèle l'apparition du concept de civilisation judéo-chrétienne. « Une prétendue identité judéo-chrétienne et aux valeurs qu'elle secréterait » (10), ce qui constitue une victoire idéologique du sionisme. Ce concept exclut l'Islam, et vise donc à aligner d'un même côté du conflit israélo-arabe, les Chrétiens et les Juifs, conformément aux objectifs du sionisme chrétien. Or « l'histoire de la Méditerranée et du Moyen-Orient a produit une authentique civilisation judéo-musulmane qui a davantage de réalité qu'une hypothétique civilisation judéo-chrétienne à laquelle il est devenu courant de se référer » (11), toutes proportions gardées. Sur le terrain des religions, le sionisme prétend permuter la nature des rapports du Christianisme et de l'Islam avec le Judaïsme, absoudre l'antisémitisme chrétien et l'attribuer à l'Islam.

Le départ forcé des Juifs du monde arabe au moment de la création d'Israël

Il faut cependant rappeler les exactions contre les Juifs et les départs forcés des Arabes juifs dans certains pays arabes au cours du XXe siècle, dans le contexte de la brusque colonisation sioniste. Ce fut le cas de manière significative en Irak, en Syrie, en Égypte, en Libye et au Yémen, où la population de confession juive a pratiquement et rapidement disparu après la guerre de 1948/49. Nous verrons que ce ne fut pas le cas au Maroc, ni en Tunisie. Ces événements eurent lieu peu avant et pendant la création d'Israël et surtout après la guerre israélo-arabe de 1948/49 et de la Nakba et l'expulsion des Palestiniens. Certains dirigeants assimilèrent, parfois avec raison et d'autres à tort, leurs citoyens juifs à des agents sionistes. Des décrets de confiscation de biens, de discrimination, de déchéance de nationalité et d'expulsions eurent lieu, notamment en Égypte. Plusieurs dizaines de milliers d'Égyptiens, d'Irakiens, de Libyens, de Yéménites juifs durent ainsi quitter leurs pays, laissant tous leurs biens. Pourtant même après la proclamation de l'État d'Israël, la majorité des Arabes juifs n'étaient pas convaincus par la propagande et la pression sionistes. En Irak les Irakiens juifs continuaient leur vie habituelle, construi-

sant écoles, investissant économiquement. En 1950 le gouvernement irakien autorisa le départ de ses citoyens juifs s'ils renonçaient à leur citoyenneté et à leurs biens. Peu demandèrent le permis de sortie. C'est alors que des agents israéliens commirent des attentats contre des centres juifs provoquant une panique qui fit partir la majorité des Irakiens juifs (12). Ces actions du « sionisme cruel » se sont multipliées chez les populations juives pour forcer la décision de départ.



Irakiens juifs dans un avion partant pour Israël, vers 1950-51 (source : Orient XXI).

.... Les mesures de départ forcé global adoptées sur la base d'une suspicion sont condamnables par principe. Tout pays était en droit d'inculper et de condamner avec preuves, chez eux, tout agent sioniste servant un pays étranger, mais la généralisation sur une base religieuse n'est pas acceptable. Le sionisme en a d'ailleurs tiré profit, d'un côté par l'impact démographique positif pour Israël, d'un autre en donnant poids à sa propagande « d'antisémitisme arabe » pour justifier l'expulsion des Palestiniens. Enfin ce départ fut présenté comme un « échange » de populations avec l'expulsion des Palestiniens. Au lendemain de la guerre de 1967, certains régimes arabes ont également adopté des mesures discriminatoires à l'égard de leurs citoyens juifs, les soupçonnant de manque de loyauté alors qu'ils avaient refusé l'option sioniste (13). Si l'action du sionisme pour pousser au départ des Arabes juifs est aussi incontestable que puissante, il faut aussi se poser la question de la responsabilité arabe dans ce départ. Car en fin de compte certains régimes arabes et une partie des forces politiques arabes, porteurs d'un nationalisme arabe étriqué et monolithique, ont poussé au départ une partie de leur propre peuple, ce qui est inacceptable, tout en commettant des injustices via des mesures coercitives d'expropriation et de perte de citoyenneté. De plus ce faisant ils ont renforcé le sionisme politiquement et démographiquement, et affaiblit la cause palestinienne. Nous verrons dans le prochain article que le Maroc a aussi subi de fortes manœuvres sionistes pour le départ de ses citoyens juifs, mais qu'il n'a exercé aucune coercition pour leur départ ni pris de mesures en représailles. Les seules pressions l'ont été pour qu'ils ne partent pas, pour sauvegarder l'unité du peuple marocain, et aucun n'a été dépossédé de sa nationalité marocaine.

Mokhtar Homman, le 21 février 2025
Demain : XIV - Le Maroc, le Judaïsme et le sionisme

Notes

- 1.Georges Corm : Pour une lecture profane des conflits.
- 2.Georges Corm : op. cit., p. 71.
- 3.Julien Cohen-Lacassagne : Berbères juifs, p. 30.
- 4.Dans son ignorance islamophobe, en Occident on feint associer prier Allah à l'Islam, alors que les Chrétiens et Juifs arabophones prient aussi Allah, nom d'origine sémitique, proche de la langue de Jésus, contrairement à Dieu ou God.
- 5.Amin Maalouf : Les Croisades vues par les Arabes.
- 6.L'émigration, de faible intensité, de Juifs européens vers le Maroc au XXe siècle s'explique par une combinaison de facteurs, dont la recherche de sécurité face aux persécutions en Europe, les liens commerciaux existants entre Européens et Marocains juifs, le statut des Juifs au Maroc, et l'influence croissante des puissances coloniales, notamment la France.
- 7.Alma Rachel Heckman: "Multivariable Casablanca: Vichy Law, Jewish diversity, and the Moroccan Communist Party".
- 8.Nina Valbousquet : « Tradition catholique et matrice de l'antisémitisme à l'époque contemporaine », p. 82.
- 9.Nina Valbousquet : op. cit., p. 68.
- 10.Georges Corm : ibid., p. 86.
- 11.Julien Cohen-Lacassagne : Berbères juifs, p. 28.
- 12.Ella Shohat : Le sionisme du point de vue de ses victimes juives, p. 64.
- 13.Ella Shohat : « Il y a soixante-dix ans, le départ des juifs irakiens », Orient XXI, 22 octobre 2020.

Bibliographie

Cohen-Lacassagne, Julien : Berbères juifs. L'émergence du monothéisme en Afrique du Nord. La fabrique éditions, 2020.
Corm, Georges : Pour une lecture profane des conflits. Éditions La Découverte, Paris, 2015.
Heckman, Alma Rachel: "Multivariable Casablanca: Vichy Law, Jewish diversity, and the Moroccan Communist Party". Hespéris-Tamuda, LI (3), 2016, p. 13-34.
Maalouf, Amin : Les Croisades vues par les Arabes. Éditions Jean-Claude Lattès, Paris, 1983.
Shohat, Ella : Le sionisme du point de vue de ses victimes juives. Les juifs orientaux en Israël. La fabrique éditions, Paris, 2006.
Valbousquet, Nina : « Tradition catholique et matrice de l'antisémitisme à l'époque contemporaine ». In Revue d'Histoire moderne & contemporaine, 2015/2 n°62-2/3, p. 63-88.

Conférence internationale à l’UIZ d’Agadir

Raffermir les rapports de coopération décentralisée

■ **Saoudi El Amalki**

L’espace d’humanité à la faculté de lettres et sciences humaines, relevant de l’université Ibn Zohr fut les 20 et 21 février courant, le théâtre d’une superbe action à caractère académique et scientifique. Cette activité était rehaussée par la conférence de clôture donnée par son excellence l’ambassadeur d’Espagne à Rabat, Don Enrique Ojeda, sous la thématique : « Relations bilatérales entre les le Maroc et l’Espagne : présent et avenir ».

Cette conférence mondiale à laquelle a pris part un large parterre d’enseignants chercheurs et d’institutionnels, issus du département espagnol, initiateur de ce cet événement, celui de l’histoire de la faculté en question, d’une délégation

universitaire d’Alicante, de Salamanca et de Toledo, en présence également du conseiller culturel et son homologue pédagogique de l’Ambassade d’Espagne au Maroc, en plus du directeur de l’institut Cervantes de la cité ocre, du consul général d’Espagne à Agadir, Victor Franco Garcia.

Côté marocain, il est à signaler qu’une représentation exhaustive prenait part à la rencontre, avec à sa tête, le président Dr Abdelaziz Bendou qui a mis en évidence, dans son allocution de préambule, l’excellence des rapports privilégiés qui unissent les deux partenaires hispano-marocains, tout en insistant sur la nécessité de consolider l’effort de coopération avec l’institut culturel Cervantes.

De son côté, son excellence l’ambassadeur d’Espagne au Maroc n’a pas man-

qué non plus, de mettre l’accent sur l’importance des relations stratégiques entre les deux royaumes en exprimant l’intérêt porté par son pays d’élargir cette réciprocité dans les domaines académiques et de la recherche au sein des universités respectives, ainsi que la nécessité de se focalisé sur la promotion des niveaux de formation. Scientifique et d’innovation de nature à servir les intérêts mutuels.

Enfin, il convient de souligner que dans le cadre de cette importante conférence, un accord de partenariat et d’entraide fut signé entre l’université Ibn Zohr et l’université Alcala d’Espagne, visant le lancement des projets communs et l’extension des horizons de coopération entre les deux universités dans les domaines de la recherche et de la formation.



Point de vue

Les dernières données scientifiques contre les maladies infectieuses au Maroc

■ **Par Dr Anwar Cherkaoui**

Marrakech, la ville ocre, accueille en avril 2025, le 23eme congrès de la Société Marocaine de Lutte contre les Maladies Infectieuses (SMALMI), indique son président, l’actuel doyen de la Faculté de médecine et de Pharmacie de Marrakech, Pr ZOUHAIR Saïd. Le thème principal tourne autour des innovations et les défis actuels en infectiologie. Ce sujet central sera décliné en 4 sous thèmes principaux :

- Intelligence artificielle pour lutter contre les maladies infectieuses.
- Nouveaux outils moléculaires et tests rapides dans le diagnostic des infections virales.
- Quelles stratégies vaccinale contre les virus émergents.
- Les nouveaux antibiotiques au Maroc : Quels impacts sur la prise en charge des patients.

L’Intelligence Artificielle au Service de l’Infectiologie

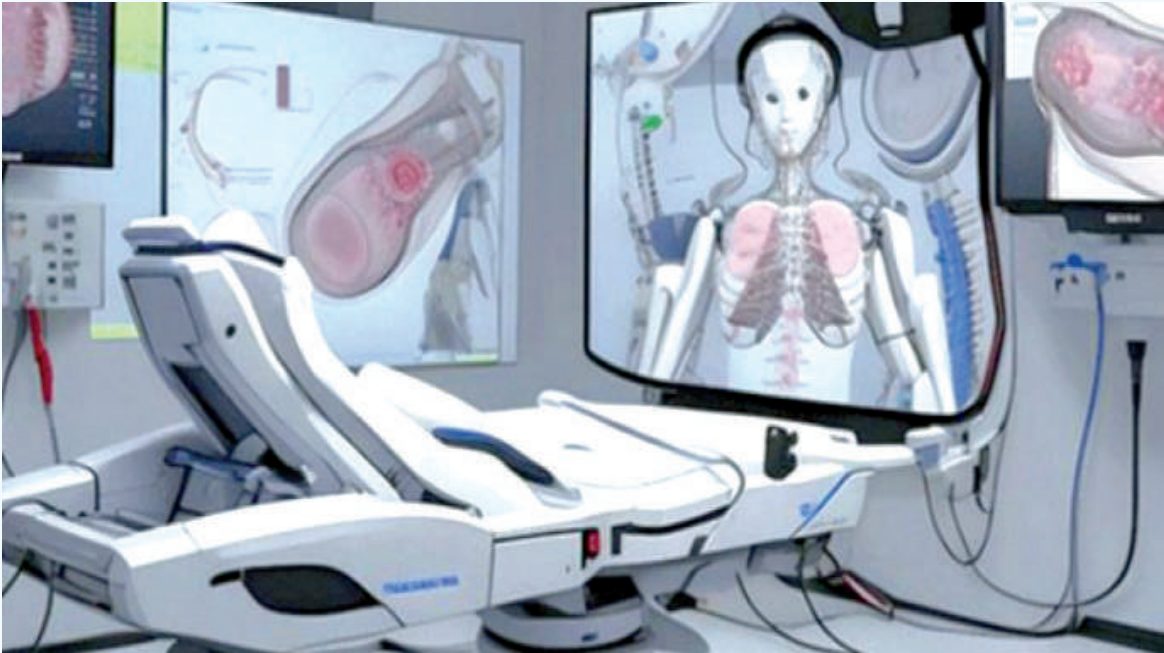
L’IA révolutionne la détection et la gestion des maladies infectieuses en analysant d’énormes volumes de données médicales en un temps record. Des algorithmes prédictifs permettent d’identifier les foyers épidémiques avant leur propagation, tandis que l’IA améliore la prescription d’antibiotiques en limitant l’antibiorésistance.

Les robots dotés d’IA assistent désormais les cliniciens dans l’interprétation des tests microbiologiques. Avec le big data, la personnalisation des traitements devient une réalité, optimisant les chances de guérison.

L’avenir de l’infectiologie s’écrit donc à la croisée des sciences médicales et de la technologie.

Tests Moléculaires et Diagnostic Rapide : Une Révolution Médicale

Face aux infections virales, le temps est un facteur clé : plus le diagnostic est précoce, plus le traitement est efficace. Les nouveaux tests moléculaires permettent une détection quasi instantanée de pathogènes redoutables comme la grippe, la Covid-19 ou le VIH. Ces technologies, désormais accessibles en milieu hospitalier et en cabinet médical, réduisent considérablement le délai d’attente des résultats.



Grâce à la PCR ultra-rapide et aux tests CRISPR, la prise en charge des patients devient plus précise et adaptée. Ces outils marquent une avancée majeure dans la lutte contre les pandémies et les infections nosocomiales.

Stratégies Vaccinales Contre les Virus Émergents : Un Enjeu Vital

L’émergence constante de nouveaux virus impose une adaptation rapide des stratégies vaccinales.

L’ARN messenger, qui a révolutionné la réponse à la Covid-19, ouvre la voie à des vaccins personnalisés et à développement accéléré.

La recherche s’oriente vers des vaccins universels capables de cibler plusieurs variants à la fois.

Par ailleurs, l’acceptabilité vaccinale et la lutte contre la désinformation sont des défis majeurs pour garantir une couverture optimale.

Face aux zoonoses et aux risques de nouvelles pandémies, la collaboration internationale devient essentielle pour une immunisation efficace et durable.

Nouveaux Antibiotiques au Maroc : Espoirs et Défis

L’émergence de bactéries résistantes aux traitements

classiques rend urgente l’introduction de nouvelles générations d’antibiotiques au Maroc.

Ces molécules innovantes ciblent des pathogènes multirésistants, offrant un nouvel espoir aux patients atteints d’infections graves.

Cependant, leur coût élevé et le risque de mauvaise utilisation posent la question de leur accessibilité et de leur encadrement.

Des protocoles stricts doivent être mis en place pour éviter une nouvelle vague de résistance.

Une sensibilisation accrue du corps médical et du grand public s’impose pour garantir une utilisation rationnelle et durable de ces traitements.

Il faut rappeler que La Société Marocaine de Lutte contre les Maladies Infectieuses (SMALMI), à but non lucratif, dont le siège se situe au niveau de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Marrakech, organise annuellement des Journées scientifiques et ateliers dont les objectifs comprennent la discussion de sujets d’actualité en infectiologie, Virologie et Microbiologie en plus de la création d’une tribune pour l’exposé de travaux scientifiques originaux.

Cette Société Marocaine fondée par le Pr Jean claude Péchère et le Pr Bouskraoui, attire plus de 300 personnes et les orateurs sont marocains et internationaux.

Elle comporte, aussi, une session de communications

affichées, dont les 3 meilleures, sont choisies par une commission de jury composée d’experts dans ce domaine.

Au terme de plus d’un quart de siècle d’expérience la SMALMI développe à travers ses membres des travaux de recherche originaux dans la région, au niveau national et international et des réseaux de collaboration lui permettant un rayonnement scientifique à plusieurs niveaux.

Des publications et des thèses de doctorat en médecine résultant de ces travaux sont souvent le fruit de cette collaboration interdisciplinaire et polyvalente.

La Société Marocaine vise à rassembler des experts, des chercheurs et des professionnels de la santé pour discuter des dernières avancées dans le domaine de la lutte contre les maladies infectieuses.

Chaque journée scientifique représente une occasion unique de partager des connaissances, de promouvoir le dialogue et de renforcer la collaboration entre les acteurs du secteur.

Mettre en place les outils et moyens nécessaires pour la lutte contre les maladies infectieuses.

Procéder à la veille épidémiologique et technologique pour anticiper les dispositifs de lutte contre les maladies infectieuses.

Rédaction et mise à jour des protocoles d’antibiothérapie.

La promotion et le développement des connaissances dans les maladies infectieuses au Maroc de façon générale et dans les régions du Sud en particulier. La promotion de l’éducation sanitaire pour la prévention des maladies infectieuses chez nos citoyens.

L’enseignement et la formation continue en médecine et en pharmacie.

L’organisation de missions volontaires dans différentes régions marocaines en faveur du monde rural et des zones enclavées.

La réalisation de travaux de recherche dans le laboratoire de microbiologie de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Marrakech.

La contribution à la formation continue de scientifiques de haut niveau en particulier dans les domaines de la Virologie, l’infectiologie, la microbiologie, la biologie moléculaire, la génétique, la bioinformatique appliquée aux maladies infectieuses.

Apporter une aide au diagnostic biologique des maladies infectieuses.

La friperie aux livres vagabonds

■ **Par Anwar Cherkaoui**

Paris, ville lumière, regorge de mystères et de trouvailles inattendues. Il suffit de flâner dans ses ruelles pour tomber sur ces échoppes où le passé se vend au prix de l’oubli.

Là, parmi les étoffes fatiguées et les objets aux histoires égarées, se cachent des trésors insoupçonnés.

Dans l’une de ces friperies, un escalier discret mène à un sous-sol feutré.

À peine le pied posé sur la dernière marche, l’odeur du papier ancien enveloppe les visiteurs, comme un souffle venu d’un autre temps. Sur de longues étagères, des livres sommeillent, alignés sans ordre apparent, attendant que des mains curieuses les réveillent. Romans oubliés, essais poussiéreux, poésies aux pages jaunies… chacun y trouve sa quête, son errance, son évaison.

Mais la surprise vient au moment de passer à la caisse. Pas d’étiquettes, pas de prix dicté. Ici,

c’est le lecteur qui décide.

L’ouvrage qu’il serre contre son cœur, qu’il feuillette avec émotion, c’est à lui d’en estimer la valeur. Un sou symbolique ou un billet généreux, peu importe. Ce n’est pas l’argent qui scelle l’échange, mais le lien secret tissé entre le livre et celui qui l’adopte.

Ainsi, dans cette friperie où les étoffes et les céramiques côtoient les âmes de papier, Paris prouve encore qu’il est le sanctuaire des rêveurs et des poètes.



Approche genre et capacité d'adaptation inclusive et durable au climat

“ **La ville d'Agadir a accueilli une rencontre régionale sous le thème : « Genre et capacité d'adaptation au climat dans la région de Souss-Massa : vers une adaptation inclusive et durable ».** ”

■ Par Mohammed Tafraouti

Cet événement s'inscrit dans le cadre des activités du projet « Soutien aux bases de la planification et du financement durable de l'adaptation au Maroc – PNA », mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en partenariat avec la Direction du Développement Durable et avec un soutien financier du Fonds vert pour le climat (FVC).

La rencontre a été organisée en partenariat avec la Direction régionale de l'environnement de Souss-Massa et l'association " MOROCCAN AFRICAN INTERNATIONAL FORUM FOR WOMEN LEADERS (MAIWFL), dans le cadre du plan de communication et de sensibilisation élaboré par le projet PNA-FVC. L'événement comprenait deux sessions scientifiques animées par des experts et des acteurs aux parcours et perspectives variés. Elles ont été modérées respectivement par M. Jalal El Moata et Mme Latifa Fouri.

Cette rencontre a permis de renforcer la compréhension des acteurs locaux quant à l'importance de l'intégration de l'approche genre dans les processus d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle régionale. Elle visait également à accroître l'engagement des acteurs locaux dans les initiatives liées à l'adaptation au changement climatique dans leurs territoires.

L'événement a constitué une opportunité précieuse pour favoriser les échanges et le partage d'expériences entre les acteurs locaux sur l'adaptation inclusive et durable aux changements climatiques. Les participants ont exploré les moyens d'intégrer l'approche genre dans les stratégies d'adaptation et ont abordé les impacts différenciés du changement climatique sur les femmes et les hommes selon les milieux et les catégories sociales. Ils ont également discuté des possibilités qu'offrent les politiques nationales et régionales pour intégrer la dimension genre dans les initiatives climatiques, en tenant compte d'indicateurs spécifiques permettant d'évaluer l'impact des projets d'adaptation climatique.

Les discussions ont porté sur les moyens de renforcer le leadership féminin dans les secteurs prioritaires pour l'adaptation, notamment l'agriculture, la gestion des ressources en eau, les énergies renouvelables et les infrastructures. L'événement a également exploré les mécanismes financiers et les partenariats internationaux soutenant les initiatives climatiques tenant compte du genre.

M. Jalal EL MOATA du Programme des Nations Unies pour le développement à Rabat, a ouvert la rencontre en présentant le contexte et les objectifs de l'événement, en mettant en avant les résultats attendus des diverses interventions scientifiques programmées. Il a également rappelé l'existence du plan régional d'adaptation de Souss-Massa et l'importance de l'intégration de l'approche genre dans son élaboration.

Mme Bouchra Benchakroun, représentante du Forum Marocain Africain International des Femmes Leaders (MAIWFL), a souligné que le monde est aujourd'hui confronté à de grands défis environnementaux aggravés par les changements climatiques. Elle a insisté sur la nécessité d'une mobilisation internationale urgente et d'une approche inclusive plaçant l'humain, et particulièrement les femmes, au cœur des solutions. Selon elle, l'intégration de l'approche genre n'est plus une option mais une nécessité absolue pour une adaptation efficace et durable face aux crises climatiques.

Elle a également mis en avant la région de Souss-Massa comme un modèle en matière d'adaptation climatique, grâce à une synergie exemplaire entre les acteurs publics, privés et associatifs. Cette dynamique régionale a permis la mise en œuvre d'initiatives innovantes pour une gestion durable des ressources en eau – un enjeu prioritaire dans une région soumise à une forte pression hydrique – ainsi que le développement des énergies renouvelables, notamment à travers des projets pionniers dans le domaine solaire. Mme Benchakroun a également souligné l'importance de la sensibilisation et de l'implication des communautés locales, avec un accent particulier sur l'autonomisation des femmes afin de renforcer leur rôle dans la résilience environnementale.

Elle a rappelé que le Forum Marocain Africain International des Femmes Leaders (MAIWFL) place l'approche genre au cœur de ses préoccupations stratégiques. Son objectif est de renforcer la participation des femmes dans la prise de décision, notamment en ce qui concerne le climat et le développement durable. Le forum vise ainsi à créer des espaces de dialogue et d'échange d'idées afin de promouvoir la coopération et le partage des meilleures pratiques, tout en soutenant des projets innovants intégrant pleinement la dimension genre dans les politiques publiques. Il encourage également les initiatives régionales et nationales visant à renforcer la résilience climatique en impliquant activement les femmes.

Cette rencontre constitue une étape clé pour renforcer la coordination entre les acteurs et développer une réflexion commune en vue de solutions innovantes, inclusives et durables. M. Mohammed Doha, représentant de la région de Souss-Massa, a présenté les contributions de la région aux programmes d'adaptation au changement climatique, mettant en avant l'existence d'un plan régional de lutte contre le réchauffement climatique. Il a souligné l'engagement de la région dans la stratégie

naionale et l'intégration du changement climatique dans son Plan de Développement Régional (PDR).

Mme Khadija sami a quant à elle abordé les impacts des changements climatiques sur le genre, en rappelant que la dernière décennie (2011-2020) a été la plus chaude jamais enregistrée et que le réchauffement climatique atteindra +1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle d'ici les années 2030, quelles que soient les mesures prises. Elle a souligné que les dérèglements climatiques accentuent fortement les inégalités, la perte de biodiversité et l'insécurité alimentaire, ce qui pourrait menacer la stabilité mon.

dialeMme sami a également insisté sur l'écart important entre le rôle des femmes dans le développement humain et les bénéfices qu'elles reçoivent en raison de politiques climatiques inéquitables. Le Maroc a ratifié plusieurs accords internationaux affirmant le principe de l'égalité des sexes dans le contexte du changement climatique. Ces accords reconnaissent l'importance d'intégrer la perspective genre dans les politiques et initiatives environnementales pour relever les défis mondiaux liés aux changements climatiques. Les engagements du Maroc témoignent de sa vision claire en faveur de la justice sociale et environnementale. Le pays poursuit ses efforts pour garantir un avenir climatique plus équitable et juste pour tous, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et le renforcement de leur rôle dans la réponse aux changements climatiques.

Mme Zahra Ouhmou, de la Délégation du Plan à Agadir, a présenté les statistiques de genre dans la région de Souss-Massa ainsi que les avancées en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles, dans le cadre de l'objectif 5 des Objectifs de Développement Durable (ODD 5). Elle a rappelé les objectifs de développement durable, défini le contexte de l'ODD 5, identifié les défis associés et décrit les outils de suivi et d'évaluation de ces objectifs. Elle a également mis en avant les données démographiques des femmes et leur situation sociale en 2024, notamment le taux de mariage et de fécondité, ainsi que les opportunités d'éducation et l'égalité des sexes, qui ont connu une amélioration notable dans l'indice de parité entre les sexes au cours des deux dernières décennies. Il existe désormais une parité dans les taux de scolarisation entre filles et garçons à tous les niveaux d'enseignement. Elle a également abordé la question de la participation économique des femmes, du taux d'emploi et de l'activité économique, ainsi que de la pauvreté multidimensionnelle chez les femmes. En milieu urbain, ce taux est passé de 19,0 % à 5,6 %, tandis qu'en milieu rural, il a chuté de 55,9 % à 27,7 %.

Mme Ouhmou a en outre présenté des données statistiques sur les violences faites aux femmes et les réformes en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc. Elle a évoqué l'inscription du principe d'égalité dans la Constitution, l'adoption de lois et de réformes renforçant les droits des femmes, ainsi que la mise en œuvre de politiques et stratégies pour atteindre l'égalité des sexes. Elle a également mentionné le lancement de programmes de soutien aux droits des femmes et à l'égalité sociale, ainsi que les diverses avancées dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et dans le partage des tâches domestiques non rémunérées. Elle a précisé que les femmes consacrent en moyenne cinq heures par jour aux tâches ménagères non rémunérées, soit 21,2 % de leur temps quotidien. En milieu rural, ce chiffre atteint 5 heures et 33 minutes, représentant 23,4 % du temps journalier, contre 4 heures et 38 minutes en milieu urbain, soit 19,7 % du temps quotidien. Ce temps est sept fois supérieur à celui consacré par les hommes (3,3 %).

M. Abdelkrim Aourik, représentant la Société Régionale Multiservices Souss-Massa (SRM-SM), a ensuite expliqué la raison d'être de cette institution, fondée récemment le 15 octobre 2024, en tant qu'acteur clé du développement durable et de la modernisation des services publics dans la région. Il a précisé que la société est chargée de la distribution d'eau potable, d'électricité et d'assainissement liquide, ce qui permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence de ces services essentiels. Il a évoqué la réforme et le développement du secteur de la distribution, l'amélioration de la gestion des services publics, le rapprochement des services des citoyens via la création de représentations au niveau des provinces et préfectures, ainsi que la généralisation de l'accès aux services du secteur dans toute la région afin de réduire les disparités sociales, notamment en milieu rural. Il a également abordé l'optimisation des investissements publics, la poursuite de la généralisation des raccordements aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité dans les zones insuffisamment équipées, tout en réduisant les chevauchements d'intervention dans le même espace géographique.

M. Aourik a souligné que l'institution vise à mobiliser des ressources en eau non conventionnelles pour compenser le déficit en eau potable causé par les années successives de sécheresse, la rareté des précipitations et l'épuisement des nappes phréatiques. Il a également insisté sur la généralisation des réseaux de réutilisation des eaux usées traitées

pour l'irrigation des espaces verts et des terrains de golf. Il a ensuite présenté la stratégie de responsabilité sociale et environnementale (RSE - SRM-SM), qui repose sur plusieurs axes : l'ancrage territorial, l'éducation et la culture, l'emploi et le développement des compétences, la technologie, la création de richesse et de revenus, l'investissement social, ainsi que la prévention de la pollution, l'utilisation durable des ressources, l'adaptation et la lutte contre le changement climatique, la protection et la restauration de l'environnement naturel. Il a également mis en avant l'adoption de principes d'intégrité dans la performance, la lutte contre la corruption, l'engagement responsable, la concurrence équitable et le renforcement de la responsabilité sociale au sein de la sphère d'influence de l'institution, en promouvant la diversité et l'égalité des sexes.

Pour l'année 2025, l'institution a prévu plusieurs actions majeures, dont la généralisation de la réutilisation des eaux traitées dans toutes les stations de la région Souss-Massa. Sur le plan social, elle a lancé l'initiative "Un cartable pour tous" dans le cadre de la première campagne de distribution de fournitures scolaires. Par ailleurs, M. Aourik a mentionné la transition énergétique et la décarbonation du traitement des eaux grâce à l'installation de réservoirs de gaz dans les stations d'épuration (STEP) afin de récupérer le biogaz et d'assurer une autosuffisance énergétique. Il a aussi évoqué l'adoption d'un réseau intelligent et la lecture à distance des compteurs, ainsi que la surveillance continue des déchets côtiers, contribuant ainsi à réduire l'empreinte carbone et environnementale.

Mme Fatiha Fdil de l'agence du Bassin Hydraulique du Souss Massa et Draa-Agadir abordé les grandes lignes de la stratégie nationale de l'eau et son intégration de la dimension genre. Elle a présenté les données climatiques et les tendances des ressources en eau à l'échelle nationale et régionale, précisant les axes de cette stratégie et les domaines d'intégration de l'approche genre dans le secteur de l'eau. Elle a décrit les interventions de l'Agence du Bassin Hydraulique Souss-Massa, mis en avant les infrastructures hydrauliques existantes, et détaillé les mesures prises ainsi que les perspectives d'avenir du secteur. Les principaux axes de la stratégie nationale de l'eau portent sur la gestion de la demande et l'amélioration de son efficacité, la gestion et le développement des ressources hydriques, la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement naturel et des zones vulnérables, ainsi que la réduction des risques liés à l'eau et l'adaptation au changement climatique. Elle a également souligné l'importance des réformes juridiques et institutionnelles, de la modernisation des systèmes d'information et du renforcement des capacités et compétences.

Mme Nadia Ayane, de l'Agence des Eaux et Forêts, a traité du contexte et des défis liés à l'autonomisation des femmes rurales dans le cadre de la stratégie "Forêts du Maroc". Elle a mis en avant l'approche participative, visant à impliquer les individus et les communautés dans la prise de décision, et souligné le rôle clé des femmes dans la durabilité des ressources naturelles. Elle a insisté sur les défis qu'elles rencontrent pour accéder aux ressources et aux prises de décision, malgré leur rôle central dans la gestion des ressources naturelles et la préservation des savoirs traditionnels, qui renforcent la résilience des écosystèmes et améliorent les conditions de vie en milieu rural.

Enfin, M. Mohammed Tafraouti a souligné le rôle des médias environnementaux dans l'accompagnement des problématiques climatiques et de l'approche genre au Maroc. Il a insisté sur leur importance dans la sensibilisation aux risques du changement climatique et sur la nécessité d'intégrer la dimension genre pour garantir des actions inclusives et équitables. Il a appelé à un investissement accru dans les médias environnementaux et à la formation des journalistes pour couvrir ces enjeux de manière professionnelle. Il a conclu en affirmant que les médias environnementaux constituent un outil essentiel pour sensibiliser à la lutte contre le changement climatique et promouvoir l'égalité des sexes, contribuant ainsi au développement durable et à la justice sociale.

Mme Fatima Chaâbi, militante des droits humains et membre de l'institution constitutionnelle du Conseil national des droits de l'Homme, a défini le concept de genre dans le cadre des références encadrantes, telles que la Constitution marocaine, qui consacre de nombreux droits, notamment l'égalité, le climat et le droit à l'environnement. Elle a également évoqué les conventions internationales ratifiées par le Maroc, qui ont un caractère contraignant pour l'État marocain. Parmi elles figurent la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits des personnes en situation de handicap, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que les accords relatifs au climat. Mme Chaâbi a rappelé certains axes de travail de la commission permanente chargée de la parité, de la non-discrimination et des nouvelles générations des droits de l'Homme, notamment le droit d'accès à l'eau, l'égalité et l'autonomisation des femmes. Elle a longuement expliqué et analysé les effets directs et indirects de la privation d'eau sur les femmes et les enfants, ainsi que ses répercussions sur la santé, la sécurité physique, la vie quotidienne et familiale, en plus des contraintes vécues. Elle a également évoqué la caravane « Adrar », organisée par la coalition régionale pour les droits environnementaux, et les constats qu'elle a permis de dresser, nécessitant l'intervention des élus et des acteurs locaux.

De son côté, M. Jalal El Moata, responsable du projet du Plan national d'adaptation au changement climatique et du Fonds vert pour le climat au sein du Programme des Nations Unies pour le développement

(PNUD), intitulé « Soutien aux bases de la planification et du financement durables de l'adaptation au Maroc », a précisé certains aspects des changements climatiques. Il a défini ces derniers comme des modifications à long terme des conditions météorologiques, incluant l'élévation de la température moyenne mondiale, les changements dans les régimes de précipitations et l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes. Ces changements sont principalement dus aux activités humaines, en particulier aux émissions de gaz à effet de serre.

Il a défini l'adaptation aux changements climatiques comme un ensemble de mesures visant à modifier les systèmes naturels et humains en réponse aux impacts actuels ou prévus de ces changements, afin de réduire la vulnérabilité et tirer parti des opportunités émergentes. M. El Moata a ajouté que le rapport AR5 souligne que les risques climatiques représentent une menace pour le développement, en particulier pour les populations pauvres et marginalisées. Quant au sixième rapport (AR6), il insiste sur le fait que les risques climatiques deviennent de plus en plus graves, destructeurs, interconnectés et irréversibles. Il a expliqué le concept des risques climatiques, introduit dans le rapport AR5, qui résulte de l'interaction dynamique entre les aléas climatiques, le niveau d'exposition et la vulnérabilité des systèmes humains ou environnementaux concernés. La vulnérabilité, quant à elle, a été définie différemment entre le quatrième rapport (AR4) et le cinquième rapport (AR5) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Dans l'AR4, elle était déterminée par quatre éléments principaux : l'exposition, la sensibilité, l'impact potentiel et la capacité d'adaptation. Dans l'AR5, elle est devenue un élément constitutif du risque et est définie comme la susceptibilité ou la prédisposition à être affecté par des impacts négatifs. Elle inclut à la fois la sensibilité biophysique et socio-économique ainsi que la capacité d'adaptation.

M. Jalal El Moata a expliqué que l'objectif principal du projet, dans lequel s'inscrit cette rencontre, est la mise en place d'une infrastructure solide comprenant des outils techniques, institutionnels et organisationnels. Cette infrastructure sera dédiée à la collecte de données et d'informations permettant une évaluation continue de la vulnérabilité et l'identification des mesures d'adaptation prioritaires. Cette approche aboutira à un ensemble de projets viables et prêts à être financés, ainsi qu'à une stratégie de financement impliquant à la fois le secteur public et le secteur privé.

Les résultats visés par le projet concernent principalement le renforcement du cadre institutionnel de la planification de l'adaptation, la sensibilisation aux niveaux national et régional, ainsi que l'appui aux plans régionaux d'adaptation dans cinq régions pilotes. L'objectif est d'intégrer l'adaptation dans le programme de développement régional et l'aménagement du territoire dans les régions de Souss-Massa, Drâa-Tafilet, l'Oriental, Béni Mellal-Khénifra et Marrakech-Safi. Le projet vise également à renforcer les bases du financement durable de l'adaptation. Un budget de 2 329 236 dollars est alloué à ce projet, qui s'étalera sur 36 mois.

Parmi les résultats spécifiques du projet figurent la création et l'opérationnalisation d'une structure de coordination et de gestion de l'adaptation aux niveaux national et régional, la mise en place d'un système national et régional de suivi et d'évaluation de l'adaptation, ainsi que des actions de communication et de sensibilisation pour soutenir une planification efficace. Le projet intègre aussi une approche sensible au genre dans les processus de planification gouvernementale et l'évaluation des risques et vulnérabilités climatiques dans les principaux secteurs des cinq régions ciblées. M. Jalal El Moata a précisé que le projet prévoit l'élaboration de cinq plans régionaux d'adaptation et leur intégration dans le développement régional, ainsi qu'un financement durable de ces plans. Il encourage également la participation active du secteur privé et le renforcement de sa capacité à soutenir l'adaptation, tout en incitant les investissements privés dans ce domaine.

M. Lahoucine AMZIL, chercheur en géographie à l'Université Mohammed V de Rabat, accompagné de MM. Ibrahim Amhedan et Ibrahim Rami, a présenté une étude intitulée « Les dynamiques résilientes des femmes de l'oasis de Tiout et la dualité des rôles », illustrée par une vidéo sur l'approche genre et le changement climatique à Tiout. Le film révèle l'interaction des femmes de l'oasis de Tiout avec les défis environnementaux, sociaux et économiques, mettant en évidence la diversité des rôles qu'elles assument. Il reflète leur capacité d'adaptation face aux conditions difficiles telles que le changement climatique, la rareté des ressources en eau et les mutations économiques. Parmi les stratégies de résilience figurent la diversification des sources de revenus, le recours aux savoirs traditionnels et la participation à des initiatives locales de préservation de l'environnement. La dualité des rôles apparaît dans le fait que ces femmes assument à la fois des responsabilités économiques, sociales et familiales : elles travaillent dans l'agriculture et l'élevage tout en accomplissant les tâches domestiques et en prenant soin de leur famille. Elles participent également à des activités communautaires et à des coopératives, ce qui renforce leur impact sur le développement de l'oasis.

La force du film et de cette initiative réside dans leur capacité à mettre en lumière la résilience et la détermination des femmes de l'oasis de Tiout face aux défis, malgré la lourde charge qu'elles portent.

Il convient de noter que cette rencontre a réuni plus de 60 participants représentant divers acteurs régionaux concernés par le changement climatique, notamment les institutions gouvernementales, les élus, la société civile, les médias, les organisations professionnelles, les universités et les chercheurs.

À noter que la région de Souss-Massa fait partie des cinq régions pilotes soutenues par le projet PNA-FVC pour l'élaboration d'un « Plan d'adaptation et de développement résilient au climat ».



Chronique

Jusqu’où peut-on être libre...

“ C’est aujourd’hui une évidence, de celles qui ne souffrent aucune ombre : le désir de liberté des gens a changé du tout au tout. Nous vivons aujourd’hui à une époque où les uns comme les autres célèbrent leur esclavage et le montrent de la façon la plus ostentatoire possible. Ils glorifient leur état comme faisant partie d’une communauté qui travaille à son empiètement à perpétuité. ”

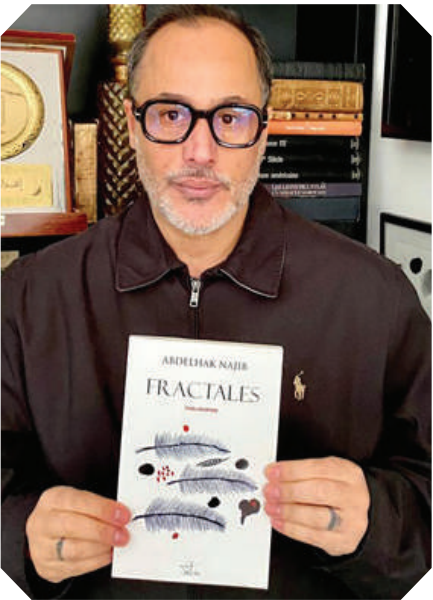
Abdelhak Najib
Écrivain-journaliste

C'est un choix d'être incarcéré tant que l'humain a l'assurance de l'amusement via des gadgets, qu'il mange de la nourriture douteuse et qu'il boive des boissons chimiques et édulcorées. Tout le reste ne l'intéresse plus. Il refuse de s'éduquer. Il ne veut en aucun cas apprendre. Et surtout ne lui demandez jamais de réfléchir. C'est au-dessus de ses capacités de chose larvaire, végétant entre deux stades de son évolution, entre la déformation et l'hybridation. C'est dans ce sens que nous avons hérité d'un monde détruit et hybride. Aujourd'hui, seul l'homme stupide, insensible et perturbé a une place dans cette société. Aujourd'hui, le droit à la vie et à la liberté est requis avec les mêmes qualifications pour être interné dans un asile de fous où le mot d'ordre est affiché au fronton de l'établissement : immoralité, hypomanie et incapacité de réfléchir. Face à ce spectacle aussi hideux, celui qui a gardé un peu de bon sens nous confie ceci : « J'ai ouvert les yeux et j'ai vu le monde tel qu'il est. Et là, j'ai été pris d'un fou rire qui dure encore». Parce qu'à n'en pas douter, l'un des problèmes de notre société aujourd'hui, c'est que les gens ne veulent pas être utiles, mais importants. Chacun, à sa mesure, pense qu'il est le centre de l'univers. Chacun est convaincu que sans lui la terre cessera de tourner. Chacun veut dire à la planète entière qu'il est là, qu'il bouge, qu'il se meut, qu'il gesticule. Et pour convaincre le monde de sa présence virtuelle, il part dans des rires hilarants, il grimace, il fait des simagrées, il regimbe, il saute dans tous les sens, il détaille sa vie au rabais : ce qu'il mange, ce qu'il boit, ce qu'il porte comme haillons, mais il évite de parler de ce qu'il pense. Parce qu'il ne pense plus. Les méninges sont aux arrêts. Ils sont sur mode HS. Kaput. Face à une situation aussi inextricable, il faut résister au flux tendu des heures avec leur lot de situations humaines et inhumaines les plus implacables. Il faut être vigilant pour ne pas glisser vers l'inanité et la vacuité, comme c'est le cas de milliards de citoyens de ce monde aujourd'hui. Des gens qui ne vivent pas. Des gens qui subissent le temps et les circonstances qui en découlent. Des personnes qui n'ont aucune incidence sur leur vie. Des gens, comme vous et moi, qui se font écraser par la lourdeur des mécanismes communautaires. Ils ploient sous le joug du non-choix. Parce qu'ils ont été embrigadés. Ils ont été menés à l'abattoir des sens. Ils ont subi, tous, sans exception, une lobotomie. Ils ont été endoctrinés : parce que quand ce que l'on nomme éducation limite l'imagination de l'individu, cela porte un nom: endoctrinement. Manipulation. Et ce, tous azimuts. Cela va de ce que l'on doit manger et boire, à ce que l'on doit dire aux autres, à

comment parler avec ses enfants, comment s'adresser aux autres, comment travailler, comment trimer, pour une récompense qui consacre la servilité des uns et des autres, parce qu'il est clair et limpide que toute personne qui ne travaille que pour s'assurer le pain et l'eau n'est rien d'autre qu'un esclave. Face à cet esclavage systématisé dans toutes les sociétés modernes, il y a aussi le fait de cibler la connaissance comme l'ennemi à abattre, quoi qu'il en coûte. Il faut maintenir les gens sous pression, sans leur donner la moindre possibilité de s'éduquer, pour ne jamais penser et réfléchir. On attaque la cervelle et on l'habitue au mode en panne. On la met sur pause et on attend de voir les uns et les autres devenir des bouches à nourrir et une tuyauterie à irriguer. Mais l'histoire nous a donné une grande leçon que l'on ne doit jamais oublier, comme nous le rappelle Heinrich Heine disant que : «Là où ils brûlent des livres, ils vont aussi brûler des gens». Pourtant, nous avons, tous, le choix. Le choix de dire non avant de dire oui à l'existence et ses terribles contingences quand celles-ci écrasent les hommes et les réduisent à une simple tuyauterie qui ingère, qui digère et qui expulse des scories. Nous avons tous le choix de ne pas être un simple rouage téléguidé qui n'a aucune capacité de résistance à quoi que ce soit, puisqu'il cède à tout et devient la marionnette de tout ce qu'on lui met entre les doigts. N'étant sûr de rien, surtout de ce qu'il aurait pu devenir, il n'est plus rien. Il devient une chose manipulable que l'on actionne à volonté, dans tous les sens et surtout dans tous les contresens. Cette condition n'est même pas celle de l'animal, puisque celui-ci, malgré l'approvisionnement, continue d'avoir des résistances et se montre très résilient face à l'adversité et aux pressions quelle que puisse être leur nature. La condition des hommes modernes n'est même pas celle du végétal qui a des propriétés naturelles de faire face à toutes les intempéries et à tous les aléas, avec de grandes facultés d'adaptation, dans les milieux les plus hostiles. Ce qui reste de ce que nous avons connu, durant des siècles de l'Histoire comme étant l'Homme, est une entité entre deux stades de sa mutation. Il n'est plus tout à fait ce qu'il était. Et il n'est pas encore ce qu'il devrait devenir. C'est dans cet entre-deux que ladite modernité, avec tout ce qu'elle charrie de dévastateur pour l'humanité finissante, met en avant tout un arsenal technologique pour achever l'Homme. Avec cette constante historique, que la science c'est de l'histoire arrangée en fonction de la superstition et de l'ère du temps. Celle d'aujourd'hui est de faire admettre à ce qui reste de l'Homme que son salut est de ne plus être un Homme. Et il a facilement adhéré à cette théorie évolutive du passage de l'humain au gadget télécommandé à distance. Avec, à terme, la perspective d'être une simple relique aux mains de l'artifice intelligent. Dans pas très longtemps, à peine deux ou trois décennies, dans certaines régions du monde, ceux qui restent des humains seront les sujets des machines dites intelligentes. On les voit de là, hagards, perdus, sonnés, conditionnés pour suivre les machines comme des bêtes de compagnie ou de somme, c'est selon. Ils sont là, un cachet rose par jour, en guise d'aliment complet, errant partout et nulle part. Tandis que la machine achève ce qui reste de cet ancien temps nommé humanité. Ce qui est terrible avec cette histoire qui se profile devant nous, c'est que tout le monde accepte et applaudit. Les gens sont heureux d'être remplacés par l'artifice dit intelligent. Ils en font la réclame aujourd'hui. Ils font dans la surenchère pour louer les bienfaits de ce qui va les supplanter, à telle enseigne que la révolution de l'intelligence artificielle a pris moins de

temps que prévu. Elle a bénéficié du concours en force des humains eux-mêmes, qui ont porté aux nues leur futur exterminateur. Ils y vont, bêtement, main dans la main, vers leur dernière nuit. C'est là, à partir de cette rupture avec le passé de l'Homme tel qu'on l'a connu, qu'à un moment donné de cette avancée inexorable vers ce que l'on doit désormais considérer comme la fin irréversible d'un cycle et l'entrée dans des zones grises d'un autre cycle dont on ignore encore (et pour longtemps) tous les contours, il est impératif de nous poser cette question incontournable : après deux siècles d'inventions et de découvertes, après des décennies de technologie tous azimuts, avec cette pléthore de choses, de gadgets high-tech, avec ce trop-plein d'accessoires qui ont pris une place très importante dans le quotidien de tous, avec cette forte dépendance à des machines et d'autres engins qui ont pris le relais sur nos propres activités, voire nos plus profondes actions, avec cette addiction outrageuse au virtuel, au digital, à ce que la science moderne nomme intelligence artificielle, avec la numérisation de l'existence de toute une planète mise sous surveillance et sous tutelle, pourquoi au cœur de cette débauche de moyens et d'utilitaires, pourquoi dans cette braderie hautement technique, c'est une forme profonde de structure du vide qui a pris corps dans un monde qui a perdu ses repères, qui vacille sur des fondements friables, un monde fragile, souffrant de pathologies incurables et innombrables, un monde déséquilibré, un monde en proie à des troubles de plus en plus menaçants, à des conflits sans fin, avec des guerres, une grande famine, avec des réfugiés de la faim et de la soif, des réfugiés climatiques, des populations livrées à elles-mêmes, aux quatre coins de la planète, qui, elle-même, montre toutes ses limites et son incapacité à contenir à la fois la folie des hommes et le grand vide qui en résulte? En guise de réponse, on peut avancer, sans crainte, la loi de la peur et de ses ramifications qui rendent les hommes serviles et dociles : « La peur collective favorise l'instinct grégaire et la cruauté envers ceux qui n'appartiennent pas au troupeau », nous rappelle, à juste titre, Bertrand Russell. Pourtant, face à l'ineluctable, on voudrait riposter en citant Albert Camus nous disant, comme une mise en garde que « Peut-être la suprême vertu de notre siècle serait-elle de regarder en face l'humanité sans perdre foi en les hommes ». Mais, cela est loin de suffire pour faire face, ni même pour entamer une quelconque forme de résistance. Pour certains, la messe est dite et cela leur donne la conviction ultime que cette planète est utilisée par d'autres planètes à fin d'y exiler des imbéciles. Car, comment comprendre un homme qui va vers sa fin en glorifiant son bourreau ! Comment ne pas avoir le vertige face à une humanité, qui se précipite vers le trou noir de son existence, en scandant les louanges de son assassin ! Certains d'entre nous, qui veulent demeurer, coûte que coûte, irrédutibles, objectent que c'est là une erreur que l'on pourrait rectifier, mais Une erreur répétée plusieurs fois est une décision. Avec cette vérité absolue, c'est que le pire aujourd'hui c'est que l'horreur ne nous choque plus. Dans cette optique, c'est cette habitude au mal qui doit nous faire peur en nous posant cette question primordiale : Pourquoi les tragédies existent? Pourquoi la tragédie humaine se perpétue ? Parce que les gens sont remplis de haine et de rage. Et pourquoi les gens portent-ils autant de haine? Parce qu'ils sont pleins de rancœur et de ressentiment. Parce qu'ils accusent tout le monde de leurs maux et en veulent à la terre entière, alors qu'au bout du compte, chacun de nous est responsable de ses actes et de ses choix. Mais, il faut se

résoudre à cette fatalité : Depuis que l'humanité existe, seuls ceux qui disent la vérité sont cloués au pilori. Si tu veux vivre au milieu des masses, si tu veux couler dans les foules, tu dois partager leurs mensonges, leurs illusions, leurs croyances... et si le besoin de dire la vérité te prend, fais-le et exile-toi, très vite. Parce que sinon, tes semblables vont se jeter sur toi pour t'étriper et te lyncher sur la place publique. Et en cédant ton dernier soupir, tu auras beau leur dire que les mulets se vantent toujours que leurs ancêtres étaient des chevaux, tu resteras à leurs yeux, un âne. Alors, la question est simple dans une équation à zéro inconnue puisque toutes les manifestations d'un chaos prochain sont visibles et lisibles. Car, il ne faut pas s'y méprendre, à tous les niveaux de la vie des humains, à tous les étages de la gestion de ce globe terrestre, dans tous les domaines, à travers tous les secteurs de la politique, dans ce qu'elle a de basique à l'économie et la finance dans ce qu'elles ont de volatile en passant par tous les types de sociétés possibles existant dans tous les continents de cette terre, en passant par toutes les cultures du monde qui ont perdu une grande partie de leurs identités et de leurs différences et diversités dans une globalisation forcée des us et coutumes d'une humanité homogénéisée et sans reliefs obéissant aux mêmes normes et standards, la vacuité, dans son sens physique le plus absolu, définit les nouvelles strates d'un monde où l'espace grandissant du vide est en extension permanente et à une vitesse stellaire. Là où l'on donne de la tête, c'est le vertige du vide qui nous aspire avec violence. Sur un globe aussi grand et vaste que cette planète, savoir qu'il ne reste plus aucun coin, même exigü, pour s'y exiler, est une terreur absolue. Tout a été quadrillé. Les barbelés de la pensée ont tout barricadé. La prison est partout. C'est un bagne à ciel ouvert, ce monde et cette terre qui en est l'espace ultime. Et dans ce camp de concentration, nul besoin de miradors, chacun de nous porte un sur lui, en continu, comme un bracelet. Sauf que dans ce cas de figure, aucune administration pénitentiaire ne veille au contrôle, l'homme seul s'en charge. Il est son propre gardien de prison. Dans ce schéma, l'homme dit moderne, lourd et alourdi par tout ce qu'il accumule et qu'il doit porter voire traîner comme un calvaire, non seulement il est éreinté parce qu'il a épuisé toutes ses ressources à la fois naturelles, physiques, psychologiques, mentales et spirituelles, mais il est vidé de toute sa substance d'humain capable de résister à sa propre chute dans un chaos qu'il a créé de toutes pièces. Il y saute mains liées et pieds joints ne pouvant amorcer aucun autre mouvement ni action en dehors d'une plongée sans précédent dans un vide hostile sans la moindre réactivité, perdant jusqu'à ce réflexe primal de s'accrocher à des cordes imaginaires ou des filets de protection même illusoire. Il tombe. Et il contemple sa chute dans le vide. Hébété. Hagard. Inconscient. Anesthésié. Lobotomisé. Tel un automate détraqué. Comme un pantin disloqué. Il chute et il ne touche pas le sol. La gravité l'aspire dans ses tourbillons invisibles alors que la gravitation l'expulse hors orbite. Il devient un résidu cosmique aussi insignifiant que ce grain de poussière en perdition dans l'immensité des galaxies. Mais une poussière avec un ego. Un résidu doté d'une forme de conscience larvaire et surdimensionnée. Cette même conscience qui fait sentir à cette entité en chute libre qu'elle dépend du vide même qu'elle incarne. Autrement dit, plus elle tombe, plus elle se vide de toute substance. Plus elle se désagrége, plus le vide qui l'aspire grandit. Dans ce processus, c'est justement l'ouverture de la structure complexe du vide qui rend la chute de l'homme



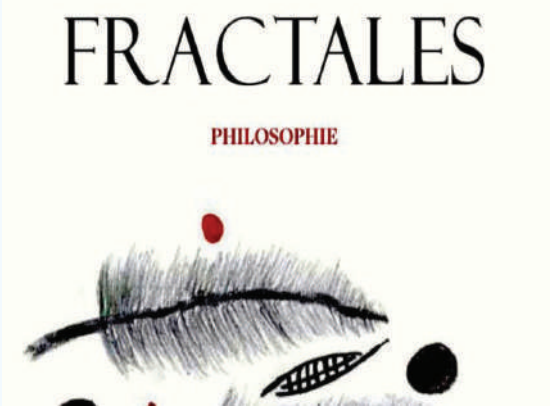
interminable. Car plus cette particule non élémentaire s'enfonce dans le vide, plus l'espace et le temps se décontractent éloignant du même coup ce corps désormais étranger de son point de départ et à fortiori de son point de chute hypothétique et désormais inconcevable, puisqu'il n'obéit plus à aucune norme établie dans cette géométrie invariable qui épouse une seule et unique ligne droite, avec un début, mais sans fin aucune. Cela rappelle exactement le voyage qu'effectue une onde cosmique que l'on suppose déclenchée par l'éclat du big-bang vers le supposé versant opposé de l'univers, qui, lui, poursuit inexorablement son extension vers nulle part. Vers ce point cosmique indéterminé qui peut tout aussi point avoir pris naissance dans ce que la physique moderne nomme le temps de Planck. C'est-à-dire, l'avant instant zéro. C'est-à-dire avant la notion même du temps. C'est-à-dire hors de toute temporalité quantifiable aussi quantique puisse-t-elle prétendre être. Mais, la vacuité absolue possède un contrepoids que l'homme pense avoir mis en place comme un régulateur d'équilibre factice. On le voit bien, partout, dans toutes les activités des humains, malgré cette thésaurisation sur le stockage de tout ce qui se produit au quotidien, par trillions de trillions de marchandises de tous genres, partout la dimension du vide grignote plus de terrain à la fois dans l'espace et dans le temps. Cette structure du vide ressemble à une espèce de vortex, à une sorte de trou de verre, qui, au lieu de courber l'espace-temps, le plonge dans des trous noirs multiples qui avalent les heures, les jours et les années tout en réduisant les espaces à des dimensions d'écrans de tailles variables et de visibilité de plus en plus floues tendant vers l'opaque. A ce stade, nous vient à l'esprit cette boutade d'Alfred Capus, qui avait dit dans cet esprit que «N'importe qui étant bon à n'importe quoi, on peut, n'importe quand, le mettre n'importe où». Sauf que le n'importe qui est jeté nulle part, sans destination aucune. Il est condamné à flotter. À tel point qu'à ce stade de la chute dans l'inconcevable, la structure du vide se densifie au lieu de perdre de sa masse initiale. Elle s'agglomère. Elle s'agglutine. Elle se condense tout en composant des strates d'elle-même. Ces couches superposées et superficielles ne peuvent en aucune manière communiquer entre elles. Chacune forme son propre champ d'action qui ne peut interférer avec celui qui précède ou celui qui suit. A tel degré qu'agissant chacune comme un isolat, toutes les stratifications finissent par se repousser les unes les autres puisqu'elles s'accumulent en continu dans cette trajectoire vers les confins du vide. Ce conglomerat à étages indépendants glisse sur les parois du temps sans l'affecter ni en être impacté. C'est là sa particularité : étant destiné au vide, il en crée les ingrédients qui se résument en une unique matérialité, celle d'une ombre portée sans aucune ressource de lumière. Autrement dit et pour être précis, nous sommes là face au vide sombre. Un vide opaque. Un vide noir. Un vide invisible. Un vide en expansion permanente.

« Fractales », un nouvel essai de philosophie de Abdelhak Najib, aux Éditions Orion

Le principe des aléatoires

Par Docteur Imane Kendili, Psychiatre et auteure

Le penseur marocain, Abdelhak Najib, continue de construire un véritable système de pensée philosophique, avec plus de 40 ouvrages de philosophie, entre analyse du passé, décodage du présent et projections dans le monde de demain. Avec ce nouvel essai, intitulé : « Fractales », le philosophe nous invite à plonger dans un monde fractionné et fragmentaire... L'œuvre philosophique de Abdelhak Najib donne le vertige, et ce, à plus d'un égard. D'abord la structure de la pensée qui se construit comme un seul ouvrage proposant un système de pensée singulier, avec des analyses solides et profondes de grands philosophes, tels que Friedrich Nietzsche, Martin Heidegger, Søren Kierkegaard, Baruch Spinoza, Gottfried Wilhelm Leibniz, Georg Wilhelm Friedrich Hegel, Kant, Johann Gottlieb Fichte, Emmanuel Kant, Ibn Rochd, Ibn Khaldoun, Al Farabi, Bertrand Russell, Miguel De Unamuno, Ludwig Wittgenstein, Emanuel Swedenborg, sans oublier les grands penseurs présocratiques, la pensée orientale de l'Asie et les grands précurseurs latins, tels que Marc Aurèle, Cicéron, Sénèque, Plutarque, Tagore, Zoroastre, la mythologie sumérienne et grecque. D'autres références s'ajoutent à cette base importante pour pouvoir construire une pensée profonde et étayée, à partir d'une réflexion universelle sur l'humain, l'auteur étant convaincu qu'on peut aborder la condition humaine que dans la



globalité de la pensée universelle, de l'Occident à l'Orient en passant par toutes les sources de la philosophie classique et moderne, partout dans le monde. L'objectif étant de proposer une lecture sérieuse du monde et de l'individu qui tente de l'habiter, poétiquement et spirituellement, selon la formule consacrée de Hölderlin. Une fois ce postulat de base établi, nous abordons le vif du sujet, tel qu'il est développé dans ce nouvel ouvrage au titre très évocateur, empruntant à la mécanique quantique et la physique des particules quelques aspects fondamentaux pour comprendre les sous-bassements de l'existence dans son acception ontologique. Le titre

ouvre la réflexion philosophique proposée par Abdelhak Najib pour dialoguer avec Werner Heisenberg, Erwin Schrödinger, Max Planck, Niels Bohr, Max Born, Albert Einstein, Wolfgang Pauli ou encore Paul Dirac, tous des génies de la physique, entre la relativité générale et la mécanique quantique, née à la fin des années 1920 entre l'Allemagne et le Danemark. Abdelhak Najib nous propose une balade entre le principe d'incertitude, le chat de Schrödinger, la constante de Planck, les matrices de Heisenberg, de l'infiniment invisible pour tenter une approche plus juste de ce qui peut devenir visible, allant de l'atome, l'idée matricielle à ses ramifications entre vitesse des rapprochements, ondes de projection et la théorie des aléatoires (d'ailleurs développée par Abdelhak Najib dans son essai : « Variations aléatoires », Éditions Orion. 2023). Dans cette approche, la lecture proposée par le philosophe n'est certes pas facile, mais elle ne présente aucune complication pour l'entendement, étant à la fois complexe dans sa teneur, mais limpide dans son développement. Loin des poncifs, avec leur essaim de formules abscons, Abdelhak Najib aborde des idées aussi simples que le sens de l'existence, la naissance de l'art, l'importance du sentiment tragique de la vie, le pourquoi de la philosophie et de la poésie, l'essence de la littérature, le grand apport de l'alchimie, la politique et la société, l'individu face à la masse, la dictature, l'esprit libertaire, la coexistence dans la cité, la théorie de l'isolement, l'exil intellectuel... Ce sont là quelques thèmes majeurs qui sont décortiqués

dans un essai, écrit au hachoir, avec une précision qui ne laisse aucune place aux ajouts ni à l'emphase. Abdelhak Najib, comme dans toute son œuvre de philosophie, va à l'essentiel, qu'il développe ses pensées en aphorismes ou en longs textes d'analyse. C'est cette intensité dans la formule qui saisit dans cette écriture au scalpel : « La première chose qu'il faut réaliser est que tout le monde arrive à la vie avec tout un univers de croyances qui n'ont aucune justification rationnelle, sans réaliser que cet univers de croyances n'est en aucun cas compatible avec celui d'un autre. Ce qui fait que les gens ne peuvent être dans la logique, ni d'un point de vue individuel ni d'un point de vue collectif. C'est dans ce sens que les opinions des gens sont là pour rendre leurs existences confortables et aisées à supporter, dans l'absence d'un sens véritable au pourquoi d'être là, ici et maintenant. Quant à la vérité, pour tout le monde, ce n'est là qu'une question subsidiaire », nous rappelle Abdelhak Najib, qui ajoute : « Nous avons hérité d'un monde détruit et hybride. Aujourd'hui, seul l'homme stupide, insensible et perturbé a une place dans cette société. Aujourd'hui, le droit à la vie et à la liberté est requis avec les mêmes qualifications pour être interné dans un asile de fous où le mot d'ordre est affiché au fronton de l'établissement : immoralité, hypomanie et incapacité de réfléchir ».

Fractales. Abdelhak Najib. Éditions Orion. 240 pages. Mars 2025. Disponible en librairie.

Publiée par la Fondation Hiba, le CCME et la Fondation Al Mada

Vernissage de la bande dessinée « Khaliya 3, d’ici et d’ailleurs »

Le vernissage de la bande dessinée "Khaliya 3, d’ici et d’ailleurs",

publiée par la Fondation Hiba, le Conseil de la communauté marocaine à l’étranger (CCME) et la Fondation Al Mada aura lieu, jeudi à Rabat, en présence de plusieurs artistes. Cette bande dessinée, qui se veut une passerelle entre les cultures et les générations, a rassemblé dix jeunes talents du Maroc, de France et de Belgique autour d’une réflexion artistique et engagée sur la notion du "lien" sous toutes ses formes : racines, transmission, mémoire collective, famille, amitié et altérité, indique un communiqué conjoint des organisateurs.

Sous la direction artistique de Zineb Benjelloun (Maroc) et Rakidd (France), les participants ont pris part à une résidence artistique immersive, pensée comme un véritable laboratoire de création autour du thème du lien, ajoute la même source.

En parallèle, des master-classes en ligne animées par Hicham Lasri (Maroc) et Aniss El Hammouri

(Belgique) ont été proposées, explorant l’écriture scénaristique et le storytelling graphique, a-t-on précisé. Cette initiative vise à renforcer les liens entre les jeunes du Maroc et de la diaspora en faisant de la bande dessinée un vecteur d’expression et de partage. Elle a donné naissance à un espace de dialogue et de co-création, favorisant les échanges culturels et la valorisation de la diversité des parcours.

Lancé par la Fondation Hiba, le projet Khaliya est une résidence artistique dédiée à la bande dessinée, avec pour ambition de stimuler la création, révéler de nouveaux talents et promouvoir la bande dessinée comme un art majeur au Maroc.

Depuis son lancement, 20 artistes ont pris part à cette initiative, donnant naissance à deux albums : Zan9a / La Rue (2022) et Khatar Lmawt (2023).



La pensée libre et le troupeau

Le pouvoir, la société et la culture

■ Par Azzam Madkour

Selon la minorité dominante, le monde des dominés est né pour la servir, d’où la culture de la peur que cette minorité inculque au monde des dominés. En réponse à sa culture, cette minorité, qu’elle soit colonialiste ou autoritaire, attend des dominés une réaction passive, élaborée dans la culture de la servitude.

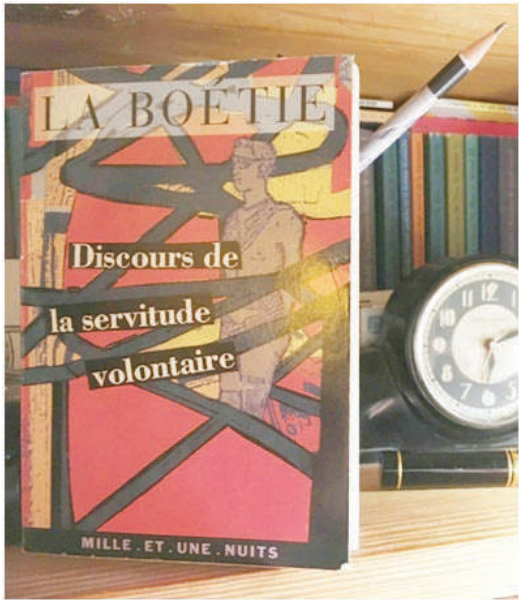
Selon Husserl, “La peur collective favorise l’instinct grégaire et la cruauté envers ceux qui n’appartiennent pas au troupeau. “Voilà les dominés qui se mêlent et se démêlent en troupeau résigné, en meute parfois, en horde sauvage contre tout dominé hors du troupeau, surtout les insurgés. Schopenhauer est plus minutieux dans sa pensée ; selon lui, “ce que déteste le troupeau ne déteste pas l’opinion de cet homme, mais l’audace de cet homme qui possède le courage de penser d’une façon différente. Mais cela justement, il ne le sait pas”.

Désormais, la pensée libre annonce la différence, en s’éloignant du troupeau, et en se confrontant souvent aux règles établies. Dans une société où la soumission est de coutume, cette pensée appelle à la liberté des hommes, ne pouvant pas rester muette, s’ouvrant sur l’audace de la différence. Et puisqu’elle est à l’encontre des règles, ne pouvant pas se caser dans le troupeau résigné, elle reste poursuivie par la meute assiégée, bâillonnée jusqu’à la mort. Dans la colonisation ou la dictature, on adopte progressivement la domination totale, en annihilant tout ce qui gêne la sujétion, à tel point que seule l’échine courbée soit la norme.



Comme on le comprend, le plus dédaigneux des comportements, c’est lorsque le colonisé est à l’aise d’être colonisé, c’est lorsque le soumis ne croit nullement à sa soumission. Comme l’homme a dompté la nature et a domestiqué les bêtes, il a cherché toujours, avec ses penchants de guerrier et de prédateur, à domestiquer ses semblables, à travers l’esclavage, puis le colonialisme et la dictature.

A ce propos, on se rappelle encore le Discours de la servitude volontaire de la Béotie (1576). Il écrit : “Il est incroyable de voir comment le peuple, dès qu’il est assujéti, tombe soudain dans un si profond oubli de sa liberté qu’il est impossible de se réveiller pour le reconquérir ; il sert si bien, et si volontiers, qu’on dirait à le voir qu’il n’a pas seulement perdu sa liberté mais gagné sa servitude”. Cette idée a été admirablement évoquée par Aristote, lorsqu’il disait : “Jamais l’esclavage n’est aussi bien réussi que quand l’esclave est persuadé que c’est pour son bien”. En Amérique, les esclaves étaient divisés en deux catégories distinctes ; les plus misérables étaient les esclaves des plantations et des mines, et les plus chanceux, étaient les esclaves qui vivaient dans les maisons des maîtres, en tant que domestiques. Ces esclaves, vivant dans les maisons, se croyaient être une classe au-dessus des autres, car ils ne sentaient jamais la faim, vivant du reste des repas de leur maîtres. Et ce sont ces esclaves qui mettaient les révoltés en échec. Ces esclaves domestiques vivant du reste des repas des maîtres existent toujours en courtisans, en sbires, en agents et en artistes officiels. Et ce sont eux qui produisent la culture de la servitude et de la mendicité.



A l'antenne sur les 8 chaînes de TV5 MONDE du 1er au 30 mars

La série culinaire « Safrans Saveurs by Chef Simo » vo

TV5 MONDE plus lance, à partir du 24 février prochain, sa nouvelle création originale : Safrans Saveurs by Chef Simo. Cette mini-série culinaire pensée et animée par le chef Simo propose des recettes de cuisine à réalisé et à partagé, inspirées des saveurs du Moyen-Orient.

Ainsi, préparez-vous à un voyage culinaire unique avec Chef Simo, où les saveurs du monde entier (Maroc, France, Italie, Inde, Sénégal, Côte d’Ivoire...) se rencontrent et s’harmonisent dans des recettes fusion exceptionnelles !

Expert culinaire de renom au Maroc, le chef Simo s’est fait connaître à travers l’émission Master Chef Maroc qu’il a remporté en 2018. Il a alors conquis le cœur des Marocains grâce à son humour, ses band anasquine le quittent jamais, mais surtout, son talent et sa passion!

«Safran et Saveurs» est une série culinaire de 10 épisodes, met-



tant en avant des recettes audacieuses créées par le chef Simo. Il propose à travers cette mini-série une liste de recettes créatives, tout en mettant en valeur des ingrédients et plats traditionnels de son pays : couscous au bœuf bourguignon, tiramisu aux cornes de gazelles ou encore tajine d’agneau aux poires. Le chef ne craint pas de mélanger les saveurs. Accompagné de son assistante vocale «Safran», il partage aussi des anecdotes culturelles et historiques captivantes sur les traditions, les plats et les ingrédients, pour une expérience culinaire aussi savoureuse qu’éducative. Nous vous présentons la liste des épisodes: Attiéké poisson à la salade maroco-ivoirienne ; Rouleaux Orient-Express ; Langues d’oiseau façon risotto indien ; Couscous au bœuf bourguignon à la tftaya des Touaregs ; Tiramisu revisité à la marocaine ; Tajine d’agneau aux poires et prunes caramélisées ; Yassa poulet sénégalais et zaalouk marocain ; de poulet aux amandes entre autres.

Dialogues Cognitifs dans le Projet de Jamal Bendahman

Structure, Interprétation et Construction Discursive

Le Laboratoire de Recherche en Culture, Sciences et Lettres Arabes de la Faculté des Lettres d’Ain Chock, en collaboration avec le département de langue arabe, organise une journée d’étude le mercredi 26 février 2025 à partir de 9h00, à l’amphithéâtre Abou Chouaib Doukkali. Cet événement sera consacré au projet critique et créatif du chercheur, critique et écrivain Jamal Bendahman, sous le thème : "Structure, Interprétation et Construction Discursive : Dialogues Cognitifs".

Cette rencontre vise à explorer la pensée et le parcours de Jamal Bendahman en tant qu’intellectuel, critique, écrivain et acteur culturel et civil, à travers ses œuvres et ses contributions scientifiques et créatives. Elle réunira des universitaires et chercheurs de

renom, notamment Abdelilah Baraksi, Abdelilah Tazout, Fatima Yahyaoui, Fayçal Chraybi, Mohamed Msaadi, Chouaib Hallifi, Abdelouahed Al-Mourabit, Mohamed Al-Maaroufi, Mariam Naoui, Ahmed Nadhif, Abdelali Mastour, Joman Ait Mansour et Zouheir Dadi.

Les interventions de cette journée d’étude s’articuleront autour de trois axes majeurs :

- Les études critiques : une analyse approfondie des ouvrages critiques de Jamal Bendahman, en explorant leurs fondements sémiotiques et pragmatiques ainsi que leurs champs d’application. Parmi ces ouvrages figurent Les Structures Mentales dans le Discours Poétique, Sémiotique du

Récit Complexe : Preuve et Gnose, et Sémiotique et Mécanismes de Construction du Sens.

- La création littéraire : une lecture de son roman L’Épreuve d’Ibn al-Lissan, en examinant son rapport aux références critiques de l’auteur.
- L’éducation et l’engagement civique : une réflexion sur ses pratiques et publications relatives à l’éducation à la citoyenneté, à la tolérance et aux mécanismes de leur mise en œuvre, ainsi qu’à la gouvernance éducative.

Cette journée d’étude ambitionne ainsi de mettre en lumière les diverses facettes de l’œuvre de Jamal Bendahman et d’ouvrir un débat constructif sur ses contributions au champ critique et intellectuel.

البرنامج

الجلسة الافتتاحية : تسخير : د. فيصل الشرايبي

- كلمة السيد المهندس د. عبد الإله بوكسي
- كلمة السيدة منيرة بنحيزم القفاوي والادب العربية : د. عبد الإله كزوت
- كلمة السيدة زينة الشنية : د. فاطمة بيجوي

الجلسة العلمية : تسخير : د. عبد الإله كزوت

د. فيصل الشرايبي : ابن خلدون الأندلسي في مرآة جمال بندحمان

د. منير مساعدي : الرواية بين النقدية للكتاب "الأساق الخفية" في الخطاب الشعري"

د. شبيب حابي: جمال بندحمان من شرفة الإبداع

د. عبد الواحد المرابط: البناء العنفي في كتاب "سبياء الحكي العربي"

د. منير المعروفي : معجم المصنعة في رواية "محنة ابن السنان" مقاربة معرفية

د. منير النوري : الانتقال اللغوي واللفظي في كتاب "الأساق الخفية" في الخطاب الشعري"

د. أحمد نظيف : القيم القروية في مشروع جمال بندحمان

د. عبد الحلي مستور: جمال بندحمان الجمعية نقاش الأكاديمي والعلمي من أجل تنمية ثقافة العيش الإنساني المنشود.

د. جمال أيت منصور: سبياء الحكي العربي: القراءة في كتاب

د. زاهر دادي: كلمة الصمت والكلام في رواية "محنة ابن السنان"

د. جمال بندحمان: تعدد المسارات ووحدة الأفاق

بنظم مختبر البحث في الثقافة والعلوم والآداب العربية

وتبعية اللغة العربية وآدابها بكلية الآداب والعلوم الإنسانية عين الشق

بجامعة عبد الوكيل

التنسيق والتأويل وبناء الخطاب

مداخلات معرفية في مشروع

الدكتور جمال بندحمان

مقدمة

سيرة الذاتية

بنظرة الأربعة، 26 فبراير 2025، مدرج في شبيب الحكي، إنشاء من الساعة

التمهيد

La transformation d'Amrabat sous Mourinho

Une solution inattendue pour la défense du Maroc ?

“ Le milieu défensif de la sélection nationale, Sofyan Amrabat, devenu élément indispensable de l'effectif de José Mourinho, a récemment démontré ses qualités dans une défense à 3. Sous les ordres du tacticien portugais, il a occupé ce poste à cinq reprises, une expérience qui pourrait profiter au Maroc, qui peine avec sa charnière centrale. ”

■ Oussama Zidouhia

Pour les Lions de l'Atlas, trouver une paire de défenseurs centraux constante et fiable a été une quête continue. Bien qu'ils disposent de joueurs talentueux, comme Nayef Aguerd, Regragui a eu dû mal à trouver quelqu'un capable de remplacer Romain Saïss. Le sélectionneur marocain a depuis fait appel à plusieurs profils, dont Jamel Harkass, capitaine du Wydad de Casablanca. Mourinho, connu pour sa capacité à s'adapter et à maximiser le potentiel de ses joueurs, a vu en Amrabat des attributs clés pour évoluer dans la ligne défensive. Le Marocain, grâce à son expérience, est capable d'anticiper les mouvements de



l'adversaire et à intercepter les passes, des compétences cruciales pour un défenseur central. L'adaptation d'Amrabat au rôle de défenseur central cette saison n'a pas été sans défis. Cependant, son dévouement et sa volonté d'apprendre lui ont permis de saisir rapidement les nuances de la position. Il s'est avéré capable d'organiser la défense, de couvrir efficacement l'espace et de réaliser des interceptions cruciales. L'équipe nationale marocaine pourrait

potentiellement capitaliser sur la nouvelle polyvalence défensive d'Amrabat de plusieurs manières, il peut offrir à Regragui une flexibilité tactique en jouant à la fois au milieu de terrain et en défense, favorisant des transitions fluides entre les formations et les stratégies. Bien que le rôle principal d'Amrabat reste au milieu de terrain, son expérience en tant que défenseur central sous la direction du Special One a sans aucun doute élargi son éventail de compétences et



ajouté une dimension précieuse à son jeu. Pour rappel, né aux Pays-Bas le 21 août 1996, Amrabat a débuté sa carrière au FC Utrecht, où il se révèle comme un jeune talent prometteur. Il atteint la finale de la Coupe des Pays-Bas en 2016 et est élu meilleur jeune joueur du club. En 2017, il rejoint le Feyenoord Rotterdam, remportant la Supercoupe et la Coupe des Pays-Bas en 2018. Il poursuit son parcours en Belgique au Club Bruges, où il est sacré champion en

2020. Après un passage en prêt au Hellas Vérone, il rejoint l'ACF Fiorentina. Avec ce club, il atteint les finales de la Coupe d'Italie et de la Ligue Europa Conférence en 2023. Bien que né aux Pays-Bas, Amrabat choisit de représenter le Maroc sur la scène internationale. Il participe aux Coupes du Monde 2018 et 2022, ainsi qu'aux Coupes d'Afrique des Nations 2021 et 2023.

La chute libre du Hassania d'Agadir

Démocratiser la pratique sportive !

■ Saoudi El Amalki

Qui serait bien derrière l'écroulement du club fanion du Souss, le Hassania d'Agadir, seul représentant dans l'élite de la moitié du territoire du royaume puisque la région en constitue incontestablement la Centralité ? En dépit de la sincérité de son président, la probité de son argentier et la bravoure de certains des membres aussi bien de la société que de l'association, le club ne cesse de broyer du pain noir en termes de prestations. « On ne change pas son ami qu'avec pire que lui ! », a-t-on bien l'habitude de dire dans le jargon populaire de chez nous. Les langues se délient à volonté parmi des fervents intéressés de l'opinion publique régionale : certains regrettent le « congédiement » de l'ancienne équipe dirigeante, d'autres fustigent l'ingérence de la primature et la « main mise » de son parti de la majorité dans les rênes de la formation sportive, alors que la troisième entité mettent au ban l'incapacité du coach d'assurer la bonne conduite technique de son groupe... Qui a raison, qui a tort ? Les accusations vont bon train, au moment où le club s'embourbe dans les marécages de la relégation imminente. En effet, il ne fait pas de doute que le ver est bel et bien dans le fruit et que quelque part, le dysfonctionnement entrave la bonne marche du club, en cette dernière ligne droite cruciale du championnat. A présent, le Hassania est à l'enfer de la descente ou tout au moins en phase des barrages si jamais on le maintient comme prévu ! Ceci étant, ce n'est nullement le moment de remuer le fer dans la plaie car, le plus approprié dans ces conditions accablantes de subsistance, il serait urgent de fédérer toutes les bonnes volontés pour préserver la place du club parmi ses compères de l'élite.



Il serait intolérable que la formation « Centrale » du territoire choie dans les oubliettes, puisqu'après la chute, s'il y a lieu, il est pénible voire impossible de se relever plus tard, tel fut le cas de Kénitra, Sidi Kacem, Marrakech, Salé pour ne citer que ces grandes villes... Toutefois, on ne pourrait pas mettre sous silence certaines dissonances qui ne cessent d'handicaper le club, depuis bien longtemps, mais s'aggravent aujourd'hui de plus belle. Dans ce sens, on n'en citera au moins quatre d'ordre objectif : Tout d'abord, les déplacements de l'équipe, vers un stade

disponible à Mohamedia, Khemisset ou encore Berrechid, en dépit de sa recevabilité, sans savoir où aller jouer, parfois à la dernière minute et sans que les autorités permettent la présence de ses fans. Dans le même ordre d'idées, on déplore l'indisponibilité des terrains d'entraînement, de façon régulière au point de se contenter parfois du sable, du synthétique ou de la musculation au mooving. Également, on mentionne le calendrier éprouvant auquel l'équipe est soumise par rapport à ses homologues de l'intérieur du pays et de ce fait, elle est sérieusement amputée. Et comme si cela ne suffisait pas, des

erreurs arbitrales au moins 4/22 matches, ont également amoindri notre équipe, quoique des erreurs de ce genre soient générales. A priori, ces embûches disons objectives ne doivent pas outrepasser des insanités d'ordre subjectif dont les héros ne sont autres que certains membres du bureau qui s'impliquent dans la négociation de la baisse des litiges pour s'octroyer leur part de l'opération, après celle de l'agent des joueurs, ce qui explique le refus de ces derniers de réduire leurs dû, tout en sachant que certains joueurs demandent de se plier aux termes du contrat de rendement même s'ils ne jouent guère pas de plus d'un an. D'autres membres se permettent de jouer le rôle d'agent sportif. Certes, un gros travail a été déployé dans la douleur, en matière du respect de contrats, de salaires, de litiges, de primes... Le HUSA est peut-être le seul club qui soit en règle sur tout l'aspect financier avec les joueurs et les employés à l'échelon. Mais, ce déploiement n'est que la moitié de toutes dispositions à prendre, puisque le club est en pleine anarchie en matière de structuration et de gestion. Il suffit de dire qu'on gère le club au jour le jour, sans vision ni visibilité. C'est l'incertitude inouïe pendant la semaine ! Il faut dire que le réussite de la pratique sportive est avant tout, dépendante de la démocratisation et de l'autonomie du club, loin de toute « immixtion partisane ». Le HUSA est peut-être le seul club qui soit en règle sur tout le côté financier avec les joueurs et les employés, à l'échelon national. Ces irrégularités qui découragent les notabilités de la ville, sont la conclusion inévitable de la situation de ce club. Cela devrait être une bonne leçon à laquelle se devra se conformer la prochaine équipe dirigeante, afin de sauvegarder l'histoire et l'identité d'un club glorieux dénommé Hassania d'Agadir.

Handball

Classement du Championnat Masculin et Calendrier du Championnat Féminin de Handball

■ Mohamed Mostaphi

La fédération royale marocaine de handball a dévoilé le classement de la première division du championnat masculin après la seizième journée du groupe Sud. Le RCM Agadir occupe la première place avec un total de 36 points, tandis que l'AFD Sultan se classe deuxième avec 34 points, soit un écart de 8 points par rapport à C.W. Semara, qui totalise 26 points. À la quatrième place, le Rabita de Casablanca compte 22 points, avec un écart de 3 points

sur le C.N. Nouaceur, qui a 19 points. À la sixième place, K. Marrakech cumule 11 points, tandis que C.E. Ouazzane occupe la septième position avec 8 points, soit un écart d'un point avec le WAC, qui termine dernier avec 7 points. La FRMH a également dévoilé le programme des matchs de la deuxième journée de la Ligue Tanger-Tétouan-El Hocéma débuteront samedi à 16h00 à la salle couverte de Chefchaouen, où l'I.R. Chefchaouen affrontera l'Espérance Ouezzane. La seconde rencontre se dérou-

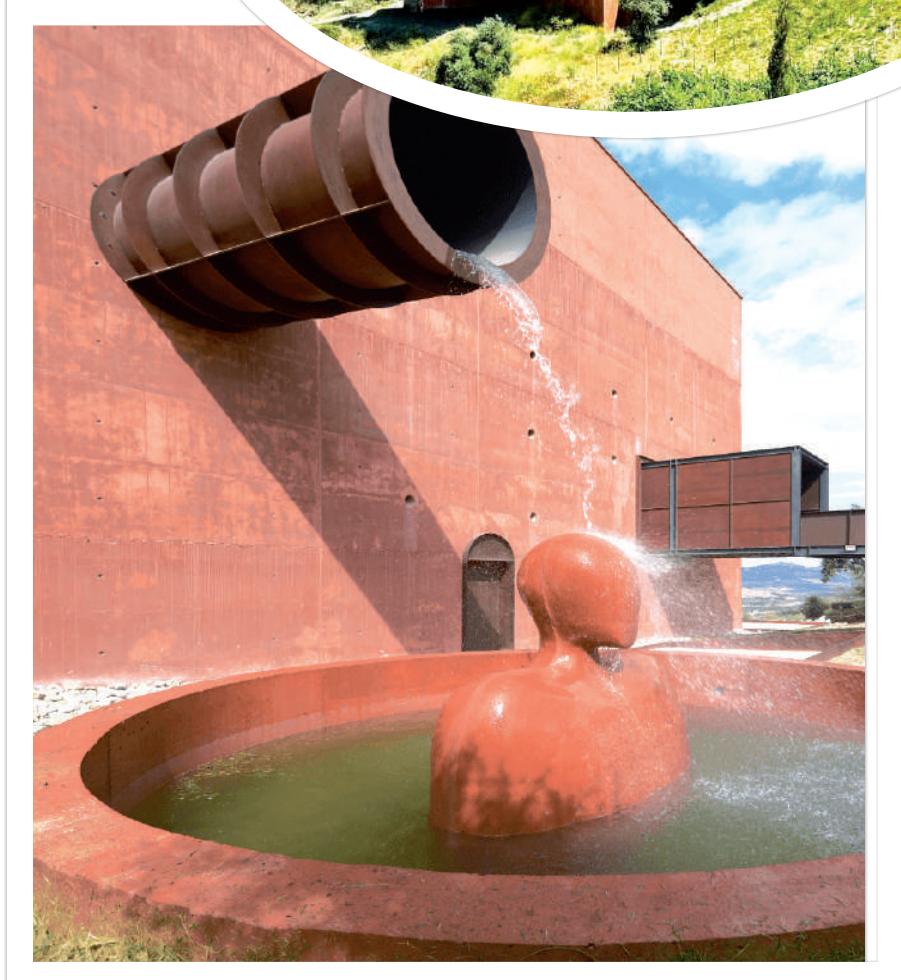
lera à 18h00 à la salle couverte de Maghgha à Tanger, opposant l'Itrihad de Tanger au Bouloudène de Tétouan. Les matchs de cette journée se concluront dimanche à 22h00 avec la rencontre entre l'Étoile Martil et le J. Kasri. Les deux matchs de la même journée pour la Ligue de Souss-Massa commenceront samedi à 16h00 à la salle couverte d'Anarozé à Tiznit, où l'Étoile de Tiznit rencontrera la R. Rodanaïse. À 18h00, le derby agadien se déroulera à la salle Zektouni à Agadir, opposant le Hassnaa d'Agadir au

Raja d'Agadir. Les matchs de la ligue de Casablanca Settatt du premier groupe se jouent samedi à la même heure, la première réunit la Rabita ASC et C.Sahel Birjdid à la salle de Ghallef à Casablanca, et la deuxième rencontre réunira A.S. Moumen et A.F. Berrechid, à Casablanca. Les matchs de la même journée du deuxième groupe se jouent aussi samedi 5 16:00 entre H.O.Saleh et l'Union sportif à Casablanca, et à la salle Derb Elouarda L.U.S.D.S l'association jeune Atlss elkass-ba



Le musée "La Almazara"

Une ode à l'olivier, emblème de la Méditerranée



Aux pieds des montagnes surplombant la ville de Ronda, dans la province de Malaga, en Andalousie, un imposant bâtiment, discret et presque furtif, sous forme d'un cube monolithique rouge aux lignes simples et épurées, abrite un étonnant moulin à l'huile d'olive aux allures d'un musée d'art moderne. ♡

Par Khalid El Harrak – MAP

Inauguré il y a à peine quatre mois pour rendre hommage à l'olivier, l'arbre béni emblème de la Méditerranée, "La Almazara" qui tire son nom de l'arabe "al maâssara" (lieu où l'on presse), est sans conteste une œuvre d'art où se conjuguent à la perfection l'harmonie de la nature et le charme de l'architecture. Né de l'imagination du célèbre architecte français Philippe Starck, ce moulin-musée au design minimaliste et intemporel sur lequel apparaissent une immense corne de taureau en acier et un œil gigantesque coulé dans le béton crachant exhale de la fumée

noire, a été implanté dans un vaste domaine d'oliviers pour offrir aux visiteurs une expérience unique et immersive qui célèbre la tradition, la culture et la nature espagnoles.

À l'intérieur, le musée présente une fabuleuse collection d'objets insoupçonnés. Une demi-olive monumentale est encastrée dans le mur de corten. Un tuyau métallique

pénètre dans le bâtiment sans jamais en ressortir. De l'eau jaillit.

Un grand personnage sans tête ni identité, accompagné d'un avion à la construction rudimentaire qui fut pourtant l'un des premiers à voler. Des morceaux de bois. Une rapière géante et un portrait tout aussi immense de son inventeur-matador originaire de Ronda.

De la récolte à l'extraction de l'huile, le musée propose un captivant voyage au cœur de l'histoire et de la culture de l'huile d'olive en Andalousie, ponctué de mises en scène originales et de présentations multimédia immersives permettant aux visiteurs d'observer de plus près le processus fascinant de culture de l'olivier et de transformation de son fruit dans un bâtiment résolument avant-gardiste.

"La Almazara" rend hommage au passé tout en offrant un regard résolument optimiste sur l'avenir de l'industrie de l'huile d'olive en Espagne. Il présente des expositions qui illustrent la culture séculaire de l'oléiculture et le rôle essentiel de l'huile d'olive dans l'économie de la région, tout en explorant son influence dans les traditions culturelles de l'Andalousie, notamment dans les coutumes, les fêtes, la littérature et l'architecture. D'autres sections du musée sont consacrées aux avancées technologiques et aux méthodes de production modernes de l'or vert. Un espace spécial met en lumière les bienfaits de ce précieux liquide pour la santé.

"La Almazara" s'inscrit dans une démarche

qui allie harmonieusement écologie, gastronomie et innovation", a confié à la MAP, Jorge Amat, responsable communication et marketing du projet "La Almazara" de Ronda.

Bien plus qu'un simple moulin à l'huile d'olive design, cette bâtisse dont la conception repose sur l'idée de créer un lien entre l'homme, la nature et l'art, incarne une fusion parfaite entre tradition et modernité, a-t-il dit.

Pour son concepteur, Philippe Starck, le moulin à huile d'olive est "un lieu insolite, incroyable et miraculeux où le visiteur peut vivre une expérience puissante et radicale qui interpelle et transforme. C'est un amas de mystères où le respect cristallisé de l'huile d'olive se mêle à l'émotion".

Reconnu pour ses créations de génie, cet architecte de renom a su à travers ce projet marier simplicité et élégance dans un édifice qui dépasse l'aspect fonctionnel pour constituer une œuvre d'art en soi. Ses lignes épurées et ses volumes audacieux reflètent un équilibre parfait entre l'harmonie naturelle et l'innovation esthétique.

Avec ce projet avant-gardiste qui réinvente le concept de l'oléotourisme, Ronda entend se positionner comme une destination incontournable du design et du tourisme oléicole mondial. Forte d'un legs historique remarquable, cette ville mythique perchée sur les hauteurs andalouses, étoffe avec cet espace muséal son héritage et son patrimoine culturelle en y intégrant une nouvelle icône architecturale contemporaine.

Participation marocaine au SIA de Paris

Une illustration de la richesse et la diversité du terroir national

La participation marocaine au Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris (22 février-2 mars) illustre la richesse et la diversité du terroir national, a souligné la directrice de Développement et de la Commercialisation des produits du terroir à l'Agence pour le Développement Agricole (ADA), Mahjouba Chkail. Installé sous la supervision de l'ADA, le stand marocain au SIA, est marqué cette année par la présence de 30 exposants représentant 76 coopératives et près de 2.000 petits agriculteurs issus des douze régions du Royaume, a précisé la responsable à l'ADA. Cette édition, qui met le Maroc à l'honneur pour la première fois dans l'histoire du SIA, met en avant les produits les plus prisés du marché français, tels que l'huile d'argan, le safran, les dattes, l'huile d'olive, le caroubier et les plantes aromatiques et médicinales, a-t-elle expliqué. Quant à l'aspect organisationnel du stand au SIA, Mme Chkail a insisté sur l'importance d'une gestion optimale des équipes sur place afin d'assurer le bon déroulement des activités. Elle a notamment mis en avant l'accompagnement des exposants, élément clé pour garantir une présentation réussie des produits et une interaction fluide avec les visiteurs. Mme Chkail a fait état d'un engouement particulier des visiteurs français pour les produits marocains et une affluence remarquable de la communauté marocaine. La

responsable de l'ADA a également souligné que le pavillon marocain a connu un succès particulier auprès d'opérateurs économiques, de restaurateurs et de représentants de chaînes de la grande distribution française, venus prospecter le marché marocain. Le pavillon marocain, au design architectural authentique, a été spécialement conçu pour offrir une expérience immersive aux visiteurs. Repérable depuis l'entrée du hall 5 du Palais des expositions, il comprend trois espaces distincts: Une zone institutionnelle, proposant des cooking show, un espace dédié aux coopératives, mettant en avant la diversité des produits exposés, et une zone d'accueil pour les délégations officielles et les rencontres BtoB. Pavoisés d'illustrations montrant la richesse et la diversité des douze régions du Royaume, le pavillon national propose également des animations musicales célébrant le patrimoine culturel marocain. Un programme de promotion dynamique est aussi mis en place, incluant des actions de street marketing, telles que la distribution de brochures et kits sur les produits agricoles du Royaume. Des campagnes publicitaires numériques sont aussi diffusées via des écrans digitaux du Salon. Créé en 1964, le Salon International de l'Agriculture de Paris est considéré comme l'un des plus grands rassemblements mondiaux consacrés à l'alimentation et à



l'agriculture, regroupant les consommateurs, les décideurs, les opérateurs des chaînes de distribution et les chercheurs en innovation agricole. La mise à l'honneur du Royaume au SIA trouve aussi

un écho dans un événement à venir: La France sera, à son tour, le pays invité d'honneur du Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM) de Meknès (21-27 avril).